

ANNUAIRE  
DE LA  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO



1880



---

ANNUAIRE

COARRONNIER DE MONTENAPOLI

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

---

ANNUAIRE

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

1880

---

ANNUAIRE  
IMPRIMERIE DE MONACO

DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

---

AN TERTIUM

1880

MONACO

Imprimerie de Jean de Bressy, rue de la Fontaine, 10

LE NOUVEAU

A DALLER

Rue de la Fontaine, 10, Monaco

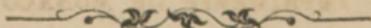
1880

# ANNUAIRE

DE LA

## PRINCIPAUTÉ DE MONACO

### 1880



EN VENTE

MONACO

Imprimerie du Journal de Monaco

**A. DALBERA**

Rue de Lorraine, 13

PARIS

Librairie ancienne et moderne

**ED. ROUYEYRE**

Rue des Saints-Pères, 1

—  
1880



ANNUAIRE

DE LA

PRINCIPALITE DE MONACO

1858

PAR

M. DE

LA PRINCIPALITE

DE MONACO

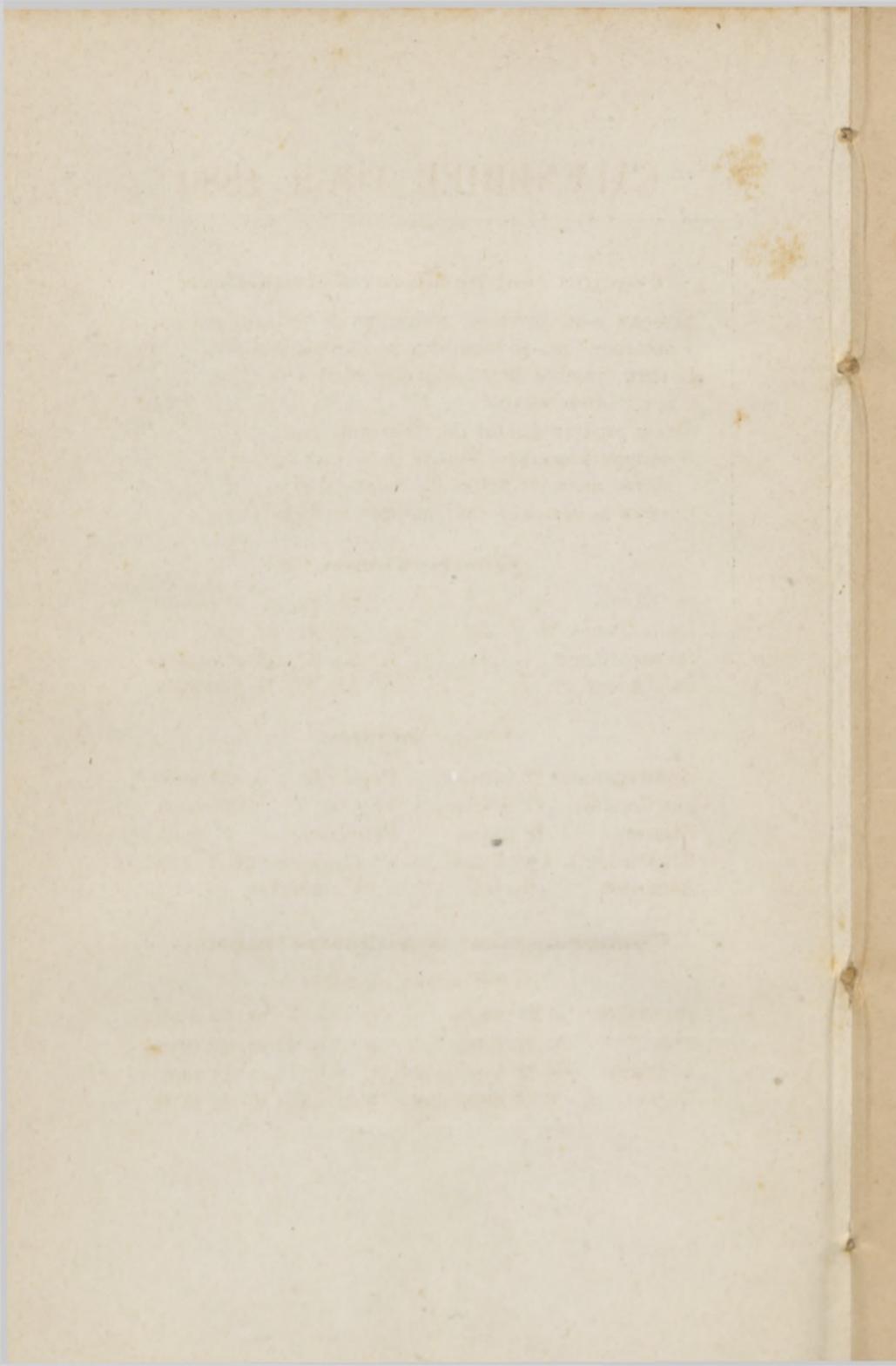
ET DE LA

PRINCIPALITE

DE MONACO



CHARLES III  
PRINCE DE MONACO



# CALENDRIER POUR 1880

---

## Comput (supputation) ecclésiastique.

NOMBRE D'OR (cycle ou révolution de dix-neuf ans pour accorder l'année lunaire avec l'année solaire).	19
EPACTE (nombre de jours que le soleil a en plus sur l'année lunaire).	XVIII
CYCLE SOLAIRE (il est de vingt-huit ans).....	13
INDICTION ROMAINE (période de quinze ans, employée dans les bulles du Saint-Siège).....	8
LETTRE DOMINICALE (qui indique le dimanche).	DC

## Quatre-Temps.

Du Carême.....	18, 20, 21 février.
De la Pentecôte.....	19, 21, 22 mai.
De septembre.....	15, 17, 18 septembre.
De l'Avent.....	15, 17, 18 décembre.

## Fêtes mobiles.

Septuagésime, 25 janvier.	Pentecôte, 16 mai.
Les Cendres, 11 février.	Trinité, 23 mai.
Pâques, 28 mars.	Fête-Dieu, 27 mai.
Rogations, 3, 4 et 5 mai.	1 <sup>er</sup> dimanche de l'Avent,
Ascension, 6 mai.	28 novembre.

## Commencement des Quatre Saisons.

### TEMPS MOYEN DE PARIS

PRINTEMPS, le 20 mars,	à 5 h. 23 m. du matin.
ÉTÉ, le 21 juin,	à 1 h. 41 m. du matin.
AUTOMNE, le 22 septembre,	à 4 h. 16 m. du soir.
HIVER, le 21 décembre,	à 10 h. 27 m. du matin.

**Eclipses.**

Eclipse totale de soleil, le 11 janvier 1880, invisible à Paris.

Eclipse annulaire de soleil, le 7 juillet 1880, invisible à Paris.

Eclipse partielle de soleil, le 1<sup>er</sup> décembre 1880, invisible à Paris.

Eclipse partielle de soleil, le 31 décembre 1880, visible à Paris.

Commencement, à 0 h. 9 m. du soir.

Milieu, à 1 h. 54 m. du soir.

Fin de l'éclipse, à 3 h. 38 m. du soir.

Eclipse totale de lune, le 22 juin 1880, invisible à Paris.

Eclipse totale de lune, le 16 décembre 1880, en partie visible à Paris.

Commencement, à 0 h. 40 m. du matin.

\* Milieu, à 3 h. 48 m. du matin.

Fin de l'éclipse, à 6 h. 55 m. du matin.

JANVIER		FÉVRIER	
<i>Les jours croissent de 1 h. 6 m.</i>		<i>Les jours croissent de 1 h. 33 m.</i>	
1 j.	CIRCONCISION	1 D.	<i>Sexagésime</i>
2 v.	s. Macaire, abbé	2 l.	PURIFICATION
3 s.	ste Geneviève	3 m.	s. Blaise
4 D.	s. Rigobert	4 m.	ste Jeanne de V.
5 l.	ste Amélie	5 j.	ste Agathe
6 m.	EPIPHANIE	6 v.	ste Dorothee
7 m.	ste Gudule	7 s.	s. Romuald
8 j.	s. Lucien	8 D.	<i>Quinquagésime</i>
9 v.	s. Julien	9 l.	Ste Apolline
10 s.	s. Guillaume	10 m.	<i>Mardi-Gras</i>
11 D.	ste Hortense	11 m.	CENDRES
12 l.	ste Césarine	12 j.	ste Eulalie
13 m.	<i>Baptême de N.-S.</i>	13 v.	s. Canut
14 m.	s. Hilaire, évêque	14 s.	ste Mathilde
15 j.	s. Paul, ermite	15 D.	<i>Quadragesime</i>
16 v.	s. Marcel	16 l.	ste Julienne
17 s.	s. Antoine	17 m.	ste Martine
18 D.	Ch. s. Pierre à R.	18 m.	s. Siméon
19 l.	s. Sulpice	19 j.	s. Barbat
20 m.	s. Sébastien	20 v.	s. Eucher
21 m.	ste Agnès, V.-M.	21 s.	ste Vitaline
22 j.	s. Vincent	22 D.	<i>Reminiscere</i>
23 v.	s. Raymond de P.	23 l.	s. Pierre Dam.
24 s.	s. Timothée	24 m.	s. Mathias
25 D.	<i>Septuagésime</i>	25 m.	s. Césaire
26 l.	s. Polycarpe. év.	26 j.	s. Porphyre
27 m.	Ste DEVOTE	27 v.	ste Honorine
28 m.	s. Cyrille	28 s.	s. Romain
29 j.	s. François de S.	29 D.	<i>Oculi</i>
30 v.	ste Martine		
31 s.	s. Pierre Nolasque		
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
D. Q.,	le 5, à 6 h. 58 <sup>m</sup> m.	D. Q.,	le 3, à 3 h. 48 <sup>m</sup> s.
N. L.,	le 11, à 10 h. 49 <sup>m</sup> s.	N. L.,	le 10, à 11 h. 26 <sup>m</sup> m.
P. Q.,	le 19, à 6 h. 49 <sup>m</sup> m.	P. Q.,	le 18, à 3 h. 55 <sup>m</sup> m.
P. L.,	le 27, à 10 h. 21 <sup>m</sup> m.	P. L.,	le 26, à 1 h 31 <sup>m</sup> m.

MARS		AVRIL	
<i>Les jours croissent de 1 h. 50 m.</i>		<i>Les jours croissent de 1 h. 43 m.</i>	
1 l.	s. Aubin	1 j.	s. Hugues
2 m.	s. Simplicé	2 v.	s. François de P.
3 m.	ste Cunégonde	3 s.	ste Marie Egypt.
4 j.	s. Casimir	4 D.	<i>Quasimodo</i>
5 v.	s. Adrien	5 l.	s. Vincent Ferrier
6 s.	ste Colette	6 m.	s. Célestin
7 D.	<i>Loctare</i>	7 m.	s. Albert
8 l.	s. Jean de Dieu	8 j.	s. Gauthier
9 m.	ste Françoise	9 v.	s. Chrétien
10 m.	s. Doctrovée	10 s.	s. Macaire, arch.
11 j.	40 Martyrs	11 D.	s. Léon le Grand
12 v.	s. Grégoire le Gr.	12 l.	s. Jules
13 s.	ste Euphrasie	13 m.	s. Herménégilde
14 D.	LA PASSION	14 m.	s. Tiburce
15 l.	s. Zacharie	15 j.	ste Anastasie
16 m.	s. Abraham	16 v.	s. Fructueux
17 m.	s. Patrice	17 s.	s. Anicet
18 j.	s. Gabriel	18 D.	s. Parfait
19 v.	<i>St Joseph</i>	19 l.	s. Léon
20 s.	s. Guibert	20 m.	ste Emma
21 D.	LES RAMEAUX	21 m.	s. Anselme
22 l.	ste Léa	22 j.	ss. Soter et Caïus
23 m.	s. Victorien	23 v.	s. Georges
24 m.	s. Siméon, enfant	24 s.	s. Fidèle
25 j.	<i>Annonciation</i>	25 D.	s. Marc, évangél.
26 v.	<i>Vendredi-Saint</i>	26 l.	s. Clet
27 s.	ste Lydie	27 m.	s. Anthime
28 D.	PAQUES	28 m.	s. Paul de la Cr.
29 l.	ste Eustasie	29 j.	s. Pierre, martyr
30 m.	s. Rieul	30 v.	ste Catherine de S.
31 m.	ste Cornélie		
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
D. Q.,	le 3, à 11 h. 15 <sup>m</sup> s.	D. Q.,	le 2, à 6 h. 22 <sup>m</sup> m.
N. L.,	le 11, à 0 h. 56 <sup>m</sup> m.	N. L.,	le 9, à 3 h. 16 <sup>m</sup> s.
P. Q.,	le 19, à 0 h. 45 <sup>m</sup> m.	P. Q.,	le 17, à 7 h. 24 <sup>m</sup> s.
P. L.,	le 26, à 1 h. 33 <sup>m</sup> s.	P. L.,	le 24, à 10 h. 59 <sup>m</sup> s.

MAI		JUIN	
<i>Les jours croissent de 1 h. 18 m.</i>		<i>Les jours croissent de 20 minutes</i>	
1 s.	ss. Philippe et Jac.	1 m.	s. Pamphile
2 D.	s. Athanase	2 m.	s. Marcellin
3 l.	<i>Rogations</i>	3 j.	ste Clotilde
4 m.	ste Monique	4 v.	<i>Fête du S.-Cœur</i>
5 m.	s. Pie V	5 s.	s. Boniface
6 j.	ASCENSION	6 D.	s. Norbert
7 v.	s. Stanislas	7 l.	s. Claude
8 s.	s. Désiré	8 m.	s. Médard
9 D.	s. Grégoire de N.	9 m.	s. Félicien
10 l.	s. Antonin	10 j.	s. Landry
11 m.	ss. Achille et Nér.	11 v.	s. Barnabé
12 m.	ste Flavie	12 s.	s. Nabor
13 j.	s. Servais	13 D.	s. Antoine de P.
14 v.	s. Pacôme	14 l.	s. Basile
15 s.	ste Delphine	15 m.	ste Germaine G.
16 D.	PENTECOTE	16 m.	s. François Régis.
17 l.	s. Pascal	17 j.	s. Aurélien
18 m.	s. Venant	18 v.	ste Marine
19 m.	ste Pudent. Q.-T.	19 s.	ss. Gervais et Prot.
20 j.	s. Bernardin	20 D.	s. Sylvère
21 v.	ste Virginie	21 l.	s. Louis de Gonz.
22 s.	ste Julie	22 m.	s. Paulin
23 D.	TRINITÉ	23 m.	ste Ethelrède
24 l.	<i>N.-D. Auxiliatr.</i>	24 j.	<i>Nativité de s. J.-B.</i>
25 m.	s. Urbain	25 v.	s. Guillaume, ab.
26 m.	s. Philippe de N.	26 s.	ss. Jean et Paul
27 j.	FETE-DIEU	27 D.	s. Ladislas
28 v.	s. Germain	28 l.	s. Irénée
29 s.	s. Maximin	29 m.	ss. Pierre et Paul
30 D.	s. Félix, pape	30 m.	Comm. de S. Paul
31 l.	ste Angèle de M.		
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
D. Q., le 1, à 2 h. 2 <sup>m</sup> s.		N. L., le 7, à 10 h. 4 <sup>m</sup> s.	
N. L., le 9, à 6 h. 26 <sup>m</sup> m.		P. Q., le 15, à 10 h. 1 <sup>m</sup> s.	
P. Q., le 17, à 10 h. 33 <sup>m</sup> m.		P. L., le 22, à 1 h. 55 <sup>m</sup> s.	
P. L., le 24, à 6 h. 48 <sup>m</sup> m.		D. Q., le 29, à 10 h. 7 <sup>m</sup> m.	
D. Q., le 30, à 11 h. 2 <sup>m</sup> s.			

JUILLET		AOÛT	
<i>Les jours diminuent de 1 heure</i>		<i>Les jours diminuent de 1 h. 38 m.</i>	
1 j.	s. Thierry	1 D.	s. Pierre ès Liens
2 v.	<i>Visitat. de N.-D.</i>	2 l.	s. Alphonse
3 s.	s. Anatole	3 m.	Inv. s. Etienne
4 D.	ste Berthe	4 m.	s. Dominique
5 l.	ste Zoé	5 j.	<i>N.-D. des Neiges</i>
6 m.	s. Tranquille	6 v.	Transfig. de J.-C.
7 m.	s. Procope	7 s.	S. ALBERT
8 j.	ste Elisab., r. de P.	8 D.	s. Gyriaque
9 v.	s. Ephrem	9 l.	s. <i>Roman</i>
10 s.	ste Félicité	10 m.	s. Laurent.
11 D.	s. Pie 1 <sup>er</sup>	11 m.	ste Suzanne
12 l.	s. Jean Gualbert	12 j.	ste Claire
13 m.	s. Eugène	13 v.	s. Hippolyte
14 m.	s. Bonaventure	14 s.	s. Eusèbe, V. J.
15 j.	s. Henri	15 D.	ASSOMPTION
16 v.	<i>N.-D. du Carmel</i>	16 l.	s. Roch.
17 s.	s. Alexis	17 m.	s. Mammès
18 D.	s. Camille	18 m.	ste Hélène
19 l.	s. Vincent de Paul	19 j.	s. Louis
20 m.	ste Marguerite	20 v.	s. Bernard
21 m.	s. Victor	21 s.	ste Jeanne Chant.
22 j.	ste Madeleine	22 D.	s. Symphorien
23 v.	s. Apollinaire	23 l.	s. Philippe Beniti
24 s.	ste Christine, v.	24 m.	s. Barthélemy
25 D.	s. Jacques le Maj.	25 m.	S. LOUIS, roi
26 l.	ste Anne	26 j.	s. Zéphyrin
27 m.	s. Pantaléon	27 v.	s. Joseph Calanzas
28 m.	s. Nazaire	28 s.	s. Augustin
29 j.	ste Marthe	29 D.	Déc. de s. J.-B.
30 v.	s. Ignace de L.	30 l.	ste Rose de Lima
31 s.	s. Germain d'Aux.	31 m.	s. Raymond Non.
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
N. L.,	le 7, à 1 h. 31 <sup>m</sup> s.	N. L.,	le 6, à 3 h. 58 <sup>m</sup> m.
P. Q.,	le 15, à 6 h. 25 <sup>m</sup> m.	P. Q.,	le 13, à 0 h. 52 <sup>m</sup> s.
P. L.,	le 21, à 9 h. 11 <sup>m</sup> s.	P. L.,	le 20, à 5 h. 28 <sup>m</sup> m.
D. Q.,	le 28, à 11 h. 50 <sup>m</sup> s.	D. Q.,	le 27, à 4 h. 24 <sup>m</sup> s.

SEPTEMBRE		OCTOBRE	
<i>Les jours diminuent de 1 h. 44 m.</i>		<i>Les jours diminuent de 1 h. 45 m.</i>	
1 m.	s. Leu et s. Gilles	1 v.	s. Remi
2 j.	s. Etienne, roi	2 s.	SS. Anges gard.
3 v.	s. Lazare	3 D.	s. Denis l'aréop.
4 s.	ste Rosalie	4 l.	s. François d'As.
5 D.	s. Laurent Justin	5 m.	s. Placide
6 l.	ste Reine	6 m.	s. Bruno
7 m.	s. Cloud	7 j.	s. Serge, ste Bacq.
8 m.	<i>Nativité de N.-D.</i>	8 v.	ste Brigitte
9 j.	s. Omer, év.	9 s.	s. Denis, év.
10 v.	s. Nicolas Tolent.	10 D.	s. François Borgia
11 s.	s. Hyacinthe	11 l.	s. Nicaise
12 D.	ste Pulchérie	12 m.	s. Vilfrid
13 l.	s. Aimé	13 m.	s. Edouard
14 m.	<i>Exalt. de la Croix</i>	14 j.	s. Calixte
15 m.	s. Nicomède, Q.-T.	15 v.	ste Thérèse
16 j.	ss. Corn. et Gyp.	16 s.	s. Léopold
17 v.	Stig. de s. Franç.	17 D.	ste Hedwige
18 s.	s. Joseph C.	18 l.	s. Luc, évang.
19 D.	s. Janvier	19 m.	s. Pierre d'Alcan.
20 l.	s. Eustache	20 m.	s. Jean Cantius
21 m.	s. Mathieu	21 j.	ste Ursule
22 m.	s. Maurice	22 v.	s. Mellon
23 j.	s. Lin	23 s.	s. Rédempteur
24 v.	<i>N.-D. de la Merci</i>	24 D.	s. Raphaël
25 s.	s. Firmin	25 l.	s. Crépin, s. Crép.
26 D.	ste Justine	26 m.	s. Evariste
27 l.	ss. Côme et Dam.	27 m.	s. Frumence
28 m.	s. Wenceslas	28 j.	s. Simon, s. Jude
29 m.	s. Michel, arch.	29 v.	s. Narcisse
30 j.	s. Jérôme	30 s.	s. Lucain
		31 D.	s. Quentin, V. J.
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
N. L.,	le 4, à 5 h. 1 <sup>m</sup> s.	N. L.,	le 4, à 4 h. 53 <sup>m</sup> m.
P. Q.,	le 11, à 6 h. 34 <sup>m</sup> s.	P. Q.,	le 11, à 0 h. 44 <sup>m</sup> m.
P. L.,	le 18, à 3 h. 38 <sup>m</sup> s.	P. L.,	le 18, à 4 h. 33 <sup>m</sup> m.
D. Q.,	le 26, à 11 h. 18 <sup>m</sup> m.	D. Q.,	le 26, à 7 h. 10 <sup>m</sup> m.

NOVEMBRE		DÉCEMBRE	
<i>Les jours diminuent de 1 h. 20 m.</i>		<i>Les jours diminuent de 27 minutes</i>	
1 l.	TOUSSAINT	1 m.	s. Eloi
2 m.	<i>Les Trépassés</i>	2 j.	ste Bibiane
3 m.	s. Marcel	3 v.	s. François Xavier
4 j.	S. CHARLES B.	4 s.	ste Barbe
5 v.	ste Bertilde	5 D.	s. Sabas, abbé
6 s.	s. Léonard	6 l.	s. NICOLAS
7 D.	s. Ernest	7 m.	s. Ambroise
8 l.	Les 4 Couronnés	8 m.	<i>Conception</i>
9 m.	s. Théodore	9 j.	ste Léocadie
10 m.	s. André Avellin	10 v.	<i>N.-D. de Lorette</i>
11 j.	s. Martin	11 s.	s. Damase
12 v.	s. René, év.	12 D.	s. Valery
13 s.	s. Didace	13 l.	ste Lucie
14 D.	s. Stanislas Kotska	14 m.	s. Nicaise
15 l.	ste Gertrude	15 m.	s. Mesmin, <i>Q.-T.</i>
16 m.	s. Edmond	16 j.	ste Adélaïde
17 m.	s. Grégoire Thau.	17 v.	ste Olympe
18 j.	s. Eudes	18 s.	s. Gatien
19 v.	ste Elisabeth de H.	19 D.	s. Meurice
20 s.	s. Félix de Valois	20 l.	s. Philogone
21 D.	<i>Présent. de N.-D.</i>	21 m.	s. Thomas
22 l.	ste Cécile	22 m.	s. Honorat
23 m.	s. Clément	23 j.	ste Victoire
24 m.	Ste FLORE	24 v.	ste Delphine, <i>V. J.</i>
25 j.	ste Catherine	25 s.	NOEL
26 v.	ste Genev. des Ar.	26 D.	s. Etienne
27 s.	s. Maxime	27 l.	s. Jean, ap.
28 D.	s. Sosthène. AVENT	28 m.	Les ss. Innocents
29 l.	s. Saturnin	29 m.	s. Thomas de Cant.
30 m.	s. André	30 j.	ste Colombe
		31 v.	s. Sylvestre
<i>Phases de la lune</i>		<i>Phases de la lune</i>	
N.L.,	le 2, à 4 h. 4 <sup>m</sup> s.	N.L.,	le 2, à 3 h. 6 <sup>m</sup> s.
P.Q.,	le 9, à 8 h. 29 <sup>m</sup> m.	P.Q.,	le 8, à 6 h. 46 <sup>m</sup> s.
P.L.,	le 16, à 8 h. 49 <sup>m</sup> s.	P.L.,	le 16, à 3 h. 45 <sup>m</sup> s.
D.Q.,	le 25, à 2 h. 15 <sup>m</sup> m.	D.Q.,	le 24, à 7 h. 6 <sup>m</sup> s.
		N.L.,	le 31, à 2 h. 6 <sup>m</sup> s.

## FAMILLE PRINCIÈRE

---

CHARLES III, Honoré, Prince Souverain de Monaco, né le 8 décembre 1818, a succédé à son père, le Prince Florestan I<sup>er</sup>, le 20 juin 1856. Marié le 28 septembre 1846 à la Princesse Antoinette Ghislaine, Comtesse de Mérode. Veuf le 10 février 1864.

### FILS

Prince *Albert-Honoré-Charles*, Prince Héritaire, né le 13 novembre 1848, Grand d'Espagne de 1<sup>re</sup> classe, Capitaine de frégate dans la marine espagnole, marié le 21 septembre 1869 à la Princesse *Marie-Victoire*, née le 10 décembre 1850, fille de feu Guillaume-Alexandre-Archibald-Antoine, Duc d'Hamilton, Brandon et Châtellerault, et de la Princesse Marie, fille de Charles-Louis-Frédéric, Grand-Duc de Bade.

Fils :

Prince *Louis-Honoré-Charles-Antoine*, né le 12 juillet 1870.

SŒUR DU PRINCE

Princesse *Florestine-Gabrielle-Antoinette*, née le 22 octobre 1833, mariée le 16 février 1863 à *Frédéric-Guillaume-Alexandre-Ferdinand*, Prince de Wurtemberg, Duc d'Urach. Veuve le 16 juillet 1869.

Fils :

*Guillaume-Charles-Florestan-Géro-Crescent* de Wurtemberg, Duc d'Urach, né le 3 mars 1864 ;

*Charles-Joseph-Guillaume-Florestan-Géro-Crescent*, de Wurtemberg, Prince d'Urach, né le 15 février 1865.

---

## CHRONOLOGIE

### DES PRINCES DE MONACO

---

- GRIMALDUS I<sup>er</sup>, seigneur d'Antibes, en 950.  
GUIDO I<sup>er</sup>, seigneur de Monaco, en 1000.  
HUGO II, seigneur de Monaco, date inconnue.  
GRIMALDUS II, seigneur de Monaco, en 1050.  
GUIDO II, seigneur de Monaco, en 1120.  
GRIMALDI III, seigneur de Monaco et consul de  
Gênes, en 1160.  
OBERT, seigneur de Monaco et consul de Gênes,  
en 1190.  
GRIMALDI IV, seigneur de Monaco, en 1232.  
FRANÇOIS, seigneur de Monaco, en 1240.  
RAINIER I<sup>er</sup>, seigneur de Monaco, en 1275, mort  
en 1300.  
RAINIER II, seigneur de Monaco, en 1300, mort  
en 1330.  
CHARLES I<sup>er</sup>, le Grand, seigneur de Monaco, en  
1330, mort en 1363.

RAINIER III, seigneur de Monaco, en 1363, mort en 1407.

AMBROISE, seigneur de Monaco, en 1407, mort en 1420.

JEAN I<sup>er</sup>, seigneur de Monaco, en 1420, mort en 1454.

CATALAN, seigneur de Monaco, en 1454, mort en 1457.

CLAUDINE, unique héritière de Catalan, souveraine de Monaco, en 1457, morte en 1514, épousa Lambert, seigneur d'Antibes, Cagnes et autres lieux.

LUCIEN, fils de Claudine, d'abord administrateur pour sa mère en 1506, et seigneur en titre en 1514, mort en 1523.

AUGUSTIN, frère de Lucien, seigneur de Monaco, en 1523, évêque de Grasse, abbé de Lérins, cardinal, etc., mort en 1531.

HONORÉ I<sup>er</sup>, neveu d'Augustin, prince de Monaco, en 1531, mort en 1581.

CHARLES II, prince de Monaco, en 1581, mort en 1586.

HERCULE I<sup>er</sup>, frère de Charles II, prince de Monaco, en 1589, mort en 1605.

HONORÉ II, prince de Monaco, duc de Valentinois, en 1605, mort en 1662.

LOUIS I<sup>er</sup>, prince de Monaco, en 1662, mort en 1701.

ANTOINE I<sup>er</sup>, prince de Monaco, en 1701, mort en 1731.

LOUISE-HIPPOLYTE, princesse de Monaco, en 1731, morte en 1732; mariée à Jacques-Léonor de Goyon, Sire de Matignon et de la Roche-Guyon, Comte de Thorigny, etc., etc., qui prit les nom et armes des Grimaldi par substitution à ses nom et armes propres.

HONORÉ III, prince de Monaco, en 1732, mort en 1795.

HONORÉ IV, prince de Monaco, mort en 1819.

HONORÉ V, prince de Monaco, en 1819, mort en 1841.

FLORESTAN I<sup>er</sup>, frère d'Honoré V, prince de Monaco, en 1841, mort en 1856.

CHARLES III, souverain actuel, monté sur le trône en 1856.

## LISTE DES SOUVERAINS

### ACTUELLEMENT RÉGNANTS

*rangés d'après la date de leur avènement au trône*

NOMS	DATE DE L'AVÈNEMENT au Trône
PIERRE II, empereur du Brésil; né le 2 décembre 1825.....	1831 7 avril
GONTHIER, prince de Schwarzbourg-Sondershausen; né le 24 septembre 1801.....	1835 19 août
VICTORIA, reine de la Grande-Bretagne, impératrice des Indes; née le 24 mai 1819.....	1837 20 juin
FRÉDÉRIC-FRANÇOIS II, grand-duc de Mecklembourg-Schwérin; né le 28 février 1823.....	1842 7 mars
ERNEST II, duc de Saxe-Cobourg et Gotha; né le 21 juin 1818.....	1844 29 janvier
GEORGE V, prince de Waldeck; né le 14 janvier 1831.....	1845 15 mai
FRANÇOIS-JOSEPH, empereur d'Autriche; né le 10 août 1830.....	1848 2 décembre
GUILLAUME III, roi des Pays-Bas; né le 19 février 1817.....	1849 17 mars
FRÉDÉRIC, grand-duc de Bade; né le 9 septembre 1826.....	1852 24 avril

NOMS	DATE DE L'AVÈNEMENT au Trône
PIERRE, grand-duc d'Oldenbourg; né le 8 juillet 1827 .....	1853 7 février
CHARLES-ALEXANDRE, grand-duc de Saxe-Weimar; né le 24 juin 1818..	1853 8 juillet
ERNEST, duc de Saxe-Altenbourg; né le 16 septembre 1826 .....	1853 3 août
ALEXANDRE II, empereur de Russie; né le 29-17 avril 1818.....	1855 2 mars
CHARLES III, prince de Monaco; né le 8 décembre 1818.....	1856 20 juin
JEAN II, prince de Liechtenstein; né le 5 octobre 1840.....	1858 12 novembre
HENRI XXII, prince de Reuss, ligne aînée (Greiz); né le 28 mars 1846	1859 8 novembre
NICOLAS I <sup>er</sup> , prince du Monténégro; né le 7 octobre 1841 .....	1860 14 août
FRÉDÉRIC-GUILLAUME, grand-duc de Mecklembourg-Strélitz; né le 17 octobre 1819.....	1860 6 septembre
ADOLPHE, prince de Schaumbourg-Lippe; né le 1 <sup>er</sup> août 1817.....	1860 21 novembre
GUILLAUME I <sup>er</sup> , roi de Prusse; né le 22 mars 1797; empereur d'Allemagne (18 janvier 1871).....	1861 2 janvier
LOUIS I <sup>er</sup> , roi de Portugal; né le 31 octobre 1838.....	1861 11 novembre
GEORGE I <sup>er</sup> , roi des Hellènes; né le 24 décembre 1845.....	1863 5 juin
CHRISTIAN IX, roi de Danemark; né le 8 avril 1818.....	1863 5 novembre
LOUIS II, roi de Bavière; né le 25 août 1845.....	1864 10 mars
CHARLES I <sup>er</sup> , roi de Wurtemberg; né le 6 mars 1823.....	1864 25 juin
LÉOPOLD II, roi des Belges; né le 9 avril 1835.....	1865 10 décembre

NOMS	DATE DE L'AVÈNEMENT au Trône
GEORGE II, duc de Saxe-Meiningen; né le 2 avril 1826.....	1866 20 septembre
CHARLES I <sup>er</sup> , prince de Roumanie; né le 8-20 avril 1839.....	1866 8-20 avril
HENRI XIV, prince de Reuss, ligne cadette (Schleiz); né le 28 mai 1832.	1867 11 juillet
MILAN IV, prince de Serbie.....	1868 2 juillet
GEORGE, prince de Schwarzbourg- Rudolstadt; né le 23 novembre 1838	1869 26 novembre
FRÉDÉRIC, duc d'Anhalt; né le 29 avril 1831.....	1871 22 mai
OSCAR II, roi de Suède; né le 21 jan- vier 1829.....	1872 18 septembre
ALBERT, roi de Saxe; né le 23 avril 1828.....	1873 29 octobre
ALPHONSE XII, roi d'Espagne; né le 28 novembre 1857.....	1874 30 décembre
WOLDEMAR, prince de Lippe-Detmold; né le 18 avril 1824.....	1875 8 décembre
ABD-UL-HAMID, grand-sultan; né le 22 septembre 1842.....	1876 31 août
LOUIS IV, grand-duc de Hesse; né le 12 septembre 1837.....	1877 13 juin
HUMBERT I <sup>er</sup> , roi d'Italie; né le 14 mars 1844.....	1878 9 janvier
LÉON XIII, pape; né le 2 mars 1810	1878 20 février

## NOTICES STATISTIQUES

### SUR LES PRINCIPAUX ÉTATS DU MONDE

#### ALLEMAGNE

L'Empire d'Allemagne est fondé sur la base des traités conclus entre la Confédération de l'Allemagne du Nord et: 1<sup>o</sup> les Grands-Duchés de Bade et de Hesse (le 15 novembre 1870); 2<sup>o</sup> le Royaume de Bavière (le 23 novembre 1870); 3<sup>o</sup> le Royaume de Wurtemberg (le 25 novembre 1870); les ratifications de ces traités furent échangées à Berlin, le 29 janvier 1871. Auxdits traités fut substituée, par décret du 16 avril 1871, la Constitution de l'Empire allemand, entrée en vigueur le 4 mai 1871. La présidence de l'Empire appartient à la couronne de Prusse. Le roi Guillaume I<sup>er</sup> de Prusse est empereur héréditaire d'Allemagne. La Confédération des Etats formant l'Empire allemand est investie d'un pouvoir impérial souverain; l'exercice des fonctions de ce pouvoir a été conféré à la couronne de Prusse et au Conseil fédéral, composé des représentants des Etats confédérés de l'Empire. Le pouvoir impérial est astreint, dans l'exercice de certaines fonctions, à l'assentiment du Reichstag (Parlement), composé de représentants librement élus du

peuple allemand ; cette assemblée exerce aussi, à certains égards, un droit de contrôle.

Le Conseil fédéral se compose des plénipotentiaires de tous les Etats formant l'Empire allemand, sous la présidence du chancelier de l'Empire, le prince de Bismark.

Chaque Etat est représenté à l'Assemblée suivant sa population. Sur un total de 58 voix, la Prusse a 17 voix ; la Bavière, 6 ; la Saxe, 4 ; le Wurtemberg, 4 ; Bade, 3 ; la Hesse, 3 ; Mecklembourg-Schwérin, 2, et le reste des autres Etats, chacun 1.

Population : 42,727,360 hab. (déc. 1875), y compris l'Alsace et la Lorraine.

L'armée de l'Empire allemand se compose du corps d'armée de la Garde, de 13 corps d'armée prussiens (N<sup>os</sup> I-XI, XIV, XV), du corps d'armée Saxon (N<sup>o</sup> XII), du corps d'armée de Wurtemberg (N<sup>o</sup> XIII) et de deux corps d'armée bavarois (N<sup>os</sup> 1 et II). Total : 18 corps d'armée.

L'armée de l'Empire se compose de 401,659 hommes, et peut mettre sur pied 1,283,791 hommes, avec la réserve et la landwehr.

La flotte se compose de 70 bâtiments de guerre, armés de 399 canons (1878).

Marine marchande : vapeurs, 319, jaugeant 183,569 tonnes ; voiliers, 4,426, jaugeant 901,313 tonnes.

Outre les Etats dont nous donnons la statistique plus loin, l'Allemagne comprend l'ancien royaume de Hanovre et les villes libres et hanséatiques de Brême, 102,532 hab. ; Hambourg, 384,447 hab. ; Lubeck, 44,779 hab.

## ANDORRE

Cette république est placée sous la suzeraineté de la France et de l'évêque d'Urgel.

Superficie : 495 kilom. carrés.

Population : 6,000 hab.

#### ANHALT

Population : 213,565 hab.

Capitale : Dessau, 19,643 hab.

#### AUTRICHE-HONGRIE

Population : pays autrichiens, 21,944,336 hab.; Hongrie, 15,509,455 hab.; total, 37,453,791 hab. (1877).

Capitale : Vienne, 1,020,770 hab. (1875); Prague, 189,949 hab.; Pesth, 270,476 hab.

Armée active, en août 1878 : sur pied de paix, 275,531 hommes; sur pied de guerre, 1,013,953 hommes.

Marine en 1878 : 58 bâtiments à voiles et à vapeur, avec un effectif de 9,895 hommes d'équipage.

Marine marchande (1878) : vapeurs, 99, jaugeant 56,865 tonnes; voiliers, 7,509, jaugeant 268,033 tonnes.

#### BADE

Population : 1,507,179 hab.

Capitale : Carlsruhe, 42,895 hab.; Mannheim, 46,453 hab. (1875). Les troupes badoises forment une partie du XIV<sup>e</sup> corps de l'armée allemande.

#### BAVIÈRE

Population : 5,022,390 hab.

Capitale : Munich, 198,829 hab. (déc. 1875). — L'armée bavaroise forme deux corps, chacun de deux divisions, de l'armée de l'Empire allemand.

## BELGIQUE

Population : 5,412,731 hab. (décembre 1877). — Eten-  
due territoriale, 29,455 kilom. carrés.

Armée : 46,383 hommes, et 103,683 hommes (pied de  
guerre).

Capitale : Bruxelles, 183,080 hab.

## BRÉSIL

Population en 1875 : 10,108,291 hab. — Forces de terre  
en 1877 : 17,750 hommes en temps de paix et 32,000 en  
temps de guerre. — Flotte en 1877 : 56 bâtiments et  
5,097 hommes d'équipage.

Capitale : Rio de Janeiro, 228,743 hab.

## BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL

Population : 327,493 hab. (1875).

Capitale : Brunswick, 65,938 hab. (1875).

## CHINE

Population : 434,500,000 hab.

Superficie : 11,756,780 kilom. carrés.

Capitale : Pékin, 1,650,000 hab. — Armée, 800,000  
hommes et les troupes de milice.

## DANEMARK

Population : 2,070,400 hab. (1878).

Capitale : Copenhague, 250,000 hab. — Armée : pied  
de guerre, 48,982 hommes ; pied de paix, 35,657  
hommes (1876). — Marine : 33 vapeurs, dont 7 cuirassés,  
armés de 230 canons (1876).

## EGYPTE

Population : 16,992,000 hab. — Superficie : 2,252,000 kilom. carrés.

Capitale : le Caire, 349,283 hab. — Armée : 14,000 hommes. — Flotte : 14 vapeurs.

## ESPAGNE

Population : 16,809,913 hab. — Colonies : 8,316,000 hab. (1876).

Capitale : Madrid, 484,541 hab. — Armée : 216,000 hommes. — Flotte : 123 navires, armés de 554 canons et 14,000 hommes d'équipage (1877).

Marine marchande, y compris les colonies : vapeurs, 212, jaugeant 115,417 tonnes ; voiliers, 2,674, jaugeant 509,767 tonnes (1876).

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

*Président* : M. Hayes.

Le Congrès se compose du Sénat et de la Chambre des représentants.

Le Sénat se compose de deux membres par Etat, nommés pour un terme de six années.

Les représentants au Congrès sont nommés, par chaque Etat séparément, pour deux ans.

Les Territoires (c'est-à-dire les nouvelles provinces acquises par achat, cession ou conquête) envoient, jusqu'à l'époque de leur admission dans la Confédération, des délégués au Congrès. Ces délégués n'ont pas le droit de voter.

Les Etats-Unis renferment 38 Etats et 8 Territoires.

Population: Etats et Territoires, 38,925,598 hab. ; superficie, 9,333,680 kilom. carrés (1870).

Capitale: Washington, 109,199 habitants; New-York, 1,046,037 hab. ; Philadelphie, 674,022 hab. ; Baltimore, 267,354 hab. ; Boston, 250,326 hab. ; Nouvelle-Orléans, 119,322 hab. ; Cincinnati, 226,239 hab. (1874).

Armée: 27,161 hommes, dont 25,000 soldats et 2,161 officiers (1878), sans compter la milice organisée, qui compte 145,219 hommes et 8,101 officiers. — La flotte des Etats-Unis se compose de 113 vaisseaux et 1,108 canons.

Marine marchande: vapeurs, 4,395, jaugeant 1,172,372 tonnes; voiliers, 18,081, jaugeant 2,508,011 tonnes.

## FRANCE

Proclamation de la République, le 4 septembre 1870.

*Président de la République*: M. Jules Grévy, nommé pour sept ans par le Congrès, le 30 janvier 1879.

Population: 36,905,788 hab. (1878).

Colonies: 2,755,200 hab. (1878).

Capitale: Paris, 1,988,806 hab. (1877); Lyon, 342,815 hab. ; Marseille, 318,868 hab. ; Bordeaux, 215,140 hab. ; Rouen, 104,902 hab. ; Nantes, 122,247 hab. ; Toulouse, 131,642 hab. ; Lille, 162,775 hab. ; Nice, 53,397 hab.

Force armée: pied de paix, 502,697 hommes (1876) et 120,894 chevaux; pied de guerre, 1,750,000, y compris l'armée territoriale.

Flotte: 227 bâtiments, dont 51 cuirassés, portant 4,880 canons (1879), avec un effectif de 46,500 hommes d'équipage, d'artillerie et d'infanterie de marine.

Marine marchande: vapeurs 546, jaugeant 218,449 tonnes; voiliers, 14,861, jaugeant 792,836 tonnes.

## GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

Population du Royaume-Uni : 33,808,000 hab. (1871).  
— Colonies : 205,311,100 hab.

Capitale : Londres, 3,254,260 hab. (1873) ; Liverpool, 493,405 hab. ; Glasgow, 477,156 hab. ; Manchester et Salford, 468,501 hab. ; Birmingham, 243,787 hab. ; Leeds, 259,212 hab. ; Dublin, 246,325 hab.

Armée : y compris l'armée indigène de l'Inde, 703,974 hommes et 73,496 chevaux (1878).

Marine : équipages, 82,010 hommes.

Flotte : 549 bâtiments, tant à voiles qu'à vapeur, y compris les colonies, dont 261 en activité.

Marine marchande : vapeurs, 4,335, jaugeant 2,005,000 tonnes ; voiliers, 21,144, jaugeant 4,258,000 tonnes.

## GRÈCE ET ILES IONIENNES

Population : 1,457,894 hab. (1871). Superficie : 50,123 kilom. carrés. — Capitale : Athènes, 44,510 hab.

Armée : sur pied de guerre, y compris les réserves, 200,000 hommes (1877). — Marine : 21 bâtiments divers, portant 196 canons. — La marine marchande se composait, en 1874, de 5,440 bâtiments divers, jaugeant 262,760 tonnes.

## HESSE GRAND-DUCALE (DARMSTADT)

Population : 84,218 hab. (décembre 1875). — Mayence, 56,421 hab. ; Darmstadt (et Bessungen), 43,695 hab.

## ITALIE

Le royaume d'Italie, dans son état actuel, comprend une population de 27,769,475 hab. (1876).

Capitale : Rome, 235,802 hab. — Villes principales : Naples, 449,301 hab. ; Milan, 260,997 hab. ; Turin, 213,937 hab. ; Palerme, 228,483 hab. ; Gênes, 162,674 hab. ; Venise, 126,236 hab. ; Florence, 169,588 hab.

Armée : 1,212,620 hommes, y compris la milice.

Flotte, tant à voiles qu'à vapeur : 66 bâtiments d'une force de 93,063 chevaux, portant 339 canons, avec un personnel de 13,316 marins (1876).

Marine marchande : vapeurs, 142, jaugeant 57,881 tonnes ; voiliers, 10,903, jaugeant 1,020,488 tonnes.

### JAPON

Population : 33,623,310 hab. — Superficie : 379,711 kil. carrés. Capitale : Yedo (Tokio), 813,500 hab. (1874).

### LIECHTENSTEIN

Population : 8,060 hab. — Capitale : Vaduz, 921 hab.

### LIPPE

Population : 112,452 hab. — Capitale : Detmold, 6,917 hab. (1875).

### MAROC

Population : 6,000,000 hab. — Superficie : 672,300 kil. carrés. — Capitale : Fez, 150,000 hab.

### MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN

Population : 553,785 hab. (décembre 1875). — Capitale : Schwérin, 27,989 hab.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ

Population : 95,673 hab. (décembre 1875). — Capitale : Neu-Strélitz, 8,525 hab.

MONTÉNÉGRO

Population : environ 286,000 hab. — Capitale : Cétinjé, 1,400 hab.

OLDENBOURG

Population : 319,314 hab. (1875). — Capitale : Oldenbourg, 45,700 hab.

PAYS-BAS

Population : 3,924,792 hab. (1877). Superficie : 32,972 kil. carrés. — Capitale : La Haye, 107,887 hab. ; Amsterdam, 302,266 hab. ; Rotterdam, 142,585 hab. — Colonies, 19,000,000 hab. environ.

Armée des Indes, 39,400 h. ; européenne, 62,900 h. — Marine, 115 navires et 503 canons. — Marine marchande, 1,835 bâtimens, jaugeant 514,725 tonnes (1876).

PERSE

Population : 7,000,000 hab. — Superficie : 1,650,000 kil. carrés, ville et territoire de Klotour compris (traité de Berlin, 13 juillet 1878). — Capitale : Téhéran, 100,000 hab.

PORTUGAL

Population : 4,441,037 hab. — Superficie : 92,828 kil.

carrés. — Capitale: Lisbonne, 253,496 hab. (1878). — Colonies, 3,251,833 hab.

Armée: 33,000 hommes pied de paix et 75,300 pied de guerre. — Flotte: 27 navires à vapeur, 12 voiliers, avec 3,589 marins (1878).

## PRUSSE

Population du nouveau royaume de Prusse, après les annexions: 25,742,404 hab. (1875). L'Alsace et la Lorraine, 1,531,804 hab.

Capitale: Berlin, 966,858 hab.; Cologne, 135,371 hab.; Breslau, 239,050 hab. (1875).

## REUSS

Reuss-Greiz, population: 46,985 hab. — Capitale: Greiz, 12,657 hab.

Reuss-Schleiz, population: 92,375 hab. — Capitale: Gera, 20,810 hab.

## ROUMANIE

Population: 5,376,000 hab.; Superficie: 127,584 kil. carrés (traité de Berlin du 13 juillet 1878). — Capitale: Bucharest, 221,805 hab.

## RUSSIE

Population: Russie d'Europe, 65,364,910 hab. (1878). Lieutenance du Caucase, 6,301,744 hab. (1876). Royaume de Pologne, 6,528,017 hab. (1872). Grand-Duché de Finlande, 1,941,255 hab. (1872). Sibérie, 3,440,362 hab. (1873). Asie Centrale, 4,505,876 hab.; ensemble, 87,799,000 hab.

Capitale : Saint-Pétersbourg, 667,963 hab. ; Moscou, 601,969 hab. ; Odessa, 184,819 hab.

Armée : 662,070 hom. en temps de paix et 1,656,780 en temps de guerre, non compris environ 131,000 hom. de troupes irrégulières.

Marine : 241 bâtiments, avec 1,548 canons, jaugeant 212,814 tonnes (1875). — L'effectif de la marine est de 4,089 officiers et 28,920 matelots (1876).

Marine marchande : vapeurs, 151, jaugeant 105,962 tonnes ; voiliers, 1,785, jaugeant 391,000 tonnes.

Le nouveau royaume de Pologne, créé par l'acte du congrès de Vienne en 1815, a une administration particulière.

Capitale : Varsovie, 251,584 hab. (1871).

#### SAINT-MARIN

Superficie : 61 kilom. carrés.

Population : 7,816 hab. — Capitale : Saint-Marin.

Les deux capitaines régents changent tous les six mois.

#### SAINT-SIÈGE

Après le plébiscite du 2 octobre 1870, les Etats Pontificaux furent incorporés au royaume d'Italie. Le 13 mai 1871, le gouvernement italien a promulgué une loi dite des garanties, qui accorde au Saint-Père la jouissance des palais du Vatican et de Latran, de tous les édifices et terrains annexés et dépendants, ainsi que de la villa de Castel-Gandolfo, avec toutes ses attenances et dépendances. On lui a fixé aussi une liste civile qu'il a refusée. Les envoyés des gouvernements étrangers près Sa Sainteté jouissent de toutes les prérogatives et immunités qui appartiennent au corps diplomatique,

d'après le droit international. (Le pape n'a pas reconnu cette loi des garanties.)

Le Sacré Collège, institué en 1586, se compose de 70 cardinaux, partagés en trois ordres : l'ordre des évêques, l'ordre des prêtres et l'ordre des diacres.

#### SAXE ROYALE

Population : 2,760,586 hab. — Capitale : Dresde, 197,295 hab. (1875).

L'armée saxonne forme le XII<sup>e</sup> corps d'armée de l'Empire allemand.

#### SAXE-ALTENBOURG

Population : 145,844 hab. (1875). — Capitale : Altenbourg, 22,263 hab.

#### SAXE-COBOURG ET GOTHA

Population : 182,599 hab. (1875). — Capitale : Gotha, 22,928 hab. ; Cobourg, 14,567 hab.

#### SAXE-MEININGEN

Population : 194,494 hab. (1875). — Capitale : Meiningen, 9,521 hab.

#### SAXE-WEIMAR-EISENACH (GRAND-DUCHÉ)

Population : 292,933 hab. (1875). — Capitale : Weimar, 17,522 hab. ; Eisenach, 16,163 hab.

#### SCHAUMBOURG-LIPPE

Population : 33,133 hab. (1875). — Capitale : Buckebourg, 4,832 hab.

### SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT

Population: 76,676 hab. — Capitale: Rudolstadt, 7,638 hab.

### SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN

Population: 67,480 hab. — Capitale: Sondershausen, 5,723 hab.

### SERBIE

Population: 1,720,000 hab. — Superficie: 48,657 kilom. carrés. — Capitale: Belgrade, 27,605 hab.

### SIAM

Population: 6,300,000 hab. — Superficie: 800,340 kil. carrés. — Capitale: Bangkok, 500,000 hab.

### SUÈDE ET NORWÈGE

Population (1877): Suède, 4,484,542 hab. — Capitale: Stockholm, 165,677 hab. — Norwège, 1,806,900 hab. — Capitale: Christiania, 76,054 hab. (1875).

Armée: Suède, 156,970 hommes. — Flotte: 139 bâtiments (dont 42 vapeurs), armés de 266 canons avec 3,575 hommes d'équipage (1878).

Armée: Norwège, 12,750 hommes. — Flotte: 121 navires (dont 29 vapeurs), armés de 291 canons (1878).

### SUISSE

1<sup>o</sup> Assemblée fédérale. A. Conseil national. Président: Kuenzli, du canton d'Argovie. — B. Conseil des Etats (44 membres, 2 pour chaque canton). Président: Stehelin, du canton de Bâle.

2<sup>o</sup> Conseil fédéral. Président : D<sup>r</sup> Heer, du canton de Glaris.

Président de la Confédération : M. Schenk.

Superficie : 41,389 kil. carrés. — Population : 2,776,035 hab. (1877). — Forces militaires : 211,765 hom. (1878). — Villes : Berne, 36,001 hab. ; Bâle, 44,834 hab. ; Genève, 46,783 hab.

## TUNIS

Population : 2,100,000 hab. environ. — Superficie : 118,400 kil. carrés. — Capitale : Tunis, 125,000 hab.

## TURQUIE

(Le traité de Berlin du 13 juillet 1878 a apporté divers changements territoriaux à la Turquie.)

Population : Turquie d'Europe, 8,971,000 habitants ; Turquie d'Asie, 17,536,465 hab. ; Turquie d'Afrique, 20,510,000 hab. Total de la population de l'empire : 47,000,000. — Constantinople, 600,000 hab. Distance légale de Paris, 2,708 kilomètres.

Armée : 157,667 hommes divisés en 6 corps ; en temps de guerre, il y a encore la réserve (redif), qu'on peut évaluer à 109,600 hommes, non compris les contingents auxiliaires des provinces tributaires et dont l'effectif paraît devoir atteindre de 150 à 586,100 combattants. — Marine : 166 bâtiments de guerre, portant 1,600 canons ; 50,000 soldats et matelots (1874).

## WALDECK

Population (en 1875) : 54,743 hab. — Capitale : Arolsen, 2,460 hab.

## WURTEMBERG

Population : 1,881,505 hab. — Capitale : Stuttgart, 107,273 hab. (décembre 1875).

L'armée de Wurtemberg forme le XIII<sup>e</sup> corps de l'armée allemande.

## DIVERS ÉTATS D'AFRIQUE

*Libéria (République)*. — Président : A. W. Gardner (1878). — Superficie : environ 24,800 kilom. carrés. — Population : 718,000 hab. — Capitale : Monrovia, 13,000 hab.

*Madagascar*. — Reine : Ranavalô II (1<sup>er</sup> avril 1868). — Superficie : 591,981 kilom. carrés. — Population : environ 2,500,000 hab. — Capitale : Tananarive, 80,000 hab.

*Orange (Etat libre d')*. — Président : J. H. Brand L. L. D., élu pour 5 ans (5 mai 1874). — Population : 65,000 hab. — Capitale : Bloemfontein, 1,200 hab.

*Transvaal (République)*. — Président d'Etat : E.-F. Burgers. — Superficie : environ 296,200 kilom. carrés.

*Zanzibar*. — Sultan : Bargasch-ben-Saïd, depuis 1870. — Superficie : île de Zanzibar, 1,600 kilom. carrés. — Population : 100,000 hab. — Capitale : Zanzibar, 80,000 hab.

*Havaii (Royaume) ou Iles Sandwich*. — Roi : Kalakaua 1<sup>er</sup>. — Superficie : 19,756 kil. carrés. — Population : 56,897 hab. — Capitale : Honolulu, 14,352 hab.

DIVERS ÉTATS RÉPUBLICAINS D'AMÉRIQUE

*Argentine (République)*. — Président : le docteur Avelaneda, élu pour 6 ans (12 octobre 1874). — Population : 2,400,000 hab. (1869). — Capitale : Buenos-Ayres, 177,787 hab.

*Bolivie*. — Président : le général Hilarion Daza (4 mai 1876). — Population : 2,325,000 hab. — Armée : 3,000 hommes. — Capitale : Chuquisaca, environ 10,000 hab.

*Chili*. — Président : M. Annibal Pinto, élu pour 5 ans (18 septembre 1876). — Superficie : 321,462 kil. carrés. — Population : 2,116,778 hab. (1878). — Capitale : Santiago, 150,307 hab. — Armée : 3,316 hommes de troupes et 61,191 gardes nationaux (1878). — Marine : 10 vaisseaux, 10,222 hommes d'équipage.

*Colombie (Etats-Unis de)*. — Président : le général Julian Trujillo (1<sup>er</sup> avril 1878). — Population : 3,000,000 hab. — Capitale fédérale : Santa Fé de Bogota, 50,000 hab.

*Costa-Rica*. — Constitution du 22 décembre 1871, suspendue en 1878. — Président provisoire : Thomas Guardia. — Population : 135,000 hab. (1865). — Capitale : San José, 30,000 hab.

*Equateur*. — Président : Don Ignacio de Veintimilla, élu pour 6 ans (1876). — Population : 1,146,000 hab. — Capitale : Quito, 80,000 hab.

*Guatemala*. — Président : le lieutenant-général Rufino Barrios. — Population : 1,180,000 hab. (1873).

*Haiti*. — Président : le général Boisrond-Canal. — Population : environ 550,000 hab. (1875). — Capitale : Port-au-Prince, 27,000 hab.

*Honduras.* — Président : Mareo Aurelio Soto (1877).  
— Population : 350,000 hab. (1865). — Capitale : Comayagua, 20,000 hab.

*Mexique (République fédérative).* — Président : Porfirio Diaz. — Population : 9,389,461 hab. (1877). — Superficie : 1,921,340 kilom. carrés (1877). — Armée : 22,387 hommes. — Capitale : Mexico, 230,000 hab.

*Nicaragua.* — Président : Don Joaquin Zavala (élu pour 4 ans, 1879). — Population : 400,000 hab. (1865). — Capitale : Léon, 35,000 hab.

*Paraguay.* — Président : Higinio Uriarte (12 avril 1877). — Population : 1,293,844 hab. — Capitale : l'Assomption, 20,000 hab.

*Pérou.* — Président : le général Mariano J. Prado, (élu pour 4 ans, le 2 août 1876). — Population : 2,720,735 hab. (1876). — Capitale : Lima, 100,073 hab. (1876).

*San Domingo.* — Président : le général Guillermo (1879).  
— Population : 250,000 hab. — Capitale : San Domingo, 16,000 hab.

*San Salvador.* — Président : R. Zaldivar (mai 1876). — Population : 2,462,000 hab. (1876).

*Uruguay.* — Président : De Lorenzo Latorre (1876). — Population : 440,000 hab. — Capitale : Montevideo, 91,167 hab. (1877).

*Vénézuëla.* — Président : le général Guzman Blanco. — Population : 1,784,197 hab. — Capitale : Caracas, 48,897 hab. (1877).

---

## LISTE

### DES GRAND' CROIX DE L'ORDRE DE SAINT-CHARLES

---

- 1862 — S. M. OSCAR II, Roi de Suède et Norwége.
- 1863 — S. Exc. le Comte de TAUBENHEIM, Grand Ecuyer  
de S. M. le Roi de Wurtemberg.  
S. M. GEORGE I<sup>er</sup>, Roi des Hellènes.
- 1864 — S. M. CHRISTIAN IX, Roi de Danemark.  
S. A. MOHAMED-EL-SADAK, Bey de Tunis.
- 1865 — S. A. R. le Prince ALEXANDRE de Hesse-  
Darmstadt.  
S. M. ALPHONSE XII, roi d'Espagne.  
S. M. le Roi don FRANÇOIS D'ASSISE d'Espagne.  
S. M. CHARLES I<sup>er</sup>, Roi de Wurtemberg.  
S. Exc. M. DROUYN DE LHUYS, ancien Ministre  
des Affaires Etrangères de France.
- 1866 — S. Exc. le Comte de ESPELETA, ancien Grand-  
Maitre de la maison de la Reine d'Espagne.  
S. Exc. le capitaine général DON JUAN  
DE ZABALA, ancien Ministre de la Marine  
d'Espagne.

- 1867 — S. M. FRANÇOIS II, Roi des Deux-Sicules.  
S. M. LÉOPOLD II, Roi des Belges.
- 1869 — S. A. R. le Prince CHARLES de Prusse.  
S. A. I. et R. l'Archiduc LOUIS-VICTOR.  
S. A. R. le Comte de TRANI.  
S. M. GUILLAUME I<sup>er</sup>, Roi de Prusse,  
Empereur d'Allemagne.  
S. Exc. le Duc de BASSANO, ancien G<sup>d</sup> Chambellan  
de S. M. l'Empereur des Français.  
S. A. R. FRÉDÉRIC, Grand-Duc de Bade.
- 1870 — S. A. R. Robert I<sup>er</sup>, duc de Parme.
- 1871 — S. A. R. le Prince HERMANN de Saxe-Weimar-  
Eisenach.  
S. M. LOUIS I<sup>er</sup>, Roi de Portugal.
- 1872 — S. M. I. PIERRE II, Empereur du Brésil.  
S. M. I. et R. A. FRANÇOIS-JOSEPH I<sup>er</sup>,  
Empereur d'Autriche, Roi de Hongrie.  
S. A. I. et R. l'Archiduc ERNEST.  
S. A. I. et R. l'Archiduc RENIER.  
S. Exc. le Baron de HOFMANN, Conseiller actuel  
de S. M. I. et R. A. l'Empereur d'Autriche.
- 1873 — S. Exc. le Baron CESCHI DI SANTA CROCE,  
Lieutenant G<sup>d</sup> Maître de l'Ordre de Malte.  
S. M. I. ALEXANDRE II, Empereur de Russie.  
S. Exc. le Général KÉRÉDINE, Ancien Premier  
Ministre et Ministre des Affaires Etrangères  
de S. A. le Bey de Tunis, ancien grand vizir  
de la Sublime Porte.

- 1874 — S. Exc. SERKIS-EFFENDI, ancien Ministre de Turquie à Rome.
- S. A. le Prince GORTCHAKOFF, Chancelier de l'Empire de Russie.
- S. Exc. le Prince ORLOFF, Ambassadeur de Russie à Paris.
- 1875 — S. A. R. le Duc GUSTAVE DE VERMELAND, Prince Royal de Suède et Norwége.
- S. M. GUILLAUME III, Roi des Pays-Bas.
- S. Exc. le Comte d'ASPREMONT LYNDEN, Ancien Ministre des Affaires Etrangères de Belgique.
- S. Exc. le Baron BEYENS, Ministre de Belgique à Paris.
- S. A. R. le Prince AMÉDÉE DE SAVOIE, Duc d'Aoste.
- S. Exc. R<sup>me</sup> M<sup>gr</sup> MARINI, Archevêque de Palmyre.
- 1876 — S. M. HUMBERT I<sup>er</sup>, Roi d'Italie.
- S. Exc. le Major Général de BJORNSTJERNA, Ministre d'Etat et des Affaires Etrangères de Suède et Norwége.
- S. Exc. M. de FONTES PEREIRA DE MELLO, ancien Président du Conseil et Ministre de la Guerre du Portugal.
- S. Exc. le Comte ARMAND, ancien Ministre de France à Lisbonne.
- S. Em. le Cardinal SIMEONI, ancien Secrétaire d'Etat de S. S. le Pape.
- S. Exc. R<sup>me</sup> M<sup>gr</sup> VANNUTELLI, Auditeur de Rote, ancien Substitut de la Secrétairerie d'Etat de S. S. le Pape.

- 1877 — S. Exc. le Duc DECAZES, ancien Ministre des Affaires Etrangères de France.
- 1878 — S. Exc. le Baron de SPITZEMBERG, Grand Chambellan et Aide de Camp Général de S. M. le Roi de Wurtemberg.
- S. Exc. DON ANTONIO CANOVAS DEL CASTILLO, ancien Président du Conseil des Ministres d'Espagne.
- S. Exc. DON MANUEL SILVELA, ancien Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne.
- S. Exc. DON RAFAEL FERRAZ, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères d'Espagne.
- S. Exc. le Général de Division CHANZY, ancien Gouverneur Général de l'Algérie.
- S. Exc. le Général de Division SIDI MOUSTAPHA BEN ISMAÏL, Premier Ministre et Ministre des Affaires Etrangères de S. A. le Bey de Tunis.
- S. Exc. R<sup>me</sup> M<sup>er</sup> WLADIMIR CZACKI, ancien Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires à Rome, Nonce Apostolique à Paris.
- S. Exc. le Commandeur NALDINI, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco près le Saint-Siège.
- .....

MAISON DU PRINCE

—

*Grand Aumônier.*

Sa Grandeur M<sup>gr</sup> CHARLES THEURET,

Evêque d'Hermopolis *in partibus infidelium*, Administrateur Apostolique de la Principauté, Prélat de la Maison de Sa Sainteté le Pape, Prélat référendaire de la Signature papale de Justice, Chanoine de l'Obédience de la Grande Maîtrise de l'Ordre de Malte, Chanoine d'honneur des Chapitres de Nice, de Soissons et de Besançon,

Com. de l'Ordre de St-Charles; Grand' Croix de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre; Com. de l'Ordre de Malte; Com. de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg.

*Chapelain.*

N.

*Aumônier Honoraire.*

M<sup>gr</sup> EDOUARD CICCODICOLA,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Chapelain  
conventuel de l'Ordre de Malte.

*Premier Aide de Camp.*

N.

*Aides de Camp.*

M. le Chevalier BELLANDO DE CASTRO,

L<sup>t</sup>-Colonel d'Etat-Major,

O. de l'Ordre de St-Charles; G. O. du Nichan Iftikhar  
de Tunis; Com. de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg;  
Com. de l'Ordre du Medjidié de Turquie; O. de l'Ordre  
de la Couronne d'Italie; O. de l'Ordre Equestre de St-  
Marin; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre de l'Epée de Suède.

M. le Baron d'ORÉMIEULX,

Chef d'Escadron d'Etat-Major,

Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur; Com. de l'Ordre de  
Frédéric de Wurtemberg; Com. du Nichan Iftikhar de  
Tunis; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre de Charles III d'Espagne.

*Officier d'Ordonnance.*

M. ALBAN GASTALDI,  
Capitaine d'Etat-Major,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand;  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

*Premier Chambellan.*

N.

*Chambellans Honoraires.*

M. RICHARD-ANDRÉ D'ASSERETO, Marquis  
D'ASSERETO et SERAVALLE,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Com. de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis.

S. Exc. le Baron de SOLERNOU-FERNANDEZ.

*Secrétaire des Commandements.*

N.

*Sous-Secrétaire des Commandements.*

M. EMILE PONSARD.

*Attachés au Secrétariat.*

M. LOUIS BELLANDO,  
Ch<sup>er</sup> du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. FRÉDÉRIC D'HOUDETOT.

*Premier Médecin.*

M. le Docteur LOUIS CHEVALET,  
O. de l'Ordre de St-Charles; O. du Nichan Iftikhar de  
Tunis; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le  
Grand; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg;  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

*Médecin.*

M. le Docteur GASSIES.

*Commandant du Palais de Monaco.*

N.

*Aide de Camp  
de S. A. S. le Prince Héritaire.*

N.

*Secrétaire.*

M. GEORGES RÉVOIL.

*Dame du Palais.*

M<sup>me</sup> la Comtesse GASTALDI.

*Chambellan.*

M. le Baron d'OER EGELBORG,  
Gentilhomme de la Chambre de S. M. le  
Roi de Wurtemberg.

*Dame d'Honneur*

*de S. A. Madame la Princesse Florestine,  
Duchesse d'Urach-Wurtemberg.*

M<sup>me</sup> la Baronne de BIEGELEBEN.

GARDE D'HONNEUR

---

*Colonel Commandant Supérieur.*

M. DE SAINTE-CROIX,  
Com. de la Légion d'honneur.

*Major.*

M. EUGÈNE DOUHIN,  
Ch<sup>er</sup> de la Légion d'honneur.

*Capitaine.*

M. ERNEST PLATI,  
O. du Nichan Iftikhar de Tunis; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de  
Charles III et du Mérite Militaire d'Espagne; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre du Christ de Portugal.

*Lieutenant de 1<sup>re</sup> classe.*

M. JEAN PLATI,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

*Lieutenant de 2<sup>e</sup> classe.*

M. OCTAVE GIRTNER.

CORPS CONSULAIRE  
ACCREDITÉ A MONACO

---

ALLEMAGNE

M. DE REKOWSKI,  
Vice-Consul, gérant le Consulat.

AUTRICHE-HONGRIE

M. GEORGES D'AUZAC,  
Consul.  
(Accrédité le 6 août 1875.)

BELGIQUE

M. le Comte GASTALDI,  
Consul.  
(Accrédité le 29 novembre 1875.)

CHILI

M. AYMARD DONNÈVE,  
Consul.

(Accrédité le 12 mars 1874.)

ÉQUATEUR

M. AYMARD DONNÈVE,  
Consul Général.

(Accrédité le 21 septembre 1874.)

ESPAGNE

M. le Comte GASTALDI,  
Consul.

(Accrédité le 25 septembre 1858.)

ÉTATS-UNIS

M. le Ch<sup>er</sup> DE LOTH,  
Agent Consulaire.

(Accrédité le 22 février 1874.)

FRANCE

M. le Baron de COLLONGUE,  
Consul.

(Accrédité le 2 avril 1877.)

ITALIE

M. le Commandeur CERRUTI,  
Consul Général.

(Accrédité le 8 septembre 1876.)

M. le Chevalier LAURENT REGHEZZA,  
Agent Consulaire.

(Accrédité le 2 décembre 1872.)

PAYS-BAS

M. HECTOR OTTO,  
Consul.

(Accrédité le 30 décembre 1875.)

PÉROU

M. HECTOR OTTO,  
Consul.

(Accrédité le 27 novembre 1875.)

PORTUGAL

M. EUGÈNE JOUËT,  
Consul.

(Accrédité le 28 novembre 1879.)

SUÈDE ET NORWÈGE

M. GEORGES D'AUZAC,

Consul.

(Accrédité le 14 juin 1877.)

TUNIS

M. EMILE DE LOTH,

Consul.

(Accrédité le 16 juillet 1865.)

---

## CORPS DIPLOMATIQUE

ACCRÉDITÉ PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES

—

### ESPAGNE

S. Exc. M. le Baron DE SOLERNOU,  
Ministre Résident,

(Nommé le 14 novembre 1879.)

Chambellan Honoraire de S. A. S. le Prince,

Com. de l'Ordre de St-Charles; Grand' Croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne; Grand' Croix de l'Ordre de Santa Rosa de Honduras; Com. de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre de Charles III d'Espagne; Com. des Ordres de Louis et de Philippe le Magnanime de Hesse-Darmstadt; Ch<sup>er</sup> de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre du Mérite de St-Michel de Bavière; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Malte; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre.

M. EMILE CARRERA,  
Secrétaire de la Légation.  
(Nommé le 2 juin 1878.)

FRANCE

S. Exc. le Marquis de MAUSSABRÉ-BEUFVIER,  
Ministre Plénipotentiaire,  
(Nommé le 29 avril 1873.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Grand' Croix de l'Ordre  
de St-Stanislas de Russie; Grand Cordon du Nichan  
Iftikhar de Tunis; G. O. de l'Ordre de Léopold de Bel-  
gique; O. de l'Ordre Pontifical de Pie IX.

M. le Marquis MARINI,  
Secrétaire de la Légation.  
(Nommé le 1<sup>er</sup> juin 1877.)

M. DELMAS,  
Chancelier de la Légation.

ITALIE

M. BENTIVOGLIO MIDDLETON,  
Chargé d'Affaires.  
(Nommé le 25 avril 1875.)

SAINT-SIÈGE

S. Exc. le Commandeur OTTAVIANO NALDINI,  
Envoyé Extraordinaire et Ministre Pléni-  
potentiaire,

(Nommé le 21 juin 1875.)

Grand' Croix de l'Ordre de St-Charles ; Grand' Croix de  
l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand ; Grand Cordon  
de l'Ordre du Medjidié de Turquie ; Com. de l'Or-  
dre Pontifical de Pie IX ; Com. de l'Ordre de Fran-  
çois I<sup>er</sup> des Deux-Sicules ; Com. de l'Ordre de St-Louis  
de Parme ; Com. de l'Ordre de Frédéric de Wurtem-  
berg ; Com. de l'Ordre du Mérite de Toscane ; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre de Malte ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Etienne de  
Toscane.

M. le Chevalier TARENGHI,  
Chancelier de la Légation,

(Nommé le 15 janvier 1867.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de  
François I<sup>er</sup> des Deux-Sicules.

---

## CORPS CONSULAIRE A L'ÉTRANGER

---

### AUTRICHE

M. le Baron d'ERSTENBERG FREYENTHURN,  
Consul Général à Vienne,

(Nommé le 13 avril 1875.)

Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. CHARLES DRAGOVINA,  
Consul à Trieste,

(Nommé le 18 juin 1879.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche; Ch<sup>er</sup>  
de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

### BELGIQUE

M. FRANÇOIS ROBYNS D'INKENDAELE,  
Chargé d'Affaires Honoraire, Consul Général  
à Bruxelles,

(Nommé le 7 avril 1872.)

G. O. de l'Ordre de St-Charles; Grand Cordon du  
Nichan Iftikhar de Tunis; Com. de l'Ordre Pontifical du

St-Sépulcre ; Com. de l'Ordre Pontifical de St-Sylvestre ;  
Com. de l'Ordre de Santa Rosa de Honduras ; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. ALEXANDRE DE MANET,  
Chancelier du Consulat Général.

(Nommé le 22 avril 1879.)

M. AUGUSTE ROELANTS,  
Consul à Anvers,

(Nommé le 29 mars 1876.)

O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. VICTOR CASIER,  
Consul à Gand,

(Nommé le 10 novembre 1876.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. CHARLES DE GÉRADON,  
Consul à Liège.

(Nommé le 5 décembre 1879.)

#### ESPAGNE

M. ANDRES SART Y ROSELLÒ,  
Consul à Barcelone.

(Nommé le 11 juin 1878.)

M. GUILLERMO DE COMPTE,  
Vice-Consul à Barcelone.

(Nommé le 25 janvier 1873.)

M. RAMON ALCON,

Consul à Cadix,

(Nommé le 13 février 1867.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; Com. de l'Ordre du Mérite Naval d'Espagne ; Com. de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de N.-D. de la Conception de Villa Viçosa de Portugal.

M. JOSEPH RODRIGUEZ Y LAGUNA,

Consul à Malaga,

(Nommé le 13 janvier 1878.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne.

M. EMILIO PIN SOLER,

Consul à Tarragone.

(Nommé le 13 janvier 1878.)

M. le Comte DE ZANONI,

Consul à Valence.

(Nommé le 31 août 1877.)

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. LÉON DÉJARDIN,

Consul à New-York,

(Nommé le 6 décembre 1875.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

FRANCE

M. EMILE BERNICH,

Consul Général à Marseille,

(Nommé le 7 septembre 1877.)

G. O. du Nichan Iftikhar de Tunis ; G. O. de l'Ordre Equestre de St-Marin ; Ch<sup>er</sup> des Ordres de Charles III et d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

M. ANTOINE CASTELIN,

Chancelier du Consulat Général,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Ordre du Medjidié de Turquie ; O. du Nichan Iftikhar de Tunis ; O. de l'Ordre Equestre de St-Marin ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. ANTOINE CHEGARAY,

Consul au Havre,

(Nommé le 20 décembre 1873.)

Com. de l'Ordre du Christ de Portugal.

M. CLAUDE FAURE,

Consul à Antibes.

(Nommé le 1<sup>er</sup> mai 1866.)

M. PROSPER DELPUGET,

Consul à Bordeaux,

(Nommé le 17 mars 1879.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne.

M. BRUNO ALBERT,

Consul à Cette.

(Nommé le 6 mars 1866.)

M. le Baron LAZARE MAULANDI,

Consul à Nice,

(Nommé le 12 octobre 1866.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

M. ACHILLE BOULLAND,

Consul à Rouen.

(Nommé le 2 décembre 1867.)

M. MARTIAL DRAGEON,

Consul à Toulon.

(Nommé le 26 décembre 1876.)

M. VINCENT CHARBONNIER,

Chancelier du Consulat.

(Nommé le 3 février 1877.)

N.,

Consul à Alger.

M. JOSEPH ALLEGRO,

Consul à Bône,

(Nommé le 21 octobre 1873.)

Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur ; G. O. du Nichan Iftikhar  
de Tunis.

ITALIE

M. le Chevalier EDOUARD BORDONI,

Consul à Florence,

(Nommé le 12 mai 1874.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

M. le Chevalier BRICHERI COLOMBI,

Chancelier du Consulat,

(Nommé le 26 septembre 1872.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Equestre de St-Marin.

M. le Chevalier BARTHÉLEMY DEGOLA,

Consul Général à Gênes,

(Nommé le 17 juillet 1865.)

O. de l'Ordre de St-Charles; O. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie; O. de l'Ordre Equestre de St-Marin; Ch<sup>er</sup> de 1<sup>re</sup> classe de l'Ordre de la Couronne de Wurtemberg; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand.

M. ONOFRIO FAVIA,

Consul à Bari.

(Nommé le 17 juillet 1865.)

M. THOMAS ALIBRANDI,

Consul à Civita-Vecchia.

(Nommé le 1<sup>er</sup> juillet 1878.)

M. AUGUSTE TRAXLER,

Consul à Livourne,

(Nommé le 4 mars 1864.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

M. le Marquis HIPPOLYTE CAVRIANI,

Consul à Milan.

(Nommé le 9 octobre 1868.)

M. JOSEPH MAUROMATI,

Consul à Messine,

(Nommé le 10 mars 1879.)

Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ch<sup>er</sup> de  
l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie.

M. le Chevalier JEAN ANSELMI,

Consul à Naples,

(Nommé le 18 mars 1875.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

M. HECTOR GISCARD,

Chancelier du Consulat.

(Nommé le 5 mai 1875.)

M. le Duc de BROLO,

Consul à Palerme,

(Nommé le 14 avril 1870.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; O. des Ordres des  
SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; O. du  
Nichan Iftikhar de Tunis.

M. le Marquis JOSEPH GARBARINO,

Consul à San Remo,

(Nommé le 29 septembre 1869.)

O. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie.

M. le Comte NASELLI-FEO,

Consul à Savone.

(Nommé le 12 juillet 1863.)

M. le Chevalier OCTAVE BALBO DE VINADIO,

Consul à Turin,

(Nommé le 16 janvier 1868.)

Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur; décoré de la Médaille d'Argent de l'Ordre de Savoie.

M. CONSTANT BARRIERA,

Vice-Consul à Turin.

(Nommé le 8 octobre 1877.)

M. EMMANUEL SECOND BIANCHERI,

Consul à Ventimiglia,

(Nommé le 15 mai 1870.)

O. des Ordres des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

## PAYS-BAS

N.

PORTUGAL

M. FÉLIX VAN ZELLER,

Consul Général à Lisbonne,

(Nommé le 30 mai 1871.)

Com. de l'Ordre de St-Charles ; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis ; Com. de l'Ordre du Medjidié de Turquie ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre du Christ de Portugal.

M. le Chevalier de BRIGNOLI,

Vice-Consul à Lisbonne,

(Nommé le 3 juin 1874.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

RUSSIE

M. JEAN DE PLANCHER,

Consul Général à Saint-Pétersbourg.

(Nommé le 25 juin 1877.)

SUÈDE ET NORWÈGE

N.,

Consul Général à Stockholm.

TUNISIE

M. JOSEPH CUBISOL,

Consul Général à Tunis,

(Nommé le 4 juillet 1868.)

Com. de l'Ordre de St-Charles ; G. O. du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

M. HENRI BEUF,

Chancelier Interprète du Consulat Général,

(Nommé le 23 avril 1866.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles ; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. CHARLES BERTHAUD,

Vice-Consul à Biserte.

(Nommé le 23 avril 1866.)

M. ALPHONSE MONGE,

Vice-Consul à Soussa.

(Nommé le 23 avril 1866.)

M. ALFRED SÓLAL,

Vice-Consul à Sfax,

(Nommé le 23 avril 1866.)

Com. du Nichan Iftikhar de Tunis.

M. JOSEPH BOTTARY,

Vice-Consul à la Goulette,

(Nommé le 11 avril 1874.)

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Com. du Nichan Iftikhar  
de Tunis.

---

## GOUVERNEMENT

---

### *Gouverneur Général.*

S. Exc. M. le BARON DE BOYER DE S<sup>te</sup>-SUZANNE,

O. de l'Ordre de St-Charles; O. de la Légion d'Honneur; Grand' Croix de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand; Grand' Croix de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg; Grand' Croix de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne; Grand Cordon de l'Ordre du Medjidié de Turquie; Grand Cordon du Nichan Iftikhar de Tunis; G. O. de l'Ordre de Léopold de Belgique; G. O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

### *Secrétaire Général du Gouvernement.*

M. HENRI DE PAYAN,

O. de l'Ordre de St-Charles; G. O. du Nichan Iftikhar de Tunis; Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Léopold de Belgique.

*Secrétaire de S. Exc. le Gouverneur Général,*

M. JOLIVOT,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie;  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

*Attachés au Cabinet*

*de S. Exc. le Gouverneur Général.*

MM. JEAN BLANCHY.

ADOLPHE BLANCHY.

HONORÉ LABOULAYE,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre du Christ de Portugal.

*Commis.*

M. JEAN-BAPTISTE ANSALDO.

CONSEIL D'ÉTAT

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE S<sup>te</sup>-SUZANNE,  
*Président.*

MM. le Chevalier DE CASTELLET, *Vice-*  
*Président.*

le Chevalier VOLIVER.

ALAUZET.

DE PAYAN.

JOLIVOT, *Secrétaire.*

*Secrétaire d'Etat.*

M. le Chevalier VOLIVER,

Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand ;  
Com. du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre des  
SS. Maurice et Lazare d'Italie.

*Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles.*

M. le Chevalier DE CASTELLET,

Com. de l'Ordre de St-Charles ; G. O. du Nichan Ifti-  
khar de Tunis.

*Secrétaire de la Chancellerie.*

M. L. BELLANDO,

Ch<sup>er</sup> du Nichan Iftikhar de Tunis.

~~~~~

CLERGÉ

—

ADMINISTRATEUR APOSTOLIQUE  
DE LA PRINCIPAUTÉ

Sa Grandeur M<sup>gr</sup> L'EVÊQUE D'HERMOPOLIS:

M<sup>gr</sup> EMILE VIALE, *Vicaire Général,*

Prélat de la Maison de Sa Sainteté, Chanoine  
de la Cathédrale de Ventimiglia,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

ÉGLISE DU PALAIS

*Curé Palatin.*

N.

CATHÉDRALE

*Archiprêtre-Curé.*

M. le Chanoine JOSEPH RAMIN,

Vicaire Général Honoraire de Monaco, Chanoine Honoraire de la Cathédrale de Ventimiglia, Docteur en Théologie.

*Vicaires.*

Le R. P. GASTALDI.

Le R. P. GUIGO.

Le R. P. SANTE SORINI.

M. l'Abbé VIARA.

*Maitre des Cérémonies.*

M. l'Abbé ACCICA.

*Maitre de Chapelle.*

M. HURAND.

*Organiste.*

M. l'Abbé BORGHINI.

SANCTUAIRE DE SAINTE-DÉVOTE

M. le Chanoine RAMIN, *Archiprêtre titulaire.*

Le R. P. GASTALDI, *Chapelain.*

ÉGLISE DES PÉNITENTS NOIRS

Le R. P. FRANÇOIS IBA, *Chapelain.*

CHAPELLE DE L'ANNONCIADE

AUX MOULINS

Le R. P. SANTE SORINI, *Chapelain.*

CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU

Le R. P. FIDÈLE SAVIO, *Chapelain.*

CHAPELLE DU COUVENT

DES DAMES DE SAINT-MAUR

M. l'abbé BRUCHON, *Aumônier.*

CONSEIL DE FABRIQUE DE LA CATHÉDRALE

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, *Président.*

MM. le Chanoine RAMIN, *Vice-Président.*

le Comte GASTALDI.

le L<sup>t</sup>-Colonel LUCIEN BELLANDO DE CASTRO  
A. LOMBARD.

LAZARE RAYBAUDI, *Trésorier.*

le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Secrétaire.*

MAISONS RELIGIEUSES

---

CONGRÉGATION DES CLERCS RÉGULIERS  
DE LA MÈRE DE DIEU

*Supérieur* : le R. P. SANTE SORINI.

CONGRÉGATION  
DES SŒURS DU BON-SECOURS  
(GARDE-MALADES)

*Supérieure* : SŒUR MARGUERITE-MARIE.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL

MM. ERNEST PLATI, *Président*.

ELIACIN PLANTIF, *Vice-Président*.

ADOLPHE BLANCHY, *Secrétaire-Trésorier*.

JUSTICE

---

CONSEIL DE RÉVISION

MM. PROSPER PÉRONNE, *Président.*

EUGÈNE BOUISSOU, *Conseiller-Secrétaire.*

CHARLES BARRY, *Conseiller.*

TRIBUNAL SUPÉRIEUR

MM. ALAUZET, *Président,*

Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur; O. du Nichan  
Iftikhar de Tunis.

LAFON, *Vice-Président.*

BOSANO, *Juge.*

E. PLANTIF, *id.*

GABET, *Juge d'Instruction.*

PARQUET

MM. GOYBET, *Avocat Général*,  
Com. de l'Ordre Pontifical du St-Sépulcre;  
Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur; Ch<sup>er</sup> des Ordres  
des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne  
d'Italie.

N., *Substitut*.

le Ch<sup>er</sup> DE CASTELLET, *Avocat Général  
honoraire*,

Com. de l'Ordre de St-Charles; G. O. du Nichan  
Iftikhar de Tunis.

GREFFE

MM. LAZARE RAYBAUDI, *Greffier en Chef*.

AUGUSTE CIOCO, *Commis Greffier*.

AVOCATS ET DÉFENSEURS

MM. le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Avocat*.

HENRI LEYDET, *id.*

AYMARD DONNÈVE, *id.*

TH. BELLANDO DE CASTRO, *Défenseur*.

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

LOUIS VALENTIN, *Id.*

JUSTICE DE PAIX

MM. NIEL, *Juge de Paix.*

HENRI LEYDET, *Juge Suppléant.*

PAUL MACARRY, *Greffier.*

HUISSIER

M. PIERRE RAIMON.

NOTAIRES

MM. HENRI LEYDET,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

LOUIS VALENTIN.

---

## ADMINISTRATIONS

---

### MAIRIE DE MONACO

MM. le Comte GASTALDI, *Maire*,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire le Grand; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Frédéric de Wurtemberg; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie.

le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Adjoint*,

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles; O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

PAUL MACARRY, *Secrétaire*.

### COMMISSION COMMUNALE

MM. LAURENT BELLANDO.

HECTOR OTTO.

JEAN NOTARI.

MM. NICOLAS BLANCHY.

FRANÇOIS AUREGLIA.

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE, *Président.*

MM. DE PAYAN, *Vice-Président.*

ARNOULD.

le Comte GASTALDI.

CHARLES JOLIVOT.

ANTOINE LOMBARD.

le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Secrétaire.*

TRAVAUX PUBLICS

*Directeur* : M. DELACROIX, *Ingénieur,*  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

*Inspecteur* : M. GARRUS.

—

MM. CHARLES LENORMAND, *Architecte de la*  
*Cathédrale.*

FOURAIGNAN, *Conducteur des travaux.*

COMITÉ D'HYGIÈNE PUBLIQUE  
ET DE SALUBRITÉ

S. Exc. M. le Baron de BOYER DE SAINTE-  
SUZANNE, *Président.*

MM. DE PAYAN, *Vice-Président.*

le Comte GASTALDI.

ANGELI.

DELACROIX.

ROASIO.

le docteur COULON.

MURATORE.

THÉOPHILE BELLANDO DE CASTRO.

HUGON.

GARRUS, *Secrétaire.*

HOTEL-DIEU

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. le Comte GASTALDI, *Président.*

ANTOINE LOMBARD.

MM. le Ch<sup>er</sup> DE LOTH.

PIERRE-ANGE MURATORE.

LOUIS BELLANDO, *Secrétaire.*

Sœur SAINT-DAMIEN, *Econome.*

—

MM. le Docteur COULON, *Médecin en Chef,*  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

le Docteur COLIGNON, *Médecin.*

BUREAU DE BIENFAISANCE

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE SAINTE-  
SUZANNE, *Président.*

MM. le Chanoine RAMIN, *Vice-Président.*

le Comte GASTALDI.

ANTOINE LOMBARD.

le Ch<sup>er</sup> DE LOTH.

ELIACIN PLANTIF.

HENRI LEYDET, *Secrétaire-Trésorier.*

M<sup>me</sup> CAROLINE CHOMPRET, née BOUQUET-DU-  
PERRAY.

M<sup>lle</sup> ADÈLE TORRE.

## INSTRUCTION PUBLIQUE

---

### COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MM. le Ch<sup>er</sup> DE CASTELLET, *Président.*

H. DE PAYAN.

le Docteur ÇOULON.

DONNÈVE.

H. LEYDET, *Secrétaire.*

le Chanoine RAMIN, *Inspecteur des Ecoles.*

### COLLÈGE DE LA VISITATION

*Recteur:* le R. P. GONELLA.

*Préfet de discipline :* le R. P. MICHEL  
AUDISIO.

*Préfet des études :* le R. P. JÉRÔME RAFFO.

*Directeur spirituel:* le R. P. FRANÇOIS-XAVIER  
DURAZZO.

*Procureur :* le R. P. FRANÇOIS IBA.

PROFESSEURS

- Philosophie* : le R. P. JÉRÔME RAFFO.  
*Physique* : le R. P. JEAN-BAPTISTE DIONISI.  
*Histoire naturelle* : le R. P. FRANÇOIS GROSS.  
*Histoire civile* : le R. P. FIDÈLE SAVIO.  
*Mathématiques* : CHARLES BONANNI.  
*Litt. Latine, Grecque et Italienne* : PIERRE  
FERLOSIO.  
*Litt. Française* : le R. P. JÉRÔME RAFFO.

CLASSES DU GYMNASE

- Humanités* : ALPHONSE CERASOLI.  
*Quatrième* : EUGÈNE POLIDORI.  
*Troisième* : VINCENT SARDI.  
*Deuxième* : EMMANUEL BADINO.  
*Première* : JEAN PERCIBALLI.  
*Éléments* : JOSEPH CONSOLINI.

LANGUE FRANÇAISE

- 1<sup>er</sup> Cours : PIERRE FERLOSIO.

2<sup>e</sup> Cours : EUGÈNE POLIDORI.

3<sup>e</sup> *id.* VINCENT SARDI.

4<sup>e</sup> *id.* EMMANUEL BADINO.

5<sup>e</sup> *id.* JEAN PERCIBALLI.

LANGUES ANGLAISE ET ALLEMANDE

Le R. P. FRANÇOIS GROSS.

ÉCOLE APOSTOLIQUE

*Directeur* : Le R. P. SAN MARZANO.

*Ministre* : Le R. P. GAMBA.

Les élèves de cette école suivent les cours du Collège  
de la Visitation.

ÉCOLES PRIMAIRES DES GARÇONS

DIRIGÉES PAR LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Frère THADÉE DES ANGES, *Directeur*.

F. THÉOBALD, 1<sup>re</sup> classe.

F. LÉON, 2<sup>e</sup> *id.*

|                 |                        |
|-----------------|------------------------|
| F. JOSEPH,      | 3 <sup>e</sup> classe. |
| F. EMILE-HENRY, | 4 <sup>e</sup> id.     |
| F. DAMIEN,      | 5 <sup>e</sup> id.     |
| F. THÉODORE,    | 6 <sup>e</sup> id.     |
| F. JOSEPH,      | <i>Econome.</i>        |

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR LES DAMES DE SAINT-MAUR

|                   |                                |                                        |
|-------------------|--------------------------------|----------------------------------------|
| M <sup>mes</sup>  | SŒUR S <sup>te</sup> -AGATHE,  | <i>Supérieure.</i>                     |
|                   | SŒUR S <sup>t</sup> -MARTIN,   | <i>Classe du Pensionnat.</i>           |
|                   | SŒUR S <sup>t</sup> -LIGUORI,  | <i>id.</i>                             |
|                   | SŒUR S <sup>t</sup> -ELIE,     | 1 <sup>re</sup> de l' <i>Externat.</i> |
|                   | SŒUR S <sup>te</sup> -ZÉNOBIE, | 2 <sup>e</sup> <i>id.</i>              |
|                   | SŒUR S <sup>t</sup> -CYR,      | 3 <sup>e</sup> <i>id.</i>              |
|                   | SŒUR S <sup>t</sup> -MARTIN,   | <i>Professeur d'italien.</i>           |
| M <sup>lles</sup> | BAERST,                        | <i>Prof. de Piano et d'Allemand.</i>   |
|                   | RIZAN,                         | <i>Auxiliaire.</i>                     |

ÉCOLES PRIMAIRES DES FILLES

|                  |                               |                                     |
|------------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| M <sup>mes</sup> | SŒUR S <sup>te</sup> -AGATHE, | <i>Supérieure.</i>                  |
|                  | SŒUR S <sup>t</sup> -TIBURCE, | 1 <sup>re</sup> classe.             |
|                  | SŒUR S <sup>t</sup> -AMAT,    | 1 <sup>re</sup> <i>id. supplém.</i> |

M<sup>mes</sup> Sœur S<sup>t</sup>-GRATIEN, 2<sup>e</sup> *classe supplém.*

Sœur S<sup>t</sup>-NORBERT, 3<sup>e</sup> *id.*

Sœur S<sup>te</sup>-MARTINE, 4<sup>e</sup> *id.*

### SALLES D'ASILE

*Salle d'asile de Monaco.*

M<sup>me</sup> Sœur S<sup>t</sup>-EVRARD.

*Salle d'asile des Moulins.*

M<sup>me</sup> Sœur S<sup>t</sup>-PAULIN.

### ORPHELINAT

M<sup>lle</sup> DU BOURGET, *Directrice.*

---

## MARINE

---

### CONSEIL MARITIME

S. Exc. M. le Baron DE BOYER DE S<sup>te</sup>-SUZANNE,  
*Président.*

MM. le Chevalier DE CASTELLET.  
ALAUZET.

EFFISIO ROASIO, *Secrétaire.*

### OFFICIERS DU PORT

MM. EFFISIO ROASIO, *Capitaine du Port.*  
LOUIS DE MILLO, *Lieutenant id.*

---

MM. ANGE MÉDECIN, *Maitre id.*  
THOMAS CIAIS, *Gardien id.*

---

## SURETÉ PUBLIQUE

—

### POLICE

#### *Directeur de la Police.*

- M. ANTOINE ANGELI,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de Charles III d'Espagne.  
M. PIERRE ROUSTAN, *Secrétaire.*

#### *Commissaires de Police.*

- MM. JÉRÔME SALICETI, à Monaco.  
JACQUES BARBAT, à la Condamine.  
LOUIS BALLIVET, à Monte Carlo.

### CARABINIERS

- MM. le capitaine MUSSLY, *Commandant,*  
Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur; Com. du Nichan  
Iftikhar de Tunis; Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de la Cou-  
ronne d'Italie.  
TISSERANT, *Adjudant.*  
SOULARD, *Maréchal des Logis Chef,*  
Ch<sup>er</sup> de la Légion d'Honneur.

FINANCES

---

*Trésorier Général des Finances.*

M. ANTOINE LOMBARD.

ENREGISTREMENT, TIMBRE  
ET CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

MM. WURMSER, *Directeur.*

N., *Receveur.*

DOMAINES

M. ANTOINE LOMBARD, *Receveur.*

TABACS

M. LUCIEN BELLANDO DE CASTRO, *Entreposeur.*

POSTES

- MM. FRÉDÉRIC MICHELIS, *Receveur*.  
ALEXANDRE FABRE, *Commis*.  
NICOLAS FARINA, *Surnuméraire*.

TÉLÉGRAPHES

*Bureau de Monaco.*

- MM. ANTOINE FONTENELLE, *Receveur*.  
AUGUSTE ROSSET, *Employé*.  
JEAN-BAPTISTE BERTRAND, *id.*

*Bureau de Monte Carlo.*

- MM. JULES DEVRED, *Receveur*.  
BERNARD BLANCHER, *Employé*.  
JOSEPH CHATENIER, *id.*

DOUANES

- MM. VIEILLARD, *Receveur*.  
SPITALIER, *Lieutenant*.
-

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

---

MM. HENRI WAGATHA, *Directeur Général.*

MONTÉGUT, *Administrateur,*

JAUDAS, *id.*

REIS, *id.*

---

CHARLES VIDAL, *Commissaire spécial.*

Ch<sup>er</sup> de l'Ordre d'Isabelle la Catholique d'Espagne.

ORCHESTRE DU CASINO

MM. ROMÉO ACCURSI, *Chef d'orchestre.*

DELPECH, *Second Chef.*

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

MM. le Ch<sup>er</sup> DE LOTH, *Président.*

JEAN BLANCHY, *Trésorier-Archiviste.*

ADOLPHE BLANCHY, *Secrétaire.*

GAETAN BARRAL, *Commissaire-Rapporteur.*

JEAN TESTA, *Chef de musique.*

LAURENT AUREGLIA, *Sous-Chef.*

—

MÉDECINS

MM. le docteur L. COLIGNON.

le docteur GUILLAUME COULON,  
Ch<sup>er</sup> de l'Ordre de St-Charles.

le docteur GUEIRARD.

le docteur KUNEMANN.

le docteur PALVADEAU.

le docteur PICKERING.

—

CHIRURGIENS-DENTISTES

MM. ASH, *Chirurgien-Dentiste de S. A. S. le Prince.*

PIAZZA.

SAGES-FEMMES

M<sup>me</sup> LOUISE LINGERI.

M<sup>lle</sup> ADÈLE LINGERI.

JOURNAL DE MONACO

M. DALBERA, *Gérant.*

~~~~~

## NOTICE HISTORIQUE

### SUR LA MAISON GRIMALDI

---

- 968 — Grimaldi I<sup>er</sup>, Seigneur d'Antibes, reçoit Monaco en souveraineté de l'Empereur Othon I<sup>er</sup>.
- 980 — Giballin, son second fils, reçoit en Seigneurie, de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Provence, le golfe de St-Tropez, qui prend le nom de *Grimaud*. Crispin, son troisième fils, se retire en Normandie, patrie de sa mère Crispine; c'est de lui que descendent les Grimaldi des Vardes dans le pays de Caux, les Barons du Bec et les Marquis de la Beauce.
- Guy, son successeur à Monaco, s'allie avec la République de Gênes, qui le fait amiral de ses forces maritimes.
- 1070 — Hugues, Prince de Monaco, fait couper le nez et les oreilles au capitaine Antinopes, qui avait volé les reliques de sainte Devote.
- 1085 — Grimaldi II, avec Robert Guiscard, délivre Grégoire VII assiégé dans Rome par l'Empereur Henri IV, qu'il avait excommunié.
- 1110 — Grimaldi II, ne se croyant pas en sûreté à

Monaco à cause des guerres civiles qui agitaient l'Italie, quitte cette forteresse et se retire à Gênes.

1191 — L'Empereur Henri IV donne le rocher de Monaco aux Génois.

1200 — Obert, Prince de Monaco, surnommé le Père des Grimaldi. Son fils Nicolas fonde la branche des Grimaldi du Piémont. Obert, son second fils, est la première souche des Grimaldi de Châteauneuf et de Gattières dans le comté de Nice, qui se sont éteints au XV<sup>e</sup> siècle.

Guidon, son troisième fils, donne l'origine aux Grimaldi de Gênes, tant de la branche dite *del Castro* que de celle dite *Cavallerone*.

1215 — La République de Gênes envoie Falconne du Castel pour fortifier Monaco et y bâtir les quatre tours du Palais qui existent encore aujourd'hui.

1219 — Grimaldi IV, à la tête de plus de 150 bâtiments génois, fait la conquête de Damiette avec Alphonse, neveu de l'Empereur d'Orient.

1241 — Raymond Béranger V, comte de Provence, qui s'était emparé du fort de Monaco, le restitue à la République de Gênes, en vertu d'une convention.

1270 — Audar, fils du Prince François I<sup>er</sup>, épouse Astruge Balbe, héritière de la baronnie de Beuil, et devient par là la souche des Grimaldi, Barons de Beuil, qui se sont éteints dans le XVIII<sup>e</sup> siècle.

1275 — Raynier I<sup>er</sup> est décoré par Charles II, Roi de Jérusalem et de Sicile, d'une ceinture militaire en or pesant 260 livres, pour lui avoir fourni

un prompt secours dans la guerre contre les Siciliens.

- 1304 — Raynier II, après avoir défait le Comte de Flandre sur mer, l'amène prisonnier à Paris et y est reçu en triomphe par le Roi Philippe le Bel et toute sa cour.
- 1310 — François Grimaldi, frère de Raynier II, délivre Monaco, dans la nuit de Noël, de la tyrannie des Gibelins.
- 1338 — Charles 1<sup>er</sup>, dit le Grand, achète de Nicolas Spinola, chef des Gibelins, les terres que ceux-ci possédaient encore dans la Principauté.
- 1346 — Charles 1<sup>er</sup> achète Menton d'Emmanuel V pour la somme de 16,000 florins d'or.
- 1355 — Charles 1<sup>er</sup> achète Roquebrune de Guillaume-Pierre Lascaris, comte de Vintimille, pour la somme de 16,000 florins d'or.
- 1378 — Raynier III fait arrêter, à Menton, les cardinaux qui suivaient l'antipape Clément VII à Avignon, et les contraint de restituer les reliques et la verge de Moïse, qu'ils avaient emportées avec eux de Rome.
- 1396 — Raynier III, avec le secours du maréchal de Boucicaut, Gouverneur de Gênes, pour la couronne de France, reprend Monaco sur les Barons de Beuil, qui s'y étaient introduits par trahison.
- 1428 — Les Coseigneurs de Menton et Roquebrune se donnent au duc de Milan et lui prêtent hommage pour les susdites villes.
- 1446 — Louis, Duc d'Orléans, obtient du Prince Jean 1<sup>er</sup> d'arborer son pavillon sur une des quatre tours du palais, moyennant la somme de 200

ducats d'or par mois. Il lui offre d'acheter la Principauté pour 12,000 écus d'or.

- 1448 — Jean I<sup>er</sup> se met sous la protection du Duc de Savoie et lui donne Roquebrune et la moitié de Menton, dont il est immédiatement inféodé par le Duc.

Agrégation des nobles familles de Cebà et d'Oliva au nom de Grimaldi.

- 1450 — Le Prince Jean et Catalan, son fils, font la guerre aux Catalans qui refusaient de payer le droit du port de Monaco, auquel étaient assujettis tous les bâtiments marchands qui passaient devant la place du couchant au levant. Ce droit était de 2 pour 100.

- 1457 — Lambert Grimaldi, second fils de Nicolas, Seigneur d'Antibes, épouse Claudine, fille et unique héritière de Catalan, et devient par là Prince de Monaco.

- 1458 — Lambert se met sous la protection de René, Roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, qui envoie à Monaco 50 arbalétriers pour la défense de la place.

- 1463 — Lambert fait acquisition du comté de Vintimille, que Charles I<sup>er</sup> et Raynier III, ses prédécesseurs, avaient possédé.

- 1466 — Menton et Roquebrune se révoltent contre Lambert et se donnent au Duc de Savoie. Amédée IX les rend à leur prince légitime.

- 1470 — Menton et Roquebrune se donnent au Duc de Milan.

Lambert s'en rend maître par la force des armes.

- 1488 — Lambert se met sous la protection de la France.

- 1492 — Le Père Martin, de Bologne, fonde le couvent de Carnolès.
- 1502 — Jean II fait bâtir le superbe château de Menton.  
Il épouse Antoinette de Savoie, fille du Duc Philippe II.
- 1506 — Les Génois assiègent Monaco avec une armée de 14,000 hommes; le Prince Lucien leur oppose une résistance héroïque, et le siège est levé trois mois après.
- 1511 — Louis XII veut réunir Monaco à la couronne de France; il fait conduire le Prince Lucien dans le château de la Rochette, de Milan, et ne le met en liberté qu'après quinze mois de prison.
- 1515 — Lucien achète, pour la somme de 5,000 écus d'or, les droits qu'Anne Lascaris, comtesse du Villars et de Tende, avait sur Menton, et dès lors cette ville ne reconnaît plus que Lucien pour son seigneur.
- 1523 — Barthélemy Doria, Seigneur de *Dolceacqua*, assassine le Prince Lucien, son oncle. Ses fiefs sont dévolus à l'Evêque Augustin Grimaldi, tuteur des enfants de Lucien, par décret de l'Empereur Charles-Quint.
- 1524 — Augustin se met sous la protection de l'Espagne. La garnison espagnole à Monaco est commandée par le Prince.
- 1530 — Il achète du Duc de Savoie le château de Sainte-Agnès pour la somme de 4,000 écus d'or. Les habitants de ce lieu se révoltent contre Augustin, et le Duc de Savoie, afin de calmer les esprits, reprend le château pour la même somme.
- 1534 — Condamnation de Baptiste Canobbio de Monaco'

- qui voulait livrer la place au pouvoir des Français.
- 1537 — Etienne Grimaldi, connu sous le nom de Gubernant, Gouverneur Général, fait bâtir l'église de Saint-Nicolas de Monaco, élever les remparts de la ville, et s'illustre par sa sagesse dans le gouvernement et sa fidélité à son Prince.
- 1582 — Les Français tentent de s'emparer de Monaco ; ils sont repoussés.
- 1596 — César Arnould, de Monaco, gagné par le Duc de Guise, Gouverneur de Provence, qui lui promet 50,000 livres s'il lui livre Monaco, débarque au port de Mala avec 400 hommes et donne l'assaut à la ville ; il est repoussé.
- 1605 — Traité entre le Prince de Valdetare, tuteur d'Honoré II, et le Comte de Fuentes, Gouverneur de Milan, par lequel S. M. C. s'oblige à tenir à Monaco une garnison de 500 hommes.
- 1612 — Procès pour la béatification de Thomas Schiavone, mort en odeur de sainteté au couvent de Carnolès.
- 1619 — Fondation de l'église de Saint-Michel de Menton, sous Honoré II.
- 1631 — Vœu solennel pour cent ans d'une procession générale, le jour de la Présentation, pour faire cesser la peste qui ravageait la ville et ses environs.
- 1641 — Traité de Péronne entre Louis XIII et le Prince Honoré II.  
Honoré II chasse les Espagnols de Monaco et se met sous la protection de la France.  
Manifeste d'Honoré II aux puissances de l'Europe pour justifier sa conduite.

1642 — Louis XIII donne à Honoré II le Duché-Pairie de Valentinois, le Comté de Carladez, les Baronniés de Buis, de Calvinet, la terre et Seigneurie de Saint-Rémy, en compensation des biens qu'il possédait en Espagne, à Naples, à Milan, et dont le Roi d'Espagne venait d'ordonner la confiscation.

Son fils Hercule reçoit le Marquisat des Baux. Titres de noblesse accordés par le Roi aux familles Rey et Monléon.

1643 — Le Comte d'Alès, Gouverneur de Provence, et la Comtesse son épouse, tiennent à Monaco, sur les fonts baptismaux, au nom de Louis XIV et de la Reine Mère, Louis, petit-fils d'Honoré II.

1647 — Impression du livre intitulé: *Genealogica et historica Grimaldæ Gentis arbor*, par l'avocat de Venasque Ferriol.

Escadre de cinq galères à Monaco, accordées par Louis XIV à Honoré II, avec 24,000 livres par an pour la solde et l'entretien de cent hommes dans chacune d'elles.

1648 — Congrès de Munster, où l'on déclare légitime la résolution prise par Honoré II de chasser les Espagnols de Monaco.

1652 — La célébrité de N.-D. de Laghet commence avec Hyacinthe Casanova de Monaco, qui le premier y fut guéri miraculeusement de ses infirmités par l'intercession de la Sainte-Vierge.

1663 — Fondation du couvent de la Visitation de Monaco par le Prince Louis I<sup>er</sup> et la Princesse Charlotte-Catherine de Gramont, son épouse. Leur fille aînée y prend l'habit.

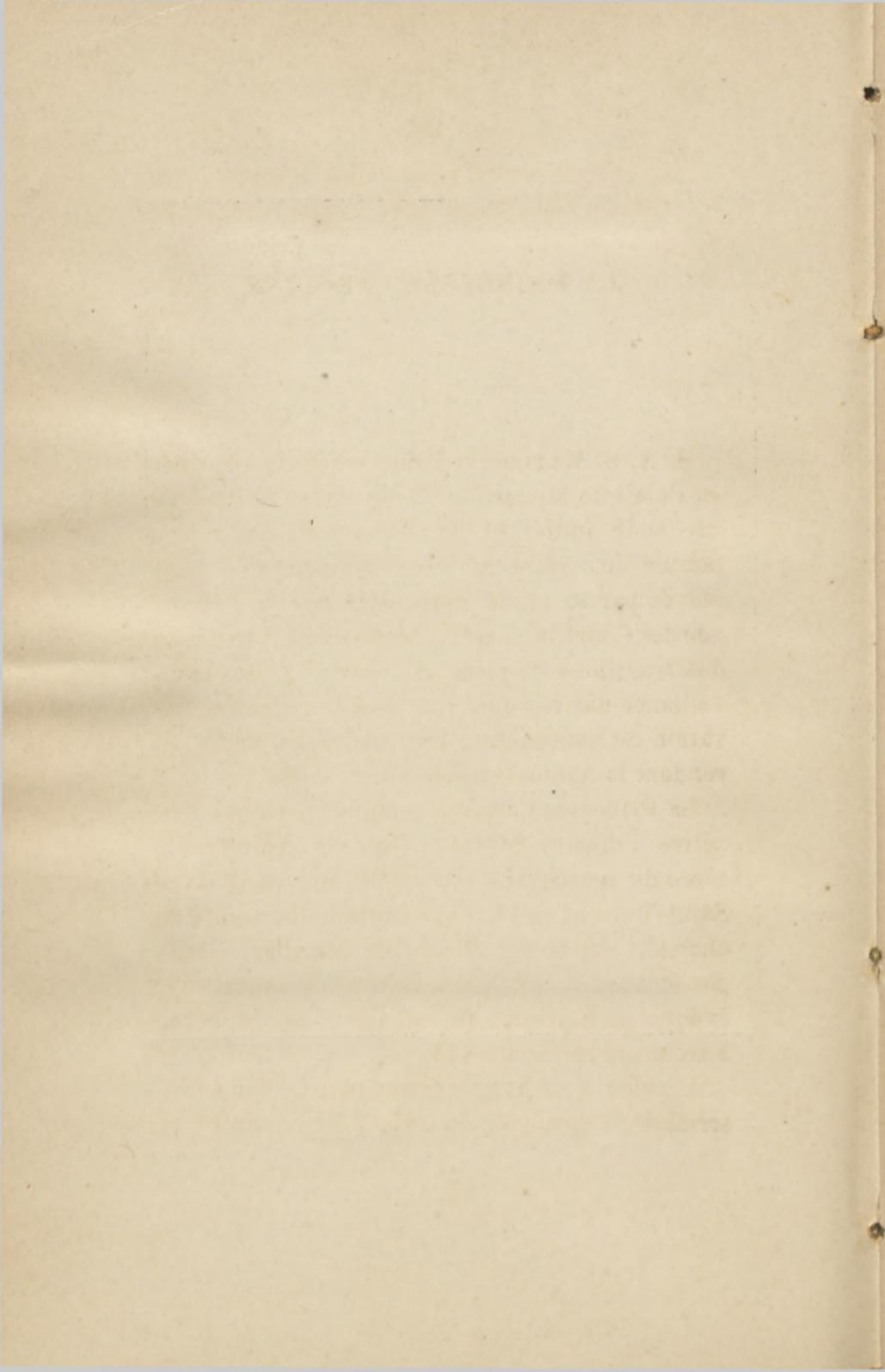
- 1668 — Louis I<sup>er</sup> donne à la Principauté des statuts pour la régir.
- 1678 — Mariage du Prince Antoine I<sup>er</sup> avec Marie de Lorraine Armagnac.
- 1701 — Mort de Louis I<sup>er</sup> à la fin de sa glorieuse ambassade de Rome au nom de Louis XIV. Ce Prince contribua beaucoup au testament de Charles II, qui appela à la couronne d'Espagne Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France.
- 1705 — La tour de la Turbie est minée par les Français. Louis XIV donne la Turbie au Prince Antoine ; le traité d'Utrecht de 1713 la restitue à la Savoie.
- 1707 — Grands préparatifs du Prince Antoine, dans la crainte d'un siège par les Austro-Savoyards : les femmes, les enfants, les vieillards quittent la ville. Ces craintes ne se réalisent pas.
- 1715 — Mariage de la Princesse Louise-Hippolyte, fille aînée d'Antoine I<sup>er</sup>, avec Jacques-Léonor de Goyon, sire de Matignon, de la Roche-Guyon, Comte de Thorigny, qui prend le nom et les armes des Grimaldi, et devient par là Duc de Valentinois. Louis XIV nous apprend la haute noblesse de la famille de Matignon lorsqu'il dit :
- « Par les alliances illustres où cette maison  
« a eu l'avantage d'être entrée, le Comte de  
« Thorigny a l'honneur d'être issu en droit li-  
« gne des maisons de Châlon, de Bourgogne,  
« d'Hochberg, d'Orléans, de Longueville, de  
« Rohan, d'Estoutteville, de Luxembourg, de  
« Bretagne, de Savoie et de Bourbon. Jacques,

- « Comte de Matignon, son père, étant arrière-  
« petit-fils de Marie de Bourbon, fille de Fran-  
« çois de Bourbon, Prince du sang de France,  
« oncle d'Antoine de Bourbon, Roi de Navarre,  
« père de Henry IV, notre quatrième aïeul. »
- 1746 — Adhémar de Lantagnac, Gouverneur de Menton, sauve la ville d'un bombardement.  
Honoré III est blessé au genou à la bataille de Maestricht.
- 1747 — L'Infant d'Espagne et le Duc de Modène viennent à Monaco, et y admirent la beauté et la richesse du Palais du Prince.
- 1749 — Arrivée d'Honoré III à Monaco, après la Paix d'Aix-la-Chapelle. On forme deux compagnies pour ses gardes d'honneur, une de cadets à Monaco, l'autre de grenadiers à Menton.
- 1757 — Honoré III épouse Marie-Catherine Brignole, nièce du Doge de Gênes. Arrivée de cette Princesse à Monaco.
- 1760 — Traité entre le Roi de Sardaigne et le Prince Honoré III sur les limites des territoires de Monaco et de la Turbie.
- 1792 — Décret de la Convention nationale de France qui réunit la Principauté de Monaco au territoire de la République Française pour faire partie du Département des Alpes-Maritimes.
- 1814 — Traité de Paris qui rétablit la Principauté de Monaco dans ses anciens rapports avec la France.  
Honoré IV rentre en possession de la souveraineté de ses ancêtres.
- 1815 — Traité qui met la Principauté de Monaco sous la protection du Roi de Sardaigne.

- 1817 — Traité et Convention entre le Prince Héréditaire de Monaco, Administrateur Général de la Principauté, et le Roi de Sardaigne, touchant la garnison, la fabrique du tabac, etc.
- 1819 — Avènement d'Honoré V à la couronne de Monaco.  
Introduction dans la Principauté des Codes Français. Institution d'un Conseil d'Etat. Création d'un Tribunal Supérieur et de Justices de Paix. Création d'ateliers de dentelles, d'une manufacture de rouenneries et d'une filature de coton.
- 1820 — Fondation d'une maison de secours.
- 1841 — Avènement de Florestan I<sup>er</sup>. Création de salles d'asile et d'ateliers de charité. Réorganisation des écoles.
- 1846 — Mariage du Duc de Valentinois, Prince Héréditaire, avec la comtesse Antoinette de Mérode.
- 1847 — Troubles à Menton. Attitude énergique du Prince Héréditaire dans cette ville.
- 1848 — Proclamation de Menton et de Roquebrune comme villes libres. Le Prince Héréditaire nommé Administrateur général de la Principauté.
- 1856 — Avènement de Charles III, Prince Souverain régnant. Ce Prince, par le traité du 2 février 1861, cède à la France les villes de Menton et de Roquebrune.
- 1865 — Union Douanière avec la France.
-



CAROLINE  
PRINCESSE DE MONACO



## LA PRINCESSE CAROLINE

---

S. A. S. Madame la Princesse Mère, décédée au Palais de Monaco le 23 novembre 1879, était née le 18 juillet 1793; elle appartenait à une famille de vieille noblesse champenoise, et fut élevée par sa grand'mère, M<sup>me</sup> de Vaubercey, née des Courtils. C'est là qu'elle grandit au milieu des traditions de piété, de charité et de bienveillance native, qui, jointes à une grande élévation de sentiments, font les races fortes et rendent la noblesse considérée.

La Princesse Caroline comptait parmi ses ancêtres l'illustre M<sup>me</sup> Le Gras de Vaubercey, nièce du maréchal de Marillac, qui fonda avec Saint-Vincent de Paul l'institution des Sœurs de charité, son frère, Michel de Marillac, Garde des sceaux, et M<sup>gr</sup> Simon Le Gras de Vaubercey, évêque de Soissons, qui eut l'honneur de sacrer à Reims le roi Louis XIV.

Appelée à un rang inattendu par l'affection sérieuse et éprouvée du Prince Florestan I<sup>er</sup> et

de sa famille, elle se montra digne de cette haute position par sa grande intelligence, son jugement éclairé et son extrême modestie ; aussi devint-elle, malgré sa jeunesse, l'appui et le conseil de toute la famille Princièrè, et l'on put dès lors prévoir que dans l'avenir une place à part lui serait assurée dans l'histoire de la maison Grimaldi.

Son mariage avec le Prince Florestan I<sup>er</sup> eut lieu le 27 novembre 1816. Deux enfants naquirent de cette union ; la Princesse Caroline dirigea elle-même leur éducation. L'un est devenu le Prince Charles III, souverain religieux, habile, sagement libéral, ami des arts, homme d'esprit et de haute distinction ; l'autre est la Princesse Florestine, duchesse d'Urach-Wurtemberg, un modèle de grande Princesse par l'ensemble des plus rares qualités.

A la mort du Prince Honoré V, en 1841, son frère, le Prince Florestan lui succéda. Il n'avait pas prévu cette éventualité ; d'ailleurs, ses goûts de lettré et d'artiste lui inspiraient de l'éloignement pour les affaires publiques ; il semblait plutôt né pour la vie privée.

La Princesse Caroline se trouva, par le fait, placée à la tête du gouvernement de la Principauté ; ses aptitudes sérieuses la disposaient à ce rôle ; pour elle, sous les règnes précédents, s'était

fait un long apprentissage du pouvoir, car Honoré IV et Honoré V avaient eu souvent recours à ses sages conseils.

Elle mit une délicatesse extrême à s'effacer du premier rang ; en se réservant le travail et les difficultés du gouvernement, elle laissa au Prince, son époux, tout l'honneur de son administration. Ce fut avec une énergie et une activité peu communes qu'elle se dévoua toute entière aux intérêts de la Principauté. Les temps étaient difficiles : en 1846, un cri de liberté, encouragé par le généreux Pie IX, retentit dans toute l'Italie, et la révolution de 1848 éclata bientôt en France.

La Principauté de Monaco était alors sous le protectorat du Roi de Sardaigne ; mais le protecteur était plus dangereux qu'un ennemi déclaré. Au lieu de défendre sa protégée, il songea plutôt à se l'annexer, — manière de se faire la main pour les grandes annexions futures ; et si la Principauté ne disparut point de la carte de l'Europe, on le doit surtout à la fermeté de la Princesse.

Menton et Roquebrune cédèrent aux excitations de la Sardaigne ; mais Monaco resta fidèle aux Grimaldi et son attachement à la Princesse Caroline s'en accrut encore.

La mort de Florestan I<sup>er</sup> mit fin au règne de

la Princesse Caroline ; elle remit, sans regret, la direction des affaires à son fils, se contentant du rôle plus modeste de conseiller de Charles III. Dès lors, plus libre, elle donna tout son temps aux bonnes œuvres. Sa charité n'avait pas de bornes : familles protégées et secourues, talents excités et entretenus, vocations encouragées, elle pourvoyait à tout. C'était le placement de ses revenus personnels ; aussi de quelle affection elle était entourée dans la Principauté ! Et quelle unanimité de regrets sa mort a causés !

Avant tout, la Princesse Caroline était la mère de ses enfants ; humble pour elle-même, elle ne se sentait jamais assez fière de son fils et de sa fille : elle les confondait dans un légitime orgueil. La Princesse Florestine lui doit le mariage illustre qui l'apparente à toutes les familles régnantes de l'Europe, et c'est en écoutant les conseils de sa mère vénérée, aussi bien que par sa haute intelligence personnelle, que le Prince Charles III s'est placé si haut dans l'estime des souverains et a donné à la Principauté de Monaco un développement de plus en plus prodigieux.

TAMARIS.

## LES ENVIRONS DE MONACO (1)

---

### DEUXIÈME EXCURSION

#### LE CAP MARTIN — MENTON — ROQUEBRUNE

La Providence a ses voies, même pour les humbles et les tout petits, quand ils servent à célébrer sa gloire. Le doux poète Racine n'a-t-il pas dit que le Bon Dieu donne la pâture aux petits des oiseaux?... Et qu'est-ce qu'un oiseau? Un chanteur, un artiste.

Tous les arts sont frères sous le ciel. Je sais un peintre, jeune encore, ayant plus d'esprit dans son pinceau que vingt romanciers dans

(1) Voir la première excursion dans l'*Annuaire* de 1879.

leur plume, amoureux de la lumière et sachant rendre tous ses effets, — notre ami Jundt, qui est venu chercher la santé dans ce beau pays de Monaco et de Menton. Il était malade, il avait eu un moment de découragement ; eh bien, la force lui est revenue et l'inspiration aussi, grâce au merveilleux spectacle que la nature a mis sous ses yeux.

Ce peintre, dont vous pouvez voir tous les jours les grands panneaux décoratifs sur les murs de l'atrium du Casino de Monte Carlo, a fixé à jamais, avec ses couleurs, le souvenir de ces parages ensoleillés qui respirent la paix et le bonheur.

Jundt avait choisi la route de Menton comme but habituel de ses promenades de convalescent. Cette route en terrasse offrait à sa vue une Méditerranée rayonnant de toutes les magnificences d'un soleil envoyant ses flèches d'or à l'azur ; le paysage était beau surtout à l'heure où le crépuscule enveloppe déjà certaines parties de l'horizon, quand les hauts sommets de la Tête-de-Chien projettent leur ombre puissante sur les bas coteaux des Moulins et de Saint-Roman. Alors les petites anses de la côte se perdent obscurément dans les plis des rochers, où le flot pailleté d'or et de vert jette

son écume de dentelle blanchâtre ; ce n'est plus le jour, et la nuit n'étend pas encore ses voiles.... Quelle douceur dans ce tableau moitié ombre et moitié rayons !

\* \* \*

Arrêtez-vous un moment quand vous traverserez le grand vestibule du Casino ; examinez le paysage qui décore tout le haut de la muraille de droite. Vous êtes sur la route de Menton. Le peintre a pris sa vue à mi-chemin de la ville de Roquebrune, dont on ne peut apercevoir encore la pittoresque silhouette. L'artiste-poète s'est assis sur la pente de ce vallon romantique, au bas du sentier qu'un torrent inoffensif coupe tous les vingt pas. Ces jardins de citronniers, dont les fruits se renouvellent sans cesse, forment la frontière de France, et la célèbre Corniche trace les lacets de sa route là-haut, au-dessus des promeneurs et de l'abîme.

Ce sentier ravissant, je l'ai parcouru bien des fois, à ce moment indécis de la journée où le véritable artiste se sent plus facilement saisi par l'émotion poétique. C'est bien là un de ces décors de la nature qui se grave à jamais dans l'esprit ; c'est bien le paysage que Jundt a

transporté sur sa toile, avec la variété de ses tons harmonieux !

Que de fois en rentrant à Monte Carlo, j'ai suivi à l'horizon la légère fumée qui monte des toits en terrasse, en même temps que s'allume au premier plan ce Casino féérique dont les escaliers plongent leurs pieds de marbre dans la mer encore en feu sous la dernière étreinte du soleil couchant ! Combien de fois je me suis dit à ce même point de la route où le peintre a pris ses crayons : quel apaisement et quel calme dans ces nids de bonheur, dans ces villas cachées sous les oliviers en pente ! Et quel contraste avec le temple des fêtes et des plaisirs, avec le Casino fiévreusement illuminé !

Jundt a eu cette même pensée et s'en est inspiré pour faire valoir en grand artiste tous les contrastes que lui offrait ce point de vue d'une richesse exceptionnelle. Détail charmant et digne de son aimable talent : Jundt a placé sur le devant de sa toile, dans une retraite formée par l'anfractuosité des rochers, un feu de pâtre allumé par quelques enfants descendus de la montagne. Ce petit feu de pâtre et ce radieux soleil couchant, se faisant opposition d'un côté à l'autre du tableau, m'ont rappelé que ce sujet avait déjà séduit le grand poète

lyrique, qui, dans une pièce intitulée : *Magnitudo parvi*, semble avoir écrit ces beaux vers pour le paysage de Jundt :

.... Ces deux clartés, ces deux yeux de la nuit,  
Dans l'immensité se regardent....

Et le doux feu du pâtre envoie à l'astre d'or  
Le frémissement du brin d'herbe.

\* \* \*

Au détour du chemin, la ville de Roquebrune va s'offrir à nous, perchée comme un nid d'aigle entre deux rochers écroulés, sur le penchant des Alpes qui regardent la mer.

Qu'est-ce que Roquebrune ?

Roquebrune apparaît sur les derniers plans d'un bloc de granit où la tradition veut qu'elle ait été précipitée, non loin de la colline qu'elle occupait jadis. Dans sa chute, elle fut retenue par un genêt. On ne doit point croire aux fables, mais il est bon de les recueillir ; elles cachent presque toujours un sens allégorique.

Un tremblement de terre a remué autrefois le sol de Roquebrune et détaché de la montagne d'énormes pierres qui, dans leur chute, ont miraculeusement épargné la ville ; c'est là le sens de la fable populaire. Peut-être s'étendait-elle plus loin ; peut-être des éboulements partiels

et successifs ont-ils déterminé les habitants à chercher, en descendant vers la mer, un terrain plus sûr et plus compacte pour y construire leurs demeures.

Quelle est l'origine de Roquebrune ? Est-elle romaine ? Rien ne l'indique. Suivant toutes les apparences, elle a été fondée par les Liguriens et dominée plus tard par les Romains et les Sarrasins. Les premiers habitants de ces contrées belliqueuses recherchèrent nécessairement une position aussi favorable à leur sécurité ; ils y bâtirent et s'y fortifièrent. Tels apparaissent les commencements de ce bourg.

Toutes les rues sont des escaliers d'une raideur à rendre jaloux le chemin de la poterne à Monaco ; elles sont tortueuses et escarpées, mais parfaitement praticables.

Quant aux maisons, c'est un rêve ! Elles s'accrochent au sol, s'incrustent dans la montagne, au point que celle-ci forme à la fois les murs et le plafond à l'intérieur. Si vous avez remarqué les convulsions de ces immenses caroubiers qui bordent la route de Menton à Monaco, vous vous direz que c'est évidemment sur cette végétation biscornue que l'architecte de Roquebrune a pris ses modèles de maisons.

Roquebrune n'est pas de ces villes heureuses qui n'ont pas d'histoire. Elle a, à son actif, sa petite révolution de 1848, et, depuis 1861, elle fait partie du territoire français (Alpes-Maritimes).

Au moyen âge, les Iascaris de Vintimille dominèrent longtemps à Roquebrune ; mais ils en furent chassés par les Génois, qui, après l'avoir ravagée à diverses reprises, la cédèrent aux souverains de Monaco pour la somme de 16,000 florins d'or.

La grande fête du pays, c'est la Passion de Notre-Seigneur ; mais ce n'est pas dans la Semaine-Sainte, comme on pourrait le croire, que l'on célèbre cette fête, c'est le 5 août, qui est en même temps le jour de la fête patronale de Roquebrune.

Voici quelques détails sur la procession, tout à fait originale, en forme de *mystère* du XII<sup>e</sup> siècle, qui mérite une description exacte.

On voit d'abord notre Sauveur qui s'avance lentement, précédé d'un ange qui lui tend le calice d'amertume. Judas vient après, ayant encore dans ses mains les soixante-dix pièces d'argent, prix de sa trahison ; de temps en temps, il donne à son maître un baiser perfide, tout en faisant signe que c'est bien le *Roi des Juifs*.

Un deuxième Christ, les traits amaigris, est attaché à la colonne ; il est environné de gardes, le casque en tête et brandissant leur lance ; un farouche tribun à cheval les commande.

Un troisième Christ, couronné d'épines, vient ensuite, suivi d'Hérode, qui s'avance majestueusement, couvert d'un fastueux parasol et marchant à pas comptés ; un peu plus loin, Ponce-Pilate se lave les mains en marchant et prend le public à témoin de son innocence.

Un quatrième Christ, traînant avec fracas une lourde chaîne et précédé des instruments de son supplice, porte péniblement sa croix, aidé par Simon le Cyrénéen ; lorsqu'il succombe de faiblesse sous le poids de cet arbre de salut, la troupe qui l'entraîne le menace avec fureur.

Enfin, un cinquième Christ, représenté par un crucifix, est attaché à la croix ; la lance qui perça son sein, l'éponge, le fiel et le vinaigre dont il fut abreuvé, le coq accusateur de Pierre, porté sur un bâton, etc., rien ne manque à ce tableau vivant. Les saintes femmes entourent la croix, en poussant de gros soupirs entrecoupés de sanglots.

Puis — étrange épilogue — viennent Adam et Eve, en habits de notre époque ; de temps à autre, celle-ci présente à son époux cette

funeste pomme, cause de la perte du genre humain !

Deux satellites, tirant au sort les vêtements de l'Homme-Dieu, terminent la marche.

Cette procession moyen âge, à laquelle viennent se joindre tous les groupes aux haillons empourprés qui représentent le sacré *mystère*, se déroule le long des rues et des escaliers de Roquebrune, tantôt montant, tantôt descendant, frappée à quelque carrefour par un rayon oblique du soleil qui se couche, tantôt disparaissant sous une voûte sombre à moitié écroulée.

Voilà une scène pittoresque qui serait bien faite pour tenter le pinceau d'un peintre haut en couleur, de quelque Roybet grisé de lumière.

\* \* \*

En post-scriptum, un petit avis aux touristes :

Vous qui voyagez pour échapper aux tracasseries des affaires, vous qui admirez la nature sans plus songer à la ville stupide, laquelle vous a dans son engrenage pendant dix mois de l'année, regardez bien sur cette place baroque où il y a écrit le mot *Mairie*, au-dessus de cinq gros barreaux de prison ; regardez la boîte aux

lettres de Roquebrune — car le ministère des postes et des télégraphes étend un de ses mille bras jusque dans le plus obscur repli des Alpes.

Que lisez-vous sur cette boîte primitive et peu fréquentée :

« *La levée du mois dernier est faite.* »

Je ne sais si cette inscription est l'ouvrage d'un plaisantin, d'un badaud du quartier des Ecoles, échappé un jour de vacances dans ces montagnes ; — mais elle mériterait d'être officielle, et je voudrais en féliciter les édiles de Roquebrune.

Oui, heureux habitants de Roquebrune, soyez salués et félicités pour tant de bonheur ! *Fortunatos nimium !*... Quoi ! une seule levée par mois ! Un mois tout entier sans recevoir de comptes de tailleur, de rappels d'amoureuses, de nouvelles de Bourse, de menaces de révolution, un mois sans lettres !... Quoi ! le journal une seule fois par mois !... Ah ! je viendrai mourir ici.

Nous nous retrouvons à l'embranchement de la route de Menton et de Monaco.

Encore quelques tours de roue, et nous allons nous trouver au milieu du second paysage que le peintre Jundt a transporté sur ses toiles du Casino de Monaco.

Le sujet est connu : c'est la récolte des olives au cap Martin. Le peintre dont le talent s'accuse avec la même puissance dans ses deux compositions a choisi admirablement le lieu de sa scène.

Le cap Martin, que ne manquent pas de visiter les voyageurs de la Corniche, s'avance de près de deux kilomètres dans la mer et est entièrement boisé. Ses oliviers plusieurs fois centenaires sont célèbres dans la contrée. Du reste, nulle habitation. A peine deux ou trois vestiges de quelques cassines abandonnées. Un poste de douanes qui tombe en ruines, des sentiers envahis par les ronces et les fougères, où les promeneurs descendus de voiture se frayent avec peine un passage, tel est ce désert qui fait la joie des artistes et des amoureux. Là, sous ces oliviers qui projettent la douceur de leur ombre jusqu'au bord de la mer plaintive, on peut oublier les heures et se croire à jamais à l'abri des sots et des curieux. Apporter un livre pour

ne faire que l'entr'ouvrir, prendre un crayon pour le laisser échapper, et s'abandonner à des rêveries sans fin... — combien de matinées délicieuses ainsi employées, qui seraient le charme et la consolation de ceux qui ont reçu du ciel le don de la paresse intelligente!

Mais il n'est pas donné à tout le monde de savoir être paresseux. Il y a la paresse de la brute qui refuse tout travail, et il y a la paresse de l'être intelligent qui, par la méditation, se retrempe dans le sein de la Nature et de Dieu.

C'est dans une de ces matinées remplies du bonheur de la contemplation, que notre ami Jundt a su s'inspirer de ce beau paysage pour sa grande toile du cap Martin. On voudrait se reposer là avec lui, jouir de la douceur de cet air limpide et transparent et se pénétrer de tant de beautés réunies qui forment un horizon « fait à souhait pour le plaisir des yeux ».

A gauche, sur la rive lointaine, n'est-ce pas Menton et sa tour en pleine lumière dorée? Et plus loin, arrêtant le regard ébloui, n'est-ce pas le groupe des villas de la Bordighere, noyé dans un fin rayon qui confond la mer et ses bords?...

Notre aimable peintre du cap Martin n'a pas à se défier de son pinceau : il a le coloris puis-

sant et délicat quand il le faut, et, comme composition, c'est presque un maître. Il peint des paysages qui disent quelque chose et ne sont pas seulement une froide photographie de la nature. Ses arbres, ses fleurs, ses rochers, le ciel qu'il déroule, le terrain qu'il fait onduler, la mer qu'il agite ou met au repos, tout, dans ses grands paysages, a un accent ému qui invite et retient le spectateur, et c'est bien là de la peinture sentie et vécue.

Ses deux grandes toiles du Casino de Monaco ne périront pas.

\* \*

Menton, dit M. de Saint-Germain, est un pays découvert par les Anglais, ces grands explorateurs de la terre. Je ne vous dirai pas au juste en quelle année ; je crois cependant que c'est une découverte récente ; en tout cas, j'affirme que ce n'est pas la moins intéressante de leurs conquêtes.

La commune mentonnaise se trouve en grande partie au niveau de la mer ; au centre est situé le vieux Menton, suspendu aux flancs d'un petit promontoire, comme un essaim à la branche de l'olivier, et se profilant coquettement avec tou-

tes ses façades blanches ou jaunes sur un fond de lumière éclatant.

Son golfe est l'un des plus jolis de ces golfes charmants dont les méandres incessants forment, depuis les côtes de Provence jusqu'à Gênes, cette célèbre Rivière que tout le monde connaît de nom au moins.

Ce promontoire est le point de jonction de deux petites baies qui forment à elles deux le fond de la rive mentonnaise, comprise entre le cap Martin, où se trouve le dernier sémaphore français, et le cap Mortola, au haut duquel on rencontre le premier poste de la douane italienne. A ses pieds, un ancien fortin, sentinelle avancée dans les eaux du golfe, le partage en deux festons presque égaux, où la neigeuse écume des eaux semble, en s'étendant moelleusement sur ses plages charmantes, former une frange d'argent à cette mer d'azur.

Enfin, au sommet du promontoire s'élève un mamelon couronné de vieilles murailles ayant encore l'apparence de quelque château-fort. Autrefois, en effet, c'était un château des princes de Monaco. Les Mentonnais, conservant les quatre murs, en ont consacré l'enceinte à la sépulture de leurs morts. Je m'abstiendrai de toute observation philosophique au sujet de

cette transformation ; mais je ne puis m'empêcher de vous dire combien cette pittoresque nécropole parle à l'âme, quand de la vallée on aperçoit ces vieilles ruines du sein desquelles émergent quelques modestes croix tumulaires...

Il semble qu'en choisissant cette cime élevée les Mentonnais aient voulu rapprocher de la miséricorde divine leurs trépassés.

En se plaçant à la plate-forme du cimetière et en regardant la mer, c'est-à-dire en se tournant vers le soleil comme l'héliotrope, qui est ici toujours en fleurs, on voit à ses pieds toute l'étendue de ce joli pays. D'abord et aussi loin que la vue peut s'étendre, la Méditerranée ; de chaque côté du golfe, les deux petites baies de Carnolès et de Garavan, et, sur les flancs rapides de la montagne, la célèbre route de la Corniche, qui descend au niveau de la mer, en suit parallèlement les bords et traverse Menton en s'y transformant : — d'abord en avenue plantée de magnifiques platanes pour l'arrivée de France, puis en grande rue pour traverser la ville, et enfin en un quai qui se prolonge jusqu'à l'entrée en Italie.

Ces trois parties sont également intéressantes à observer ; elles ne se ressemblent pas entre elles, chacune a sa physionomie particulière.

C'est à Menton, dit notre poète, que le Bon Dieu remise son beau soleil pendant l'hiver; aussi tout se ressent de cette grâce divine : le ciel et les eaux, les fleurs et les fruits, les oiseaux et les hommes.

En vérité, tout semble meilleur ou plus beau ici qu'ailleurs. Le ciel et les eaux ne font qu'un; ils se confondent si bien à l'horizon en une teinte uniforme, qu'on peut croire que c'est l'eau bleue de la mer qui monte en une immense voûte jusque dans les cieux pour retomber en rosée sur cette terre bénie et pour donner à ce délicieux climat la fraîcheur et la beauté.

La rive mentonnaise est entourée de tous côtés de montagnes élevées qui la préservent des rigueurs de l'hiver. C'est une enceinte de remparts infranchissables contre laquelle viennent se heurter vainement les vents et les frimas. Le mistral violent et glacial, les vents d'est et ceux du nord ne dépassent pas la région élevée où ils ont bien assez des nuages à bouleverser et à entraîner; mais les rocs séculaires ne les laissent point fondre sur nous et troubler le calme de nos belles journées.

Vous pouvez donc maintenant vous figurer ce petit pays ouvert seulement du côté du midi et placé en face du soleil comme le tonneau d'une

douairière en face de l'âtre pétillant d'un bou-  
doir chaud et parfumé.

Le vent d'Afrique est le seul qui ait accès  
dans ces campagnes, et comme il nous arrive  
porté par les flots, c'est en brise tiède et vivi-  
fiante qu'il vient expirer ici en agitant le feuil-  
lage des citronniers. Grâce aux saisons toujours  
également tempérées, les arbres sont à la fois  
chargés de fruits et de fleurs. L'oranger délicat  
et le frileux citronnier croissent en plein air  
jusqu'au haut des montagnes ; leurs fruits sont  
un des principaux revenus du pays et leurs  
fleurs embaumées chargent l'atmosphère des  
plus douces senteurs. Aussi la nature paraît-elle  
toujours en fête, et cette petite vallée, couverte  
de charmantes villas, émaillée de fleurs de tou-  
tes sortes, offre-t-elle, placée ainsi au pied des  
Alpes, l'aspect d'une corbeille fleurie dévotement  
posée aux pieds de quelque madone.

Ce pays-ci est peu hanté par les oiseaux ; les  
voyageurs s'en sont souvent étonnés. Cepen-  
dant M. de Saint-Martin, poète et Mentonnais  
de longue date, a fait cette observation, qui a  
son charme :

Les petits oiseaux abondent dans ces lieux  
privilégiés, où les années sont autant de prin-  
temps — car on ne finit un printemps que pour

en commencer un autre. Le rouge-gorge, ce rossignol d'automne, la gracieuse bergeronnette, les bec-figues et les mésanges y chantent à l'envi les uns des autres; et la mouette vigilante, se laissant bercer par le flot, ne craint pas de venir jusqu'au rivage, tout auprès du pêcheur qu'elle semble surveiller de son œil perçant.

Il faut dire un mot du climat; c'est une question vitale pour les malades qui arrivent du nord de l'Europe demander leur rétablissement au soleil de Menton.

Voici l'opinion de M. le docteur Henri Bennet :

« Derrière les montagnes qui bordent et protègent la Rivière et l'amphithéâtre de Menton en hiver, la neige et la gelée s'étendent jusqu'au pôle nord dans un parcours de plus de trois mille kilomètres. D'autre part, pendant presque toute la durée de l'hiver, le vent souffle du nord. L'air doit être donc au moins frais et même il serait souvent froid dans cette région, s'il n'était échauffé par un soleil ardent qui darde ses rayons à travers une atmosphère sè-

che et un ciel sans nuages — si ce n'était aussi la chaleur du soleil d'été recueillie et conservée dans les rochers et les montagnes — chaleur qu'ils émettent en hiver. Ce sont ces causes qui préservent Menton de la gelée, quand elle sévit derrière les montagnes qui l'entourent ; mais aussi, par contre-coup, le climat ne peut être tropical. — Un tel climat convient par excellence à tous ceux dont la constitution demande à être fortifiée, vivifiée ; pour les enfants très jeunes, pour les invalides qui sont arrivés à la moyenne de l'existence, pour les vieillards chez lesquels la vitalité fait défaut et qui ont besoin d'être soutenus, stimulés ; ce climat, en un mot, réunit toutes les conditions qui sont propres à exercer une influence salubre, favorable, sur ceux dont la vitalité est abaissée au-dessous du niveau.

« Une température fraîche, mais agréable ; l'influence stimulante de la lumière du soleil, dont l'action est quatre fois plus puissante que dans le nord de l'Europe, l'absence habituelle des pluies, ou du moins de pluies continues, la sécheresse de l'atmosphère rendent possibles et agréables le séjour au grand air et les exercices quotidiens. Dans un tel pays, on peut passer presque tout l'hiver hors des appartements, et

ce genre de vie crée et entretient l'appétit en activant les fonctions digestives et nutritives.

« La phthisie pulmonaire est essentiellement une maladie de débilité. Elle attaque principalement les personnes qui ont apporté, en naissant, une organisation héréditaire manquant de vitalité, ou qui ont endommagé une constitution bonne dans le principe par des excès de quelque nature que ce soit, ou bien encore chez lesquelles une bonne constitution a été viciée par le travail, par les privations ou par des chagrins contre lesquels la volonté n'a pas d'action.

« Dans cette maladie, basée sur un défaut de la vitalité organique, un climat tonique et vivifiant tel que celui de Menton doit avoir une influence favorable.

« Avec l'aide du soleil, d'une atmosphère sèche et fortifiante, d'une température douce et d'un traitement rationnel, sthénique, hygiénique, diététique et médical, la phthisie pulmonaire, surtout dans sa première période, est une maladie bien autrement curable dans cette région favorisée qu'à Londres et à Paris. »

M. le docteur Bennet ajoute :

« J'ai passé huit hivers à Menton, et j'ai, à l'heure qu'il est, autour de moi un grand nom-

bre de personnes chez lesquelles la maladie a été ou guérie ou enrayée. Ce résultat favorable a été obtenu, dans tous les cas, en réveillant et en améliorant les fonctions organiques, surtout celles de la nutrition. Si l'organisme d'un poitrinaire peut être remonté au point qu'il puisse bien manger et bien dormir, pourvu qu'il digère et s'assimile ce qu'il prend, la bataille est à moitié gagnée. C'est en aidant le médecin à arriver à ce but que se trouve le principal bénéfice du séjour d'hiver sur la Rivière, dans la partie abritée du littoral nord de la Méditerranée.

« Parmi les poitrinaires que j'ai soignés, ceux qui ont le mieux profité de leur séjour dans le Midi sont surtout ceux qui étaient dans les premières périodes de la maladie, et qui avaient encore une certaine dose de vitalité et de puissance organique.

« J'ai vu chez beaucoup de jeunes gens des dépôts tuberculeux crus et même ramollis s'absorber insensiblement et disparaître.

« Dans un certain nombre de cas de phthisie accidentelle, développée chez des individus arrivés à la moyenne de l'existence, ou même d'un âge plus avancé, j'ai constaté des cas d'amélioration et de guérison encore plus remarquables. J'ai vu des cavités bien prononcées se cicatriser

en partie ou en totalité ; les symptômes constitutionnels s'effacer peu à peu, la santé générale s'améliorer et les forces renaître. »

\*  
\* \* \*

Avant de traverser le pont Saint-Louis, qui marque la frontière de France et d'Italie, il faut suivre les traces de l'ancienne voie romaine *Julia Augusta*, et, par un sentier rocailleux et peu commode, descendre jusqu'à un site intéressant que l'on appelle dans le pays « les Grottes ». Les grands rochers rouges, qui surplombent la mer à cet endroit, vous en montrent l'entrée.

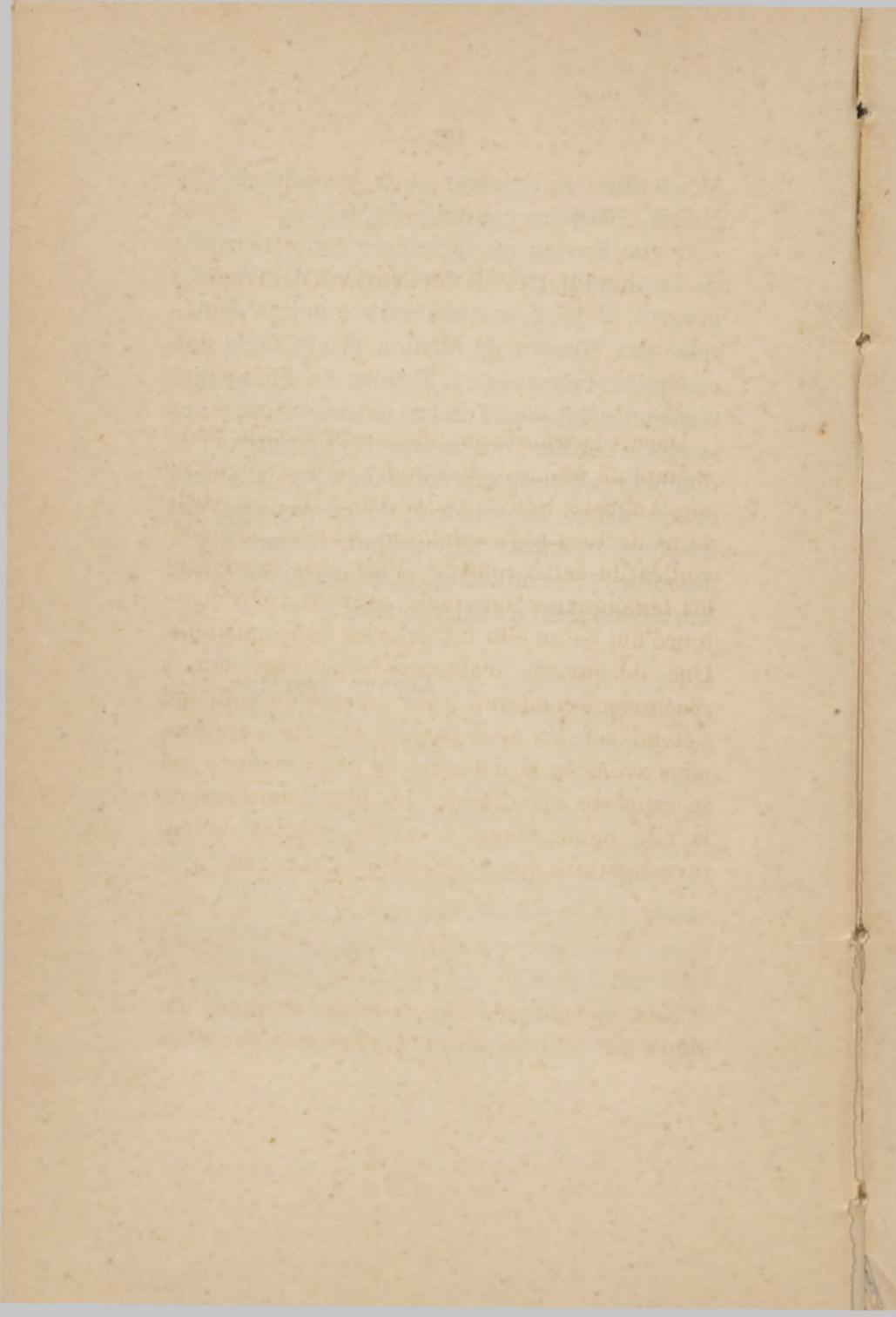
Les cavernes profondes, taillées par la nature dans le calcaire compacte, ont été, dans le premier âge du monde, le refuge d'animaux dont la race a disparu ; plus tard, les Troglodytes vinrent en prendre possession. Ce furent les natifs de la Ligurie qui occupèrent les premières ces grottes, au nombre de cinq, qui sont spacieuses et fort belles. Je voudrais qu'une plume plus autorisée prit le soin de retracer les précieuses découvertes qu'y fit, il y a peu d'années, un savant français, M. Rivière ; il faudrait alors recourir aux renseignements donnés par

M. Bonfils, le créateur et le propriétaire du Musée d'Histoire naturelle de Menton.

A une époque où la science toute nouvelle de l'anthropologie fait de si curieux et si rapides progrès, il n'est pas un touriste qui ne s'intéresse aux *Grottes* de Menton et n'y fasse une excursion raisonnée. L'histoire de l'humanité commence ici, dans l'ombre de ces cavernes; et la gloire de Dieu, qui ne saurait ni progresser ni diminuer, s'atteste éternellement par la beauté de ce ciel et la grandeur de ce paysage, qui enveloppent encore aujourd'hui, comme il y a des mille et des mille ans, la grotte où nos ancêtres s'essayaient à tailler le silex.

ALFRED ASSELINE.

---



## ANTIQUITÉS MONÉGASQUES

---

Depuis la transformation magique de la Principauté de Monaco, accomplie sous le règne de son Auguste Souverain Charles III, les écrivains de tous pays célèbrent à l'envi les merveilles de cette contrée. Mais plus rares sont les témoignages qui nous peuvent redire aujourd'hui ce qu'elle fut dans les temps anciens. Une découverte d'antiques sépultures nous a récemment conduit à lever un coin du voile qui s'étend sur les âges passés. A cette occasion, nous avons eu la curiosité de rechercher ce qui se rapporte aux origines les plus lointaines de la cité monégasque. C'est le résultat de ces investigations que nous publions ci-après.

### I

Aux époques les plus reculées et qu'on désigne par le nom de *préhistoriques*, faute de

pouvoir leur assigner une date, à cette période de l'enfance de l'humanité, l'aspect de notre contrée différerait sensiblement de celui qu'elle présente aujourd'hui. D'après Yorick Bourlon, les montagnes de la Ligurie offrent des formations de haute mer caractérisées par des espèces fossiles analogues à celles qu'on trouve encore dans l'Océan Pacifique. Postérieurement, différents palmipèdes, dont on ne trouve plus de descendants que dans l'Afrique australe, s'ébattaient sur des lacs. Puis les forêts d'arbres géants : grands conifères, *eucalyptus* (depuis quelques années seulement rapportés de nouveau dans le pays), bouleaux et acacias des régions tropicales, avec une faune appropriée. Ensuite vint la période glaciaire, qui substitua les productions des régions froides à celles des contrées équinoxiales : c'est alors qu'on voit apparaître le mammouth et le renne. Enfin la Ligurie prit son relief actuel et le règne végétal, plus développé et résistant encore à la destruction qu'entreprenait à peine la main de l'homme, abritait des animaux de grande taille, qui devaient, plus tard, s'éloigner peu à peu et disparaître. Tels sont, à l'époque pliocène, l'éléphant (*meridionalis*), le rhinocéros (*leptorinus*), l'hippopotame (*major*), le

loup, les cerfs et les antilopes, la marmotte et le lapin; puis, à l'époque quaternaire, contemporaine de l'homme, l'ours des cavernes (*spelæus*), l'hyène des cavernes (*spelæa*), le cerf (*elafus*) et le chevreuil (*capreolus*), le bœuf primitif (*primigenius*), le sanglier (*sus scrofa*), la chèvre (*primigenia*), le glouton (*gulo spelæus*), le chien, dont M. Emile Rivière a retrouvé les débris dans tous nos environs (1).

Les mollusques paraissent s'être plus généralement perpétués jusqu'à nos jours. Toutefois, il est à remarquer que, parmi ceux trouvés au milieu des débris paléolithiques, on en rencontre qui, comme le *Buccinum undatum*, ne vivent plus dans la Méditerranée, mais seulement dans la Manche ou l'Océan Atlantique.

Les hommes de cette époque, qu'on a nommés *Troglodytes*, habitaient vraisemblablement les cavernes des rochers, comme celles des Révoires, de la villa de la Grotte et de la Veille;

(1) Grottes de Menton ou de Baoussé-Roussé, de Grimaldi, de Sospel, Cap Roux, Biot, Castel d'Appio, Col de Tende, etc. (*Rapports sur la paléontologie des Alpes-Maritimes*, 1873. — *Société pour l'avancement des sciences*, 1878. — *De l'antiquité de l'homme dans les Alpes-Maritimes*, 1879.)

avant de savoir fondre les métaux, ils se servaient d'armes et d'outils en silex grossièrement taillés par éclats, c'est l'époque dite mégolithique ou de la *Pierre taillée*; puis ils fabriquaient leurs armes et leurs outils avec des roches plus dures que le silex : le jade, la serpentine etc., et les polirent par le frottement, c'est la période dite néolithique ou de la *Pierre polie*. Mais durant cette dernière même, l'usage du silex taillé s'est prolongé encore simultanément tant que le bronze est demeuré rare (1). Leur nourriture paraît avoir consisté dans les produits naturels des deux règnes végétal et animal, ainsi qu'en témoignent les débris de coquilles, d'arêtes et d'ossements recueillis dans les vestiges de leurs foyers.

Telles sont les premières données historiques que nous fournissent les explorations des savants. Le Musée de Monaco possède des silex taillés, des coquillages et des ossements recueillis par M. Rivière à Baoussé-Roussé, avec les foyers et le squelette du Troglodyte.

Les groupes de population étaient probable-

(1) M. Brun, architecte à Nice, possède une curieuse hache en serpentine emmanchée de bronze, qui a été trouvée à Sigale (Alpes-Maritimes).

ment encore peu nombreux à cette époque reculée. Les hommes vivaient surtout de la pêche et de la chasse. Leurs vêtements ne devaient se composer tout au plus que de peaux de bêtes, et les nécessités de l'existence les obligeaient souvent à se déplacer. Il n'est pas à croire qu'ils possédassent des troupeaux comme les pasteurs de l'Orient, mais ils pouvaient avoir domestiqué déjà certains animaux comme le chien et la chèvre, dont les ossements abondent dans les stations préhistoriques, et cette hypothèse semblerait spécialement confirmée par la quantité considérable d'ossements de chèvres que renfermaient les grottes de Menton.

Le premier nom que les plus anciens auteurs (1) aient assigné aux populations de notre littoral est celui de *Ligures* ou *Liguses* (qu'on représente comme de petite taille, agiles, ayant la tête ronde et petite), originaires de l'Inde, d'où ils seraient venus à une époque indéterminée, mais fort lointaine (2). Selon M. Brun (3), ils auraient succédé aux Troglodytes. M. E.

(1) Notamment Hésiode.

(2) Tite-Live, l. XXVIII, ch. 48.

(3) *Etude sur l'origine des anciens habitants des Alpes-Maritimes.* — 1879.

Blanc pense qu'ils ont refoulé les Basques autochtones (1).

« Leur origine asiatique n'est plus contestée aujourd'hui, dit M. Lenthéric (2), et, quoique beaucoup plus anciens que les peuplades aryennes qui avaient envahi la Celtique par le nord et par l'est, ils appartiennent à la même souche d'où sont sortis tour à tour les Grecs et les Latins, les Celtes, les Germains, les Slaves, et furent la première branche de ce tronc puissant qui devait s'étendre bientôt sur toute l'Europe occidentale. Les Ligures, comme tous ces peuples, étaient, au point de vue ethnographique, une population indo-européenne se rattachant à la grande famille altaïque, dont ils ont formé l'avant-garde lors de l'invasion qui amena les Celtes sur le bord de la Méditerranée. »

On leur attribue la construction des retranchements cyclopéens en gros blocs appareillés sans ciment ni mortier, désignés vulgairement sous le nom de *Castellaras*, dont les vestiges se rencontrent sur les sommets qui nous avoisinent et notamment au mont Agel et à Eza, au

(1) *Epigraphie antique*. — 1878.

(2) *La Provence maritime ancienne et moderne*. — 1880.

lieu dit Rondonotta. Ces forteresses ont ordinairement une forme elliptique ou quadrangulaire et paraissent avoir servi d'abri à la population locale contre les incursions étrangères. C'est probablement aussi à la même race qu'appartiennent les sépultures primitives décrites par M. de Chambrun de Rosemont (1), et dont la date remonte à plus de vingt siècles.

Plus tard, à une époque sur laquelle les auteurs ne sont pas d'accord, et que M. Brun fixe au XI<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne, les Celtes firent, par le Midi, un retour vers l'Orient et envahirent la Ligurie, en se mêlant à la population qui occupait alors la contrée.

Nous voyons encore, vers la fin du IV<sup>e</sup> ou au commencement du III<sup>e</sup> siècle, les Celtes ou Gaulois (2) descendre en Italie par le littoral méditerranéen.

Le mélange des races est de ce moment un fait accompli et qui se traduit par le nom de

(1) Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. III.

(2) D'après M. d'Arbois de Jubainville, ces deux noms représentent le même peuple. M. Alexandre Bertrand soutient au contraire qu'il faut bien se garder de confondre les uns avec les autres. Mais la plupart des auteurs n'ont pas fait la distinction.

celto-ligures donné aux habitants de nos contrées (1).

Environ 500 ans avant J.-C., Hécatée de Milet parlait de Monaco, ville de la Ligurie (2).

Pline parle des Ligures Vagienni issus des Caturiges, qui sont appelés Montagnards, et de plusieurs peuplades de *Chevelus* au confin de la mer Ligustique ; il ajoute : « A partir du fleuve Var, on trouve la ville de Nice, fondée par les Marseillais ; le torrent Paillon, les Alpes et les peuples inalpins, portant de nombreuses dénominations, mais surtout celle de *Chevelus* ; la ville des Vediantiens de la cité de Cimiez, le *port d'Hercule Monæcus* et les rivages Ligustiques (3). »

Que les habitants de la Montagne aient été Celtes ou Celto-Ligures, on voit du moins par cette citation que le *port d'Hercule* n'était pas confondu avec le pays environnant et se dis-

(1) Strabon, l. IV, ch. 6.

(2) Peri poléon monoikos polis Ligustikè.

(3) Liv. III : Ab amne Varro Nicœa oppidum a Massiliensis conditum, fluvius Palo, Alpes, populi que Inalpini multis nominibus, sed maximè Capillati, oppidum Vediantiorum civitatis Cemelion ; portus Herculis Monœci, Ligustica ora.

tinguait tout à la fois tant de la Montagne que de Nice et de la rivière de Gênes.

C'est que depuis plusieurs siècles une colonie étrangère s'y était établie.

## II

Les Phéniciens selon les uns, les Egyptiens selon les autres, avaient, dans leurs voyages de circumnavigation autour de la Méditerranée, abordé dans ce port naturel qui protège les navires contre les fureurs du mistral (1). Suivant la coutume, ils consacrèrent la plage hospitalière au dieu de leur pays, et lui donnèrent le nom de celui-ci. Ce fut le *Port d'Hercule*.

C'est, croyons-nous, aux navigateurs du Pharaon Amosis, de la XVIII<sup>e</sup> dynastie, dont le souvenir nous est conservé par les monuments du Moyen-Empire égyptien, qu'il faut faire remonter les premières explorations maritimes et commerciales, attribuées par la légende à l'Her-

(1) Quâque sub Herculis sacratus nomine portus  
Urget rupe cavâ pelagus, non Corus in illum  
Jus habet aut Zephyrus: solus sua littora turbat  
Circius, et tutâ prohibet statione Monæci.

cule Thébain (1). Ils trouvèrent à Monaco une anse bien abritée contre les gros temps, une plage à pente douce, sur laquelle il était aisé de tirer les navires (2), de l'eau douce (3), et enfin un rocher escarpé fournissant, au besoin, une retraite à peu près inaccessible à l'ennemi.

Cette version est d'accord avec le récit d'Ammien Marcellin, suivant lequel « Hercule, allant terrasser Géryon, et avançant plus doucement vers le Taurisque, s'arrêta près des Alpes-Maritimes, leur donna ce nom, et consacra de même le port et la forteresse de Monaco à sa perpétuelle mémoire ».

On sait qu'Hercule personnifie à la fois le peuple qui établit son culte dans une contrée nouvelle et la religion même de ce peuple. Or, nous savons aujourd'hui que les Grecs et les Romains donnèrent le nom de Géryon au grand

(1) *Primam Thebæus Hercules ad Geryonem extinguendum, ut relatum est, et Tauriscum lenius gradiens, propè Maritimas composuit Alpes: hincque harum indidit nomen; Monœci similiter arcem et portum ad perpetuam sui memoriam dedicavit.* (Ammien Marcellin, XV, 11.)

(2) Cet usage, général dans l'antiquité, est encore suivi de nos jours par les pêcheurs du pays.

(3) A la Condamine, où les montagnes boisées alimentaient plus abondamment qu'aujourd'hui les ruisseaux et les sources.

dieu tricéphale des Celtes (1), qui représentait l'idéal trinitaire, et dont l'image a été retrouvée à Saintes, à Reims et à Beaune.

N'est-ce pas le dogme monothéiste que lui opposent les Thébains dans la personne de leur Hercule *Monæcien* (2), auquel ils élèvent un temple sur le port de Monaco (au lieu où fut, au XVIII<sup>e</sup> siècle, construit le fort Antoine).

Telle est probablement la véritable explication de ce surnom de *Monæcien*, qui exerce depuis si longtemps la sagacité des étymologistes.

Toujours est-il que, dans la suite des temps, par l'effet de causes diverses, les Egyptiens ont cessé de fréquenter la plage de Monaco et y ont été remplacés par d'autres navigateurs, les Phéniciens, qui étendaient leur commerce maritime jusqu'aux extrêmes limites du monde alors connu, et ne pouvaient manquer d'occuper une station si favorable au trafic de l'Asie avec l'Europe occidentale.

(1) Il est souvent figuré en trois personnes. Ses attributs sont le *torques* (collier ouvert), le *sagum* attaché sur l'épaule par une fibule, le sac et la corne d'abondance. Habituellement on le voit assis à l'orientale sur un coussin, avec des cornes à la tête. (Acad. des Inscr. et b. lettres, 1879)

(2) En grec *Monos oikos*, seul habitant, ou *Monos oikó*, seul chez lui.

Il est donc tout naturel qu'on ait trouvé dans le pays des traces du culte du Melkarth Tyrien (1); c'était toujours celui d'Hercule qui se perpétuait en se modifiant, et la légende de l'un, se greffant sur celle de l'autre, devait profiter plus tard à l'Hercule du Panthéon grec et romain, dont le mythe est aujourd'hui plus répandu. Mais, en outre, Géryon représentait les peuples Celtiques, chez lesquels venaient pénétrer les marchands des pays du Soleil ; la victoire d'Hercule sur Géryon est aussi le symbole de l'expansion de la civilisation et des produits de l'Orient à travers les Alpes et les populations de la Gaule et de l'Ibérie (2).

Cette victoire fut marquée par la construction d'une route, dite *voie Héracléenne*, qui partait du port de Monaco et se dirigeait, par la Turbie, sur Eza, Cimiez et Vence. C'est la plus ancienne voie de communication connue entre les Gaules et l'Italie. Il en reste des traces, et sur ses bords se voient les ruines des Castellaras Ligures, dont nous avons parlé plus haut. Elle servit

(1) M. Ernest Desjardins a fait remarquer qu'Héraclès, nom grec d'Hercule, n'est que l'anagramme du nom phénicien Melkarth (Eracle-Elcare).

(2) *Recherches archéologiques sur les colonies phéniciennes*, etc., par l'abbé Bargés, 1879.

plus tard à l'établissement de la voie Julienne.

Aristote (1), Diodore de Sicile (2) et Silius Italicus (3) nous racontent successivement, chacun à sa manière, qu'Hercule traça, à travers les Alpes, une route, praticable plus tard pour les armées, qui fendait les nues et les rochers inaccessibles depuis des siècles.

Aussi, des archéologues très autorisés ont-ils vu les colonnes d'Hercule dans le col de la Turbie, et le jardin des Hespérides dans la Condamine de Monaco, où « l'éternelle harmonie de la mer semble être l'écho lointain des mélodies antiques », et où mûrissaient les pommes d'or avant que les plantations séculaires d'orangers et de citronniers eussent cédé la place aux maisons.

Les textes et les traditions ne semblent pas précisément d'accord avec cette interprétation; mais nous devons la mentionner, de même que

(1) De mirab. auscult. — Il la dit *appelée Héracléenne*.

(2) Hercules, in Italiam tendens, iterque per Alpes faciens, ita difficilem aditu asperam que viam stravit, ut postea exercitibus cum jumentis impedimentisque facile iter esset (l. v).

(3) Primus inexpertas adiit Tyrinthius arces,  
Scindentem nubes, frangentemque ardua montis  
Spectarunt superi, longisque ab origine sæclis  
Intemerata gradu, magna vi, saxa domantem.

l'hypothèse du culte de Vénus Astarté dont aucun vestige n'a encore été découvert, mais que M. Lenthéric (1) juge inséparable de celui du Melkarth Phénicien.

Postérieurement aux Phéniciens, des Grecs d'Ionie, Phocéens ou autres, vinrent à leur tour établir leurs comptoirs au *port d'Hercule* et y substituer le culte d'Alcide à celui du Melkarth asiatique. Dès lors l'écriture et les arts assurent et multiplient la transmission de la légende mythologique, mais les écrivains et les artistes l'altèrent souvent. C'est ainsi que le sombre Géryon devient tantôt un possesseur de bœufs victime d'une razzia opérée par le fils d'Alcmène, tantôt une sorte d'ogre (Cacus), qui offre beaucoup d'analogie avec Polyphème et dont Alcide purge la terre.

C'est sous cette dernière forme qu'il figure le plus souvent dans la série des douze travaux du demi-dieu, et que nous l'ont représenté Michel-Ange, au Vatican, et Carlone, dans la galerie de la Cour d'honneur du Palais de Monaco.

Rien ne prouve que les Grecs, dont la présence au port d'Hercule Monécien n'est pas

(1) *La Provence maritime.*

douteuse, fussent des Phocéens; mais rien non plus ne démontre le contraire. Il est possible que quelques-uns de ces émigrants soient venus ici en même temps que d'autres se fixaient à Marseille et à Nice, au VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère (vers 211 de la fondation de Rome).

Nous n'avons pas appris qu'ils se soient joints aux Marseillais pour appeler, quatre cents ans plus tard, les Romains à la ruine des Oxybiens, des Décéates, et à la conquête des ports d'Agay (*Ægyptna*) et d'Antibes (*Antipolis*).

S. Papon (1) et avec lui la plupart des auteurs attribuent aux Grecs l'importation de l'oranger, du citronnier, de l'olivier, du figuier et du laurier. Mais cette assertion ne s'appuie sur aucune donnée précise, et il nous paraît bien difficile de croire que les Phéniciens n'aient pas pris les devants, si même ces essences ne sont pas indigènes.

### III

Le rôle tutélaire du port d'Hercule, dans l'état de la navigation chez les anciens, nous est peint

(1) *Voyage dans le département des Alpes-Maritimes*, 1804.

par Silius Italicus, qui nous représente les délégués de Sagonte allant implorer le secours de Rome contre Annibal (1), ballotés par les flots et apercevant enfin la terre ferme sous la forme des rochers de Monaco et du mont Agel.

Port de salut pour les rares navires venant du large, la baie de Monaco était surtout un des bons mouillages de la côte. Il faut remarquer que si l'Égypte et la Phénicie ont possédé de toute antiquité des navigateurs hardis et aventureux, les Grecs étaient plus prudents et les Romains n'aimaient point à se hasarder en pleine mer. Aussi ces derniers nous ont-ils légué un itinéraire maritime qui mentionne successivement les diverses stations à suivre par les caboteurs, avec la distance de l'une à l'autre, soit 16 milles de Vintimille à Monaco et 22 de Monaco à Eze. Il est probable que ces chiffres indiquent le parcours des navires. Cependant M. Brun (2) pense que les dizaines ont été ajoutées par les copistes et qu'il faut les laisser de côté.

(1) Interea rutulis longinque per aequora vectis  
Herculei ponti cœpere existere colles  
Et nebulosa jugis attollere saxa Monœci.

(Guerres puniques.)

(2) *Notices de géographie antique des Alpes-Maritimes.*

Pline nous apprend (1) que la partie de la Gaule jadis appelée *Braccata* fut réduite en province romaine (narbonnaise) en l'an 121 avant J.-C., à la suite de la défaite des Allobroges par Cnéius Domitius Cœnobarbus et Fabius Maximus. C'est la Provence.

Trois ans après, une peuplade gallo-ligure des Alpes-Maritimes, les *Stœnes*, fut surprise par l'armée romaine et succomba toute entière dans l'incendie de son village allumé de ses propres mains (2).

Le nord de l'Italie, la Cisalpine, étaient déjà romains. — Des colonies romaines remplaçaient, sur le littoral, les anciennes stations phéniciennes et grecques. Le port d'Hercule servait à ravitailler le castrum de la Turbie, en même temps qu'à assurer les relations commerciales probablement intermittentes des peuples de la montagne avec ceux du dehors. Les expéditions successives des consuls Q. Fulvius Flaccus (234 av. J.-C.), Boëbius (180), Postumius (152), M.-F. Flaccus (125) témoignent de l'indépendance persistante des peuples ligures ou celto-ligures.

(1) III, 4.

(2) Bordier et Charton. — *Hist. de France*, d'après les documents originaux, etc.

En 90 av. J.-C., Cn. Pompée Strabon, père du héros de la *Pharsale*, fit rendre une loi, dite *Pompeia*, pour accorder aux Liguriens et Gaulois Cispadans soumis le droit de cité romaine.

Jules César, proconsul des Gaules, assura ses communications avec Rome, fit prolonger la voie Aurélienne, exécuter la voie Julienne (1), qui, venant de Trebbia, s'embranchait, à la Turbie, sur la précédente et suivait ensuite le tracé de la voie Héracléenne. Après avoir réduit les Massaliotes, qui tenaient pour Pompée, et fortifié la Turbie, il se rembarqua au *port d'Hercule* pour retourner à Rome par Gênes, en 49 avant J.-C. (2).

Cependant certaines peuplades de la montagne, continuant les traditions de Géryon, disputaient encore parfois aux légions, mais plus souvent aux voyageurs, le passage des Alpes et gênaient les relations entre la Gaule et l'Italie. Auguste leur infligea une défaite san-

(1) A Sembola, territoire d'Eza, une inscription signalée par les auteurs rappelait la construction de cette voie qui remplaça, en la perfectionnant, la voie Héracléenne.

(2) Aggeribus Socer Alpinis atque arce Monœci  
Descendens....

(Virgile, *Énéide*, l. II.)

glante dans la 14<sup>e</sup> année de l'empire (1) et assura ainsi leur soumission en pacifiant la contrée pour quelque temps.

Pour célébrer cette victoire, qui s'étendit à toutes les tribus alpines depuis l'Adriatique jusqu'à la Durance, et en conserver le souvenir, le Sénat ordonna l'érection, à la Turbie (*turris in viâ*), du monument connu sous le nom de *trophée d'Auguste* (*tropœum Augusti*), qui marqua la limite de l'Italie et de la Gaule (2).

(1) *Ligures etiam conati, qui Alpes maritimas hactenus liberas incoluerant, in servitatem reducti sunt.* (Dion Cassius.)

15 av. J.-C. et non 14, comme l'ont écrit les auteurs, qui ont confondu l'ère de l'empire et l'ère chrétienne.

(2) *Alpem summam hûc usque Italia, ab hinc Gallia.* (Itinéraire d'Antonin.)

*Fornix tropœum ferens in Alpibus impositum est.* (Dion Cassius.)

Depuis lors, ce monument, élevé en l'an 8 de l'ère chrétienne, a subi bien des vicissitudes. Après avoir été en partie démoli par les Barbares au VI<sup>e</sup> siècle, puis transformé en forteresse par de nouveaux conquérants, il fut définitivement ruiné par ordre du maréchal de Berwick, en 1705. Il y a des siècles que les habitants de la Turbie y puisent les matériaux avec lesquels sont édifiées leur église et leurs maisons. Les ruines du trophée d'Auguste ont été classées au nombre des monuments historiques en 1866, sur un mémoire adressé à l'Empereur par la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-

Ce monument, dont les ruines dominant encore d'une façon si pittoresque l'*Alpis summa* des Romains, se composait, d'après les auteurs locaux (1), d'un soubassement carré en pierres de taille reliées par des crampons de fer scellés au plomb, dont les faces étaient orientées aux quatre points cardinaux, avec un escalier au nord, un autre au midi. Au-dessus de la plinthe, un étage d'ordre dorique s'élevait en retrait, laissant libre une largeur de 10 pieds, avec pan coupé, pour le passage. Le centre des façades était occupé par des trophées, sauf au midi, où une plaque de marbre portait une inscription rappelant le succès des armes romaines et le nom des peuplades vaincues. Une rotonde d'ordre dorique présentant alternativement une suite de colonnes et de statues des héros s'élevait au-dessus et supportait une frise corinthienne. Au-dessus de celle-ci, un péristyle corinthien ou ionien était couronné par une architrave dorique et une coupole décorée

Maritimes. Le compte rendu du Congrès scientifique de la même année renferme une savante dissertation de M. Carlone à ce sujet.

(1) Le P. Boyer, de l'ordre de saint François, l'a décrit au XVI<sup>e</sup> siècle, sur le vu des vestiges qui en subsistaient alors. V. aussi Bouche, chorographie.

d'autres emblèmes, au sommet de laquelle se dressait la statue colossale de l'empereur Auguste dominant les figures symboliques des peuples vaincus étendus à ses pieds.

Sur le marbre de la façade méridionale, on lisait, dit Pline (1), une inscription qui a été retrouvée en partie sur neuf fragments épars, recueillis par M. Cerquand, et aujourd'hui déposés au musée de Saint-Germain-en-Laye. Sur plusieurs de ces épaves, les lettres ne subsistaient pas en entier.

Voici cette inscription, reconstituée d'après le texte de Pline rapproché des ruines authentiques (2). Les lettres gravées sur ces fragments de marbre sont indiquées par un plus gros caractère :

(1) Liv. III, ch. 10.

(2) M. Brun, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, a eu l'obligeance de nous communiquer une note manuscrite de M. Cerquand datée du 13 février 1870, qui nous paraît digne d'attention. Elle est ainsi conçue :

« La transcription de Pline paraît avoir été faite, sinon d'après le monument lui-même, du moins sur des documents officiels. Gioffredi a constaté le premier l'identité du monument de la Turbie et du trophée des Alpes. M. le Comte de Cessole (*Mém. de l'Acad. Royale de Turin*, v. V, série II) a reconnu dans les lettres s. ALPIN la suite des amorces placées au-dessus du mot RVMPI

IMP. CÆS. DIVI. F. AVGVSTO.

POÑT. MAX. IMP. XIII. TRIBVNIC. POTEST. XVII.

LI; mais il dispose l'inscription toute entière en cinq lignes. Je crois avoir établi (*Revue archéol.*, septembre 1869) que l'inscription occupait tout un plan du monument, dont quarante-cinq lignes pour les quarante-cinq peuplades.

En 1869, le Conseil municipal de la Turbie fit don à l'empereur, pour le musée de Saint-Germain, des cinq blocs de marbre connus jusqu'ici des savants.

Le premier, portant sur une de ses faces une draperie régulière (partie de frise), avait été converti en sarcophage, puis en auge. On l'avait enfin placé près de la porte latérale de l'église. Les quatre autres avaient été employés comme claveaux d'une porte de ville. Ils portaient les inscriptions suivantes :

1. SALPIN  
RVMPILI
2. NI
3. M
4. NOST

La démolition de la voûte a mis à jour quatre nouveaux groupes :

5. C
6. AVN
7. V  
F
8. AV

Enfin, on a trouvé dans une cave un dernier groupe :

9.  $\begin{matrix} N \\ N \end{matrix}$  formant partie de la margelle d'un puits.

C'est avec ces éléments que j'ai tenté de rétablir la

S. P. Q. R.

QVOD. EIVS. DVCTV. AVSPICIIS. Q.  
GENTES. ALPINÆ. OMNES. QVAE. A. MARI.  
SVPERO. AD. INFERNVM. PERTINEBANT.  
SVB. IMPERIVM. P. R. REDACTÆ. SVNT.  
GENTES. ALPINÆ. DEVICTÆ.  
TRVMPILINI. CAMVNI. VEÑOSTES. VENNONETES.  
ISARCI. BREVNI. NAVNES. FOCVNATES.  
VINDELICORVM. GENTES. QVATVOR.  
CONSVANETES. VIRVCINATES. LICATES. CATENATES.  
ABISONTES. RVGVSCI. SVANETES.  
CALVCONES. BRIXENTES.

disposition de l'inscription. Le dernier groupe seul est problématique.

C'est M. le Comte de Cessole qui a donné à la bibliothèque de Nice le N gigantesque appartenant au mot PONT. de la dédicace.

Cet N a 0<sup>m</sup> 36 de haut. La hauteur des autres lettres est de 0<sup>m</sup> 19 et l'espace laissé entre les lignes n'est que de 0<sup>m</sup> 09. »

D'après cela, nous ne saurions adopter l'opinion de M. Lanthéric, suivant laquelle l'inscription n'aurait comporté que huit lignes coupant certains mots en deux. Nous cédon seulement à une nécessité typographique, en n'adoptant pas entièrement la disposition indiquée par M. Cerquand.

LEPONTII. VIBERI. NANTVATES. SEDVNI.  
VERAGRI. SALASSI. ACITAVONES. MEDVLLI.  
VCINI. CATVRIGES. BRIGIANI.  
SOGIONTHI. EBRODVNTII. NEMALONES.  
EDENATES. ESVBIANI. VEAMINI. GALLITAE.  
TRIVLLATI. ECTINI. VERGVNNI.  
EGVITVRI. NEMENTVRI. ORATELLI.  
NERVSI. VELAVNI. SVETRI.  
NON. SVNT. ADIECTÆ. COTTIANAE. CIVITATES.  
XII. QVÆ. NON. FVERVNT. HOSTILES. ITEM.  
ATTRIBVTÆ. MVNICIPIIS. LEGE. POMPEIA.

Avant même que des monuments grandioses marquassent ainsi l’empreinte de la prospérité romaine sur les points les plus éloignés de son vaste empire, les voies de communication étaient l’objet d’une sollicitude particulière. C’est ainsi que, quatre ans avant sa victoire sur les tribus alpines, Auguste avait fait réparer la route, dite Aurélienne, qui reliait par terre Rome aux Gaules, à la Bretagne, à l’Espagne et à la Lusitanie. Nous en avons le témoignage dans une borne milliaire, qui se trouvait sur cette route à peu de distance de la frontière actuelle de la Principauté et qui est placée aujourd’hui dans les

jardins du Palais de Monaco. On y lit (avec peine) l'inscription suivante :

D IVL CÆSAR  
AVGVSTVS IMP X  
TRIBVNITIA  
POTESTATE XI.  
DCI

En même temps, des postes militaires (vigiliæ) surveillaient les points stratégiques. Le nom de *grotte de la veille* (veglia) en conserve le souvenir. En l'an 27, après la bataille d'Actium, il organisa les provinces et les divisa en 60 cités. La Turbie forma la limite orientale de celle des Alpes-Maritimes.

Sous le règne de Néron, c'est-à-dire une soixantaine d'années après le commencement de l'ère chrétienne, la semence de l'Évangile fut apportée dans la Ligurie par saint Barnabé, premier évêque de Milan, qui fut ensuite martyrisé par les juifs de Salamine.

Un peu plus tard, saint Nazaire reprit l'apostolat et vint jusqu'à Cimiez, d'où ses prédications le firent expulser. Il gagna les Alpes dauphinoises, en compagnie de Celse, son fidèle

disciple ; puis, après de longs voyages jusqu'à Trèves, il finit par revenir à Milan, où à son tour il subit le martyre. Dans le trajet de Milan à Cimiez *et vice versa* le saint a dû passer par la Turbie et le cap Martin.

On peut donc tenir pour certain qu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle, il y avait déjà des chrétiens à Monaco, c'est-à-dire que, depuis dix-huit cents ans, la parole de Dieu fructifie sur ces rivages.

Il y a tout lieu de croire, d'ailleurs, que la population était d'autant plus portée à embrasser la foi nouvelle, qu'elle se trouvait réduite à une pire condition par les brigandages et les luttes sanglantes dont le pays fut le théâtre à partir de l'an 69.

En effet, à peine Othon était-il proclamé empereur à Rome, que Vitellius se faisait élire en la même qualité par ses légions de Germanie et marchait à la rencontre de son compétiteur avec des troupes divisées en deux corps. L'un de ces corps descendit la vallée du Rhône, pénétra en Italie par les Alpes-Maritimes, après s'être assuré de la fidélité de la Narbonnaise, et rencontra l'autre à Bédriac, où ils défirent ensemble l'armée othonienne. Ce corps avait donc passé par la Turbie et le cap Martin.

D'autre part, Othon avait envoyé sur les cô-

tes de la Ligurie une flotte dont les troupes de débarquement se heurtèrent, dans les Alpes-Maritimes, aux soldats que le procureur M. Maturus y avait improvisés, en réunissant la jeunesse du pays, pour servir la cause de Vitellius. On ne sait au juste où eut lieu l'engagement. Les uns le placent entre l'Estérel et Cannes, les autres à Menton. Il nous semble que c'est de ce côté qu'après avoir, au dire de Tacite, *pris possession de la majeure partie de l'Italie*, les partisans d'Othon durent attaquer la frontière des Alpes-Maritimes (1), laquelle, comme nous l'avons dit, était à la Turbie.

Les montagnards rassemblés par Maturus devaient avoir pris position sur les hauteurs environnantes, et c'est probablement dans l'assaut qui leur fut donné par les othoniens qu'eut lieu le carnage qui laissa le nom de Carnier (Carnifex) au quartier supérieur de Monte Carlo. Cette version, conforme à la nature des choses, se concilie parfaitement d'ailleurs avec celle qui localise à Menton, au lieu dit *Carnolès* (Carnis lesio), la défaite finale des irréguliers qui tenaient pour Vitellius. Après leur victoire, les troupes

(1) Possessâ per mare et naves majore Italia parte penitûs usquè ad initium maritimarum Alpium.

othoniennes, exaspérées par la résistance qu'elles avaient rencontrée, se mirent à piller les campagnes voisines et saccagèrent la ville de Vintimille (Intumelium). Dans ce brigandage, la mère d'Agricola fut tuée et ses domaines dévastés (1).

Maturus envoya alors demander des secours à Valens, lieutenant de Vitellius, qui lui en envoya, et, à la suite d'un nouveau combat, dont le théâtre inconnu peut bien avoir été plus rapproché de Fréjus, les vitelliens, battus de nouveau, se retirèrent à Antibes et les othoniens à Albenga, en Ligurie (2).

Après la mort d'Othon et l'avènement de Vespasien, celui-ci apprenant que son autorité était méconnue dans la Narbonnaise y envoya son lieutenant Fabius Valens. Ce dernier s'embarqua à Pise, mais fut obligé, par les vents contraires ou l'état de la mer, de relâcher au

(1) *Classis othoniana, licenter vaga, dum Intumelios hostiliter populatur, matrem Agricolæ in prædiis suis interfecit; prædia ipsa et magnam patrimonii partem diripuit, quæ causa cædis fuerat. (Tacite, Vie d'Agricola, ch. 7.)*

C'est entre Vintimille et Menton que la tradition place les domaines d'Agricola.

(2) Sardou, *Problème de géographie historique.*

port d'Hercule (1), malgré le peu de confiance que lui inspiraient les antécédents du procureur des Alpes-Maritimes.

On dit que l'empereur Pertinax, qui ne régna que 87 jours, naquit, en 126, à la Turbie. On lui attribue la construction de retranchements fortifiés aux Moneghetti et aux Spelugues ; mais rien aujourd'hui ne rappelle son souvenir dans le pays, et la courte durée de son règne donne peu de crédit à la supposition qu'il ait pris un pareil soin, plus probablement imputable à ses successeurs. Tout au plus aurait-il pu en concevoir le projet. Nous attribuerions plus volontiers leur exécution à Septime Sévère, dont les monnaies se trouvent souvent dans le pays et qui y prend le surnom de Pertinax. Nous savons, par les inscriptions qu'ont recueillies MM. Brun et E. Blanc, que Caracalla et, plus tard, Maximin ont fait restaurer les voies de communication.

La prospérité relative de la contrée, au commencement du II<sup>e</sup> siècle, sous le règne des An-

(1) Fabius Valens è sinu Pisano, segnitia maris aut adversante vento, portum Herculis Monœci depellitur. Hand procul indè agebat M. Maturus Alpium Maritimarum procurator.

(Tacite, 11.)

tonins, est attestée par une borne transportée de la voie aurélienne près de la gare de Monte Carlo, et portant l'inscription suivante (1) :

IMP. ANTONIN.

PIVS. FELIX. AVG.

PONI. CVRAVIT.

Durant cette période, comme sous le règne réparateur d'Auguste, le monde romain atteignit à sa plus haute splendeur, et c'est alors que les riches villas s'étageaient déjà, comme aujourd'hui, sur le plateau des Spelugues et sur le coteau qui, de Roquebrune, descend au cap

(1) Cette inscription, que nous avons relevée sur la borne même, est ainsi rapportée par Bouche dans sa chorographie :

M. P. ANTONINVS. PIVS. FELIX.

AVG. PONI. CVRAVIT.

DCII.

En voici quelques autres données par le même auteur, que nous n'avons pu retrouver, et qui prouvent, selon lui, que « la Principauté de Mourgues a de tout temps été de très grande considération, et habitée par des personnes de condition ».

Là une épitaphe :

IVNIÆ. M. F. TERTVLLÆ

L. CÆLIVS NICANDER.

Martin, où se trouvait alors la station de *Lumone*, qu'on a voulu à tort placer à Menton, malgré tous les témoignages contraires (1).

Une autre, qui, en ce temps, était au port :

M. CÆLIO. L. F. FAB. CRESCENTIO  
ÆDIL. VIRO. IVNIA. M. F.  
TERTVLLA. MATER.

Une autre :

P. L. F. EMILIO. PATERNO FILIO.  
PIENTISSIMO. PARENTES. INFELICISSIMI.

Sur un fragment, au terroir de Mourgues :

MONTANVS VOCONTIVS  
COL. LIG. MISSICVS. V. F.

Près de l'église de Sainte-Dévote.

EMILÆ. FILIÆ.  
EMILIA. MATER  
OSSVARIVM FECIT.

(1) L'itinéraire des Provinces porte :

Albintimilio mp xvi  
Lumone x  
Alpe Summa vi

c'est-à-dire qu'on comptait dix milles de Vintimille à Lumone et six de ce lieu à la Turbie.

Une muraille séparait le territoire de Lumone de celui du Port d'Hercule depuis la mer, à la pointe de la Veille, jusqu'à la voie Aurélienne.

Cette époque fut marquée cependant par des persécutions religieuses. Le pays ressentit ensuite le contre-coup des séditions militaires qui ne tardèrent pas à se multiplier au III<sup>e</sup> siècle, en semant partout l'inquiétude et la dévastation.

Vers 304, sous le règne de Dioclétien, la persécution des chrétiens dans l'île de Corse amena le martyr de sainte Dévote, dont le corps fut apporté à Monaco, et qui devint la patronne du pays et l'objet d'une vénération particulière.

Maximien Hercule passa triomphant à Monaco, après avoir battu les Bagaudes, à ce que nous apprend son panégyriste Claude Mamertin (1).

Le passage des armées et les relations commerciales avec la Gaule, sous l'Empire et le Bas-Empire romain, sont attestés par les divers objets et les monnaies retrouvées dans les sépultures.

Les monuments qui se rapportent à cette période sont les plus nombreux et les plus décisifs. Arrêtons-nous-y pour examiner ceux qui ont été recueillis à Monaco. Aussi bien, l'invasion barbare du VI<sup>e</sup> siècle semble-t-elle avoir tari pendant longtemps la source des recherches archéologiques.

(1) Tu modo Galliæ oppida illustraveras ; jam summas Arces Monœci Herculis præteribas....

IV

Les fouilles antérieures à 1879 ont enrichi le Musée de Monaco d'épaves des époques que nous venons de passer en revue. Mais c'est à l'époque gallo-romaine qu'il en faut attribuer le plus grand nombre.

Nous savons que des sépultures antiques, des lampes en terre, monnaies, bijoux (notamment des boucles d'oreilles en or), etc., avaient été trouvés, il y a nombre d'années, au vallon de Sainte-Dévote et aux Moneghetti ; mais le souvenir en est peu précis chez les témoins survivants de ces premières découvertes.

Cependant une monnaie d'argent (de la 2<sup>e</sup> année de l'ère chrétienne) en provenant est déposée au Musée. Elle rappelle le souvenir des Césars, princes de la jeunesse, Caius et Lucius, adoptés par Auguste et désignés pour le consulat. On y voit la tête laurée à droite d'Octave Auguste, avec la légende : CÆSAR. AVGVST. D. F. PATER. PATRIE. Au revers sont Caius et Lucius debout, tenant chacun une haste et appuyés sur un bouclier ; dans le champ, le simpule et le bâton

d'augure ; légende : C. L. CÆSARES. (*Aug. f. cos. des.*) PRINC. IVVENT.

I. — A Monte Carlo, on a trouvé, il y a quelques années, des sépultures recouvertes de *tegulae* ; mais les fouilles n'ont pas été suivies avec méthode, et nous devons nous borner à décrire les objets qui ont passé sous nos yeux.

Des débris d'amphores ou d'*olla* en terre grise ; une lampe de même, à forme allongée, dont l'anse a été brisée ; un fragment de poterie rouge à couverte noire, avec décoration en relief assez élégante, mais où ne figurent ni hommes ni animaux, et dont la partie supérieure est formée par une grecque circulaire ; deux petites patelles en terre rouge à couverte noire, dont l'une porte des rainures en cercles concentriques ; une toute petite lagène de même style et deux autres plus grandes en terre grise ; enfin, un fond de vase en verre verdâtre, où il est aisé de reconnaître que l'ouvrier l'avait tourné et non soufflé.

Divers objets en bronze, entr'autres un anneau de 35 millimètres de diamètre intérieur (boucle d'oreilles ?), une plaque d'ajustement en forme de chapeau rond (umbo de bouclier ?), un ornement en forme de fleur de lis,

etc.; enfin, une bague dont le chaton porte un cerf gravé.

Des ferrements, parmi lesquels des fers de lance et un bracelet de 58 millimètres de diamètre intérieur, en jais.

Les monnaies recueillies comprennent, à notre connaissance :

De moyens bronzes, frappés en vertu de sénatus-consultes, de *Claude*, R : LIBERTAS AVGVSTA, la Liberté debout à droite tenant... entre s. c.; de *Néron*, R : JANVM CLVSIT PACE RVRSVS ORTA, temple de Janus; de *Vespasien*, R : aigle éployé sur un globe; de *Trajan*, R : figure debout à gauche tenant un bouclier sur lequel on lit: S. P. Q. R.; deux pièces d'*Antonin*, R de l'une : ANNONA AVG., l'Abondance debout à droite tenant des épis et une corne d'abondance; R de l'autre: TR. POT. XXIII. COS. III, la Piété à droite tenant une palme et un globe; de *Maximin*, R : CONCORDIA AVG., la Concorde debout sur les degrés d'un temple à huit colonnes, à l'exergue: T... Petits bronzes de *Tetricus*, R : SPES... V...; de *Constantin le Grand*, CONSTANTINVS AVG., tête laurée à droite, R : PROVIDENTIA AVG., porte de camp surmontée d'une étoile; à l'exergue: P. T. R.; de *Constance II*, R : guerrier debout à gauche frappant de sa lance

285-8

306-37

357-61

375-92  
un captif, sur la tête duquel il pose le genou ; de *Valentinien II*, R : GLORIA ROMANORVM, Valentinien, marchant à droite et se retournant, pèse avec la main sur la tête d'un captif à genoux.

Enfin, un grand bronze attribué communément à l'empereur Jean I<sup>er</sup> Zimiscès (969-975), et portant à l'avvers la figure de face à mi-corps du Christ nimbé et vêtu à la mode byzantine, entourée d'un listel ; légende : IOMMA. MOVNA. ; dans le champ : IE. XC ; R :

D. IHSUS

CRISTUS

BASILEU

BASILE

Les pièces de Claude, l'une de celles d'Antonin et celles de Tetricus et de Jean Zimiscès, offertes au Musée par M. Briguiboul, et celle de Maximin, données par M. Zlotnicki, ont été trouvées au quartier de la Costa ; les autres l'ont été à Monte Carlo, et sont données par M. Wagatha.

II. — A l'avenue de la Gare, au lieu dit *la Colle*, probablement parce que l'isthme qui joint la péninsule de Monaco à la terre ferme affecte

la forme d'un col entre les deux montagnes, des sépultures gallo-romaines ont été mises au jour. En différentes circonstances, nous avons vu, dans les tranchées, des urnes funéraires en forme d'amphores aplaties, écrasées par le poids du terrain supérieur.

Le *Journal de Monaco* du 28 décembre 1875 a rendu compte en ces termes d'une découverte qui y fut faite à cette époque, et que reconnut M. le Baron de Sainte-Suzanne :

« En exécutant les travaux de la route de la place d'Armes à la frontière ouest, les terrassiers ont trouvé, au pied du rocher de Monaco, une sépulture ancienne dont l'origine remonte sans doute aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

« Dans une cavité triangulaire de 0<sup>m</sup>,40 de profondeur sur 0<sup>m</sup>,55 de hauteur, et dont le couronnement était de 0<sup>m</sup>,50 environ au-dessous du niveau du sol, très argileux en cet endroit, on a rencontré deux grandes tuiles gallo-romaines, *tegulae* (longueur 0<sup>m</sup>,53, largeur 0<sup>m</sup>,38, épaisseur 0<sup>m</sup>,23), posées de champ, se touchant à leur sommet et laissant entre elles, à la base, une distance de 0<sup>m</sup>,30. Dans l'intérieur, on a recueilli les ossements d'un squelette, ossements superposés et qui ne pa-

raissaient pas avoir été complètement incinérés. L'entrée de ce petit ossuaire était fermée au moyen d'une tuile posée en façade et dont les joints étaient lutés avec l'argile extraite de la cavité.

« Cette sépulture présente une grande analogie avec les sépultures gallo-romaines signalées par M. Brun, dans le volume III des *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*, et qui ont été découvertes à Nice et à Beaulieu.

« Nous avons dit que les ossements enfouis ne paraissaient pas avoir subi une crémation complète ; d'autre part, le prisme triangulaire qui les contenait a des dimensions trop exigües pour une inhumation. Que conclure de ces vestiges ? Ne pourrait-on pas supposer que, pour concilier les coutumes païennes avec les exigences du nouveau culte, les Gallo-Romains enlevaient les corps des bûchers avant qu'ils aient été complètement réduits en cendres, afin de pouvoir les inhumer ? Ce serait l'explication de l'*ascia* (instrument en forme de pioche), si souvent désignée ou figurée sur les sépultures gallo-romaines, qui aurait été l'outil employé à creuser les ossuaires ; la désignation ou la figuration de l'*ascia*, qui a tant intrigué

les archéologues et donné lieu à plus de vingt mémoires différents, aurait eu pour objet d'indiquer ce mode particulier d'inhumations.

« On a trouvé dans le même emplacement plusieurs fragments d'amphore et de vases en terre grise qui ne présentent aucune marque ou inscription. »

Une amphore brisée renfermait des dents d'enfant. M. Brun pense, d'après plusieurs trouvailles analogues, que les amphores partagées en deux parties qu'on rapprochait ensuite étaient habituellement employées aux sépultures infantiles.

Les médailles provenant de cette fouille, données au Musée par M. Gindre, sont, outre un certain nombre de pièces frustes :

Un moyen bronze d'*Auguste*: DIVVS. AVGVSTVS. PATER, tête laurée à gauche; R: temple entre s. c.; à l'exergue: PROVIDENTIA.

Un autre de *Faustine* jeune.

Un assez beau *Victorinus*: IMP. C. VICTORINVS. P. F. AVG., buste barbu radié à droite avec le paludamentum; R: VIRTVS. AVG, la Valeur debout à droite, appuyée sur une haste et faisant une libation sur un autel placé à ses pieds; P. B. n° 5 de l'échelle de Mionnet, entouré d'un grènetis et plus épais d'un côté que de l'autre.

Deux beaux *Constantin* le Grand : 1° IMP. CONSTANTINVS. P. F. AVG., buste lauré à droite, avec la cuirasse; R: SOLI. INVICTO. COMITI, le Soleil radié demi-nu marchant à gauche, levant la main droite, tenant un globe de l'autre, une haste sous l'aisselle gauche; dans le champ, une lettre effacée à gauche, F à droite; à l'exergue: DIN; bronze module 6; 2° CONSTANTINVS. AVG., tête laurée ou diadémée à droite; R: VIRTVS. AVGG., porte de camp ouverte, surmontée de quatre tours et d'une étoile; à l'exergue: PA croissant RL; petit bronze module 4.

397-40

Un *Constantin II*, P. B.

Le déblai a mis aussi à découvert quelques monnaies modernes de France, de Savoie, de Bouillon et de Monaco, qui n'ont aucun rapport avec l'époque romaine.

On a recueilli également dans ce quartier:

Des fragments de patère samienne rouge, portant en relief des figures d'hommes et d'animaux d'un dessin barbare; une autre, dans le fond de laquelle est le sigillum *Toccus*.

Une patène peu profonde, en terre rougeâtre, décorée de lignes et points en rouge plus brillant.

Une lampe en terre blanchâtre.

Des épingles en os; la tête de plusieurs a été travaillée au tour; d'autres n'ont point de tête,

mais l'extrémité opposée à la pointe est taillée en biseau. Des *tegulae* ou tuiles à rebords en terre rouge, sur lesquelles des cercles ou des oves concentriques ont été tracés avec le doigt. Une d'elles, conservée au Musée de Monaco, porte la marque MARI, que MM. E. Rivière et Brun avaient déjà rencontrée.

Un crâne brachycéphale à orbites ronds, mesurant 17 centimètres dans sa plus grande longueur et 13 de large, qu'on suppose avoir été celui d'une jeune fille.

Un squelette de 1<sup>m</sup>,69, du sexe masculin; les tibias avaient 42 centimètres de long.

III. — A la Condamine également, lors de la construction de l'hôtel des Bains et de la distillerie, on avait trouvé des monnaies romaines, et M. le comte Gastaldi a bien voulu offrir au Musée celles qu'il était parvenu à sauver de l'indifférence des ouvriers :

*Antonin*, G. B. — ANTONINVS. AVG., tête laurée à droite; R: COS... S. C., Rome casquée debout à droite en habit militaire, tenant une haste et un parazonium.

*Faustine jeune*, M. B.

*Alexandre Sévère*, G. B. — IMP. ALEXANDER. PIVS. AVG., tête laurée à droite; R: PROVIDENTIA.

AVG. S. C., la Prévoyance debout à gauche, tenant des épis sur le modius et une haste reposant sur une corne d'abondance.

Un beau *Crispus*, P. B. — FL. IVL. CRISPVS. NOB. CAES., buste lauré, cuirassé, à gauche; R: PROVIDENTIAE CAES.; à l'exergue: A. S., porte de camp sans battants, avec deux tourelles, une étoile au-dessus.

Une belle pièce d'argent (billon) de *Galère Maximien*, GAL. VAL. MAXIMIANVS. NOB. C., buste radié à droite, avec manteau sur l'épaule; R: CONCORDIA. AVGG.; les deux empereurs se donnant la main, à l'exergue: II.

Un beau *Constantin II*, CONSTANTINVS. NOB. AVG., buste diadémé à droite, avec le paludamentum; R: GLORIA EXERCITVS; à l'exergue: croissant PLC, deux soldats debout se regardant, deux enseignes entre eux.

V

Le 23 septembre 1879, à la Condamine, les ouvriers travaillant à la fondation d'un gazomètre, à moins de 100 mètres de la plage, ont mis à découvert une série de sépultures

antiques. Probablement, un véritable cimetière existait jadis en ce lieu et se prolongeait dans la direction du boulevard Charles III, où des découvertes analogues avaient déjà été faites, ainsi que nous venons de le raconter. Conformément à la tradition, il bordait la voie Héracléenne qui, du port, conduisait à Monaco d'une part et à la Turbie de l'autre. Le caractère de tous ces tombeaux est le même : c'est celui que MM. Brun et Rivière ont rencontré dans le département des Alpes-Maritimes, et qui semble appartenir aux populations gallo-romaines des premiers siècles de l'ère chrétienne.

Les fouilles, auxquelles M. Wagatha a imprimé une direction rationnelle, ont montré l'intérieur de plusieurs caveaux de 2 mètres carrés environ chacun, dont les parois, en maçonnerie grossière, ne se faisaient remarquer par aucune particularité. Ces caveaux renfermaient, à une faible profondeur (environ 1 mètre de l'ancien sol), plusieurs cercueils ou sépulcres, qui ont bien pu être accouplés, en tuiles rouges ou jaunes inclinées, se touchant par le haut et recouvertes de ces tuiles creuses qui se sont perpétuées jusqu'à présent sur nos toitures et ont reçu le nom d'*imbrices*, les joints lutés avec de l'ar-

gile ; une tuile, taillée en queue d'aronde, était placée derrière la tête, tournée le plus souvent du côté du couchant. Dans chaque sépulture se trouvait un, deux, parfois trois squelettes entiers, couchés sur le dos, les mains jointes sur le sacrum, les pieds habituellement tournés vers l'orient, quelques-uns dans la position inverse ; quelques sépultures étaient orientées au midi. Entre chaque rangée de sépultures, dont les bords inférieurs se touchaient, d'autres squelettes ont été trouvés qui n'étaient points recouverts de tuiles. M. E. Le Blant a signalé ce fait dans les sépultures chrétiennes de la Gaule. Une sépulture était recouverte par des dalles de schiste micacé posées en rectangle. C'était évidemment celle d'un pêcheur. La matière de son sépulture a dû être empruntée au lest de sa barque, car elle n'existe pas dans la contrée. Un hameçon en bronze confirme cette hypothèse. Enfin, deux squelettes étaient superposés dans le même sépulture, orienté vers le nord-est, dont les tuiles étaient appuyées par leur bord inférieur sur des maçonneries. Dans l'un des crânes remplis de terre, mais protégés contre l'écrasement par les tuiles, se trouvait un petit bronze de Postumus ; les tibias avaient 45 centimètres de long. M. le docteur Colignon a pu constater que ces restes

258-67

provenaient de sujets d'âge et de sexes différents et probablement aussi de races diverses.

Les crânes, dont plusieurs sont conservés, ont été classés, par M. Emile Rivière, les uns parmi les brachicéphales, les autres parmi les dolicho céphales ; mais s'il en est qui peuvent être attribués soit à une tribu celto-ligure, soit à l'une ou l'autre branche de cette race mélangée, la plupart ont un caractère mixte et paraissent se rapporter au type romain à orbites ronds.

Un squelette entier a pu être conservé, dans la position qu'il occupait, par les soins de M. Naturel, architecte du Casino. C'est, d'après M. le docteur Colignon, celui d'une femme, qui mesure 1<sup>m</sup>,72 de longueur, et à côté duquel ont été trouvés quelques ossements de petit enfant. Des tibias, appartenant à d'autres, mesurent de 40 à 45 centimètres. Quelques crânes sont également conservés, mais plusieurs sont tombés en morceaux dès qu'on y a touché.

Les grandes tuiles à rebords (*tegulæ*), semblables à celles qui ont été déjà déposées au Musée de Monaco, portent le plus souvent pour marque des ronds concentriques, des oves, tracés avec le doigt sur la terre encore humide. On trouve aussi des cercles accotés et des signes divers en forme de zigzags ou de lettres mal formées tra-

cés à la pointe. Il en est sur lesquelles des pieds de chevreaux ou d'agneaux ont marqué leur empreinte. Deux portent l'inscription :  $\text{JMI}$ , qui paraît produite par l'impression d'un poinçon aux trois initiales I. M. C. Mais la plus curieuse est celle où se distingue nettement l'empreinte d'un timbre rond, au milieu duquel est une palme entourée de l'inscription :  $\text{CAEMILIEUTYCHI}$  (*Caius Aemilius Eutyches*), en caractères romano-byzantins (1). On n'a pas retrouvé la marque MARI, si répandue dans les environs.

Les grandes tuiles mesuraient 55 centimètres sur 43 ; le rebord, 2 centimètres ; les imbrices, 45 sur 15. Etaient-elles fabriquées sur place ou les amenait-on de Téoule ?

Plusieurs briques d'hypocaustes rondes, noires, du diamètre de 20 centimètres sur 5 centimètres d'épaisseur.

Ces diverses circonstances et quelques pièces de monnaie recueillies dans la terre donnent lieu de penser que ces sépultures doivent renfermer les restes de plusieurs générations et qu'elles

(1) Le nom d'*Eutyches* se retrouve à Tauroentum sur une pierre gravée (grenat). Mais il ne peut se rapporter à la même personne, attendu que les deux inscriptions sont d'une époque bien différente.

datent des trois premiers siècles de l'ère chrétienne. Une pièce de monnaie du Bas-Empire s'est rencontrée souvent dans la région de la tête ou des mains.

A quelques mètres plus loin, on avait trouvé, il y a peu d'années, en construisant la buanderie, des urnes funéraires remplies de cendres et d'ossements. Cette fois-ci, c'est tout à côté qu'on rencontre les débris d'une grande *olla* de 65 centimètres de diamètre; un peu plus loin, une autre renfermait de la terre, des cendres, de petits ossements, des monnaies ayant subi l'action du feu et, par suite, illisibles. Dans les tombeaux, de menus fragments d'ampoules lacrymatoires en verre irisé indiquent bien le caractère gallo-romain; un bracelet en bronze uni, dans lequel était engagé encore un humérus gauche, une curieuse agrafe, des clous, des styles, des aiguilles de même métal, une aiguille et des épingles en os, des grains de collier en verre, à peine de menus débris de poterie, entr'autres un fragment noir de bonne fabrication et quelques morceaux d'amphores grisâtres confirment la nature de ces sépultures.

Citons enfin un appeau ou sifflet fait avec un os de poisson, très curieux, et plusieurs mor-

ceaux de poterie grise percés et traversés par une torsade de fil de laiton dont l'usage est inconnu.

Était-ce des amulettes ?

Un petit disque en marbre de 10 millimètres de diamètre sur 4 millimètres d'épaisseur est bien de nature à piquer la curiosité des archéologues. Quel a pu en être l'usage ? Un jouet d'enfant ? Peut-être un dé à jouer ? N'est-ce pas dans cette forme qu'on en voit sur la tessère des jeux reproduite à la planche XX, n° 6, tome VI, de la *Description historique* des monnaies frappées sous l'empire romain, par H. Cohen : la *morra* ?

Quelle remarquable tradition que celle de ce jeu de la mourre, qui n'a changé ni de nom ni de forme depuis l'antiquité ! Les soldats romains s'y livraient dans les camps et les casernes, *dùm erant in morâ*. Il consistait, nous disent les auteurs, à briller des doigts, *digitis micare*. C'est, au fond, la même chose que *pigeon vole* : il s'agit de lire avec la plus grande rapidité les nombres formés vivement par les doigts du partenaire. Les anciens y ajoutaient des dés, d'après la médaille citée plus haut et qui est au Cabinet de France (Bibliothèque Nationale). Aujourd'hui, la classe ouvrière,

en Italie, se livre encore avec passion au jeu de la *morra*. Le voisinage des cabarets retentit au loin des vociférations des joueurs comptant les points. Les couteaux sont plantés dans la table sur laquelle ils boivent, et trop souvent, par suite de la double ivresse du vin et du jeu, la partie de *morra* aboutit à une lutte sanglante.

Le soin apporté aux fouilles, dans le but de recueillir tout ce qui pouvait intéresser l'histoire et l'archéologie, a excité une certaine curiosité dans le pays. M. Emile Rivière, l'explorateur des grottes de Menton, en mission officielle dans le département des Alpes-Maritimes, et M. Brun, secrétaire de la Société des lettres, sciences et arts de Nice, sont venus le voir et ont pu en comparer les résultats avec les observations faites sur d'autres points. Le petit nombre d'objets récoltés dans les sépultures ne semble pas dénoter une population riche, probablement parce que les fouilles n'ont pas atteint les tombeaux du genre de ceux auxquels se rapportaient les inscriptions citées par Bouche (1); des murex et des blocs de micaschiste, provenant sans doute du lest de quelque navire, révèlent l'élément marin; les

(1) Voir ci-dessus, p. 158.

bois de cerf, mâchoire de sanglier, ossements de bœuf et de cheval se retrouvent presque partout dans des conditions analogues.

Les monnaies extraites de la terre qui renfermait ces restes mortels sont de différentes époques, du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle. Quelques-unes sont trop frustes pour être déchiffrées.

Nous avons pu distinguer un tout petit bronze de Marseille, épais, module 2 de Mionnet, du poids de 2 grammes, très beau, avec patine : d'un côté, une tête d'Apollon couverte d'un casque, un  $\kappa$  ( $\kappa$  renversé ou sigma de côté) dans le champ, entouré d'un grènetis ; de l'autre, un lion passant surmonté des lettres MAS (sigma), puis quatre autres pièces à peu près de même dimension portant au droit une tête de femme avec le revers des *Victoriats* : une victoire couronnant un trophée romain.

Dans toutes, la légende a presque disparu. Sur l'une, d'assez bon style, on distingue cependant au droit ..VI., et, avec un peu de bonne volonté, on lirait : OXIVII ou CIVIT, et en exergue :  $\kappa$  ; au revers, aucune inscription lisible, mais trois points en guise d'exergue.

Une autre, de type moins pur et d'un autre dessin, laisse lire devant la tête : VIN, et derrière le cou : M ; au revers, AGIT en légende et ANT en

exergue. Enfin les deux dernières sont encore moins bien conservées, mais on y retrouve cependant trace de la légende VIN et de l'exergue ANT. Doit-on lire *Agitna*, *Vintia*, *Antipolis*?

Une autre pièce, non encore déterminée, est un moyen bronze qui paraît avoir quelque analogie avec les médailles campaniennes; c'est une tête nue et frisée en boudins à droite (Jupiter jeune?), derrière laquelle nous croyons distinguer un faisceau consulaire. Point de légende. R: cavalier galopant à droite, la lance en avant. Sous le cheval, caractères grecs: M, delta renversé, N bizarre et psi.

Autant de points d'interrogation qui se recommandent à la sagacité des numismatistes.

Trois *as* romains du type de *Janus bifrons*, des derniers temps de la République; de moyens bronzes d'Auguste: 1° TRIBVNIC. POTEST. CÆSAR. AVGVSTVS, tête nue à droite; R: C. GALLIVS. LVPERCVS. III. VIR. A. A. A. F. F.; dans le champ, S. C.; 2° CÆSAR. AVGVST. PONT. MAX. IMP. revers d'un autre monétaire M. MÆC...; — d'Auguste et d'Agrippa, au revers du crocodile: COL. NEM.; — de Tibère, TI. CÆSAR. DIVI AVG. F. AVGVST. IMP. VIII, tête nue à gauche; R: PONTIF. MAXIM. TRIBVN. POTEST. XXXVII, caducée entre S. C.; — de Trajan, IMP. CÆS. NERVA TRAIANVS. GERM.

P. M., tête laurée à droite ; R : TR. POT. COS III  
s. c., Victoire debout tenant un bouclier sur le-  
quel on lit :

S. P.

Q. R.

— D'Adrien, HADRIANVS. AVGVSTVS, tête radiée à  
droite ; R : COS. III, s. c. sous un cheval courant  
à droite. — De Marc-Aurèle, M. AVRELIVS.  
CÆSAR. AVG. P. F., tête jeune nue à droite, barbe  
naissante ; R : TR. POT. III. COS. II ; exergue :  
CLEM. S. C., la Clémence debout à gauche tenant  
une patère et posant la main gauche sur une  
corne d'abondance (149 ap. J.-C.).

Puis une série plus nombreuse de petits bron-  
zes : un Gallien bien conservé, buste radié à  
droite, GALIENVS AVG. ; revers curieux : la Piété  
offrant un sacrifice ; entre sa main droite et  
l'autel où brûle le feu sacré, dans le champ,  
se détache très nettement la lettre P ; légende :  
PIETAS AVG. Une autre pièce du même prince,  
GALLIENVS AVG. buste radié à droite ; R : lion  
courant à droite ; un Tetricus, un Claude le Go-  
thique, un Galère Maximien en argent (billon)  
assez beau du module n° 5, GAL. VAL. MAXIMIA-  
NVS. NOB. C., buste radié à droite avec le palu-  
damentum ; R : CONCORDIA. AVGG. Exergue : II.

Les deux empereurs se donnant la main (ne se trouve pas dans Cohen).

Un moyen bronze de Sévère II : IMP. C. P. NOB. SEV. AVG., buste radié et cuirassé à droite ; R : PROVIDENTIA AVG. La Prévoyance debout à droite ; à l'exergue, XX.

Plusieurs petits bronzes de *Constantin le Grand*, parmi lesquels nous relevons les revers suivants : 1° deux soldats debout casqués, tenant une haste et appuyés sur un bouclier, se regardent ; entre eux, le labarum. Exergue : CON. ; 2° soldat debout appuyé sur une haste ; exergue : MLON. ; 3° D. N. CONSTANTINVS. MAX. AVG. Dans une couronne de laurier :

VOT..

M. XII

Un Crispus : IMP. CRISPVS. NOB. C., tête laurée à droite ; R : F.... RVM. CÆSARVM., au milieu d'une couronne de laurier : VOT. V.

Plusieurs Constantin II et de nombreuses pièces de Constance II de divers modules :

1° CONSTANTIVS. P. F. AVG., buste diadémé à droite ; R : GLORIA. EXERCITVS., analogue à celui de Constantin I, décrit plus haut.

2° R : FELIX. TEM. REPARATIO. L'empereur en habit militaire, debout sur un navire voguant à

gauche; à droite, une victoire assise au gouvernail. Exergue : ESISE.

3° R: même légende: *heureuse réparation des temps (passés)*. L'empereur armé debout à droite frappe de sa lance par derrière un cavalier qui tombe en avant à gauche, ainsi que son cheval, et se retourne. Entre les jambes de Constance, à terre, un bouclier. Dans le champ: D.; exergue: T. CON. Pièce barbare. D'autres exemplaires du même type diffèrent par la signature et l'exergue. Ainsi l'une porte dans le champ: M, et en exergue: A COM.; une autre, dans le champ: H (Héraclée?), et en exergue: A. Q. T.

On explique l'exaspération des Romains contre les Barbares par la constante mauvaise foi de ces derniers, qui ne concluaient la paix que pour la violer aussitôt. C'est sous la pression de ce sentiment populaire que les empereurs livraient aux bêtes, dans le cirque, les vaincus et célébraient les victoires des légions en ces termes: Heureuse réparation! gloire des Romains! et se faisaient représenter massacrant eux-mêmes les captifs.

Un moyen bronze (module 5) de l'usurpateur Magnence, D. N. MAGNENTIVS P. F. AVG., buste nu à droite avec le paludamentum. Der-

rière, dans le champ, T ; revers : GLORIA. ROMANORVM., Magnence, en habit militaire, galopant à droite se prépare à percer de sa lance un captif agenouillé et suppliant ; sous le cheval, un bouclier et une haste brisée ; exergue : TRP.

Un autre de Magnus Maxime, D. N. MAG. MAXIMVS. P. F. AVG., buste diadémé à droite avec paludamentum ; R : REPARATIO. REIPV, Maxime en habit militaire debout à gauche, tenant un globe surmonté d'une victoire qui le couronne et relevant une femme tourelée à genoux. Cette pièce date d'environ 386 après J.-C.

Enfin, un denier de l'époque carlovingienne et d'autres pièces d'argent du moyen âge, qui n'ont sans doute aucun rapport avec les sépultures.

## VI

Notons ici qu'en outre des tombeaux que nous venons de décrire, les travaux ont mis à jour des ossements qui doivent provenir de sépultures d'époques différentes, si l'on en juge par certains objets caractéristiques et les monnaies trouvées dans le voisinage.

Un puits existait tout près des sépultures. On

en a retiré des débris de poteries, d'amphores, notamment quelques débris d'ossements et un curieux bas-relief en ciment, d'une époque incertaine et dont le sujet n'est pas très facile à déterminer. Cette sculpture, fort intéressante, représente six personnages, dont trois debout et couverts de vêtements drapés, et trois nus, dans des postures qui indiquent ou des captifs ou des malades implorant la guérison. Le style général dénote une médiocre étude de l'anatomie et des chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque ; mais néanmoins une certaine habileté et une culture inconnue aux époques barbares. La couronne (en cercle) portée par le personnage principal semble exclure l'hypothèse d'une origine romaine, et, d'autre part, l'ensemble présente un caractère archaïque incontestable. Peut-être s'agit-il d'un saint, opérant des guérisons miraculeuses ? C'est ce que semblerait indiquer le geste des deux autres grands personnages qui avancent la main vers lui, comme pour s'efforcer de le toucher. Cette figure énigmatique pourrait passer pour celle d'un prince assisté de deux de ses conseillers et accordant leur grâce aux captifs. Jusqu'à plus ample informé, nous la croyons du XI<sup>e</sup> siècle.

VII

La dernière découverte a été la plus importante de beaucoup et est de nature à susciter l'intérêt des archéologues, qui pourront citer le *trésor de Monaco* parmi les monuments authentiques pris pour point de comparaison.

Contre les bâtiments de la distillerie, presque à fleur du sol, une motte d'argile, entraînée par les eaux, s'est détachée de la paroi septentrionale et a roulé dans l'excavation, en mettant au jour une série de monnaies et d'ornements romains en or, probablement cachés dans la terre à une époque reculée et que la date de la monnaie la plus récente (276) permet de faire remonter vers la fin du III<sup>e</sup> siècle de notre ère. A part la forme de certaines feuilles d'or qui ont été froissées, probablement pour tenir moins de place, le tout est d'une admirable conservation.

Il y avait neuf médailles d'or, savoir : un denier de *Plotine* : PLOTINA. AVG. IMP. TRAIANI., buste diadémé à droite ; R : CÆS. AVG. GERMA. DAC. COS. VI. P. P., Vesta assise à gauche, tenant le palladium et un sceptre. Cette pièce, qui re-

monte à l'an 112 ou 113 de J.-C., est décrite dans l'ouvrage de Cohen, sous le n° 1.

Un denier de *Sévère Alexandre*: IMP. C. M. AVR. SEV. ALEXAND. AVG., buste lauré à droite, avec le paludamentum; R: PAX. AETERNA. AVG., la Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre.

Trois deniers de *Caracalla*:

1° ANTONINVS. PIVS. AVG. GERM., buste lauré à droite, avec le paludamentum; R: P. M. TR. P. XVIII. COS. III. P. P., Soleil radié debout à droite, levant la main droite et tenant un globe dans la gauche (215 de J.-C.);

2° Même légende, buste lauré et cuirassé à droite; R: P. M. TR. P. XX. COS. III. P. P., le Soleil debout demi-nu, levant la main droite et tenant un fouet ou un sceptre de la gauche;

3° Même avers et même légende au revers, où figure Jupiter ou Sérapis drapé debout, tenant une couronne et un sceptre. Cette pièce a dû être frappée en 217, après la victoire remportée sur les Parthes.

Un magnifique médaillon de *Gallien*, pesant 13 grammes, du diamètre de 28 millimètres: IMP. GALLIENVS. AVG. COS. V., buste lauré à droite, au-dessous Pégase ailé; R: P. M. TR. P. VIII. COS. III. P. P., la Piété à gauche renver-

sant une patère sur un autel et tenant un sceptre. L'antinomie des dates inscrites sur chacun des côtés de cette pièce est digne de remarque, ainsi que l'incorrection de l'N, que nous avons déjà rencontrée sur le bronze. Gallien ayant été associé à l'empire en 253, c'est probablement de cette année que date sa puissance tribunitienne. Ce médaillon serait donc de 262 ap. J.-C. On sait que les médaillons n'étaient pas des monnaies, mais des récompenses ou des signes de distinction. Cependant, malgré les dimensions de cette pièce, qui devraient la faire classer parmi les médaillons, il est possible que ce soit un *aureus* dû à quelqu'une des innombrables fantaisies que se permirent les monétaires sous ce règne. Quoi qu'il en soit, médaillon ou monnaie, ce n'en est pas moins un spécimen très rare, peut-être unique, et jusqu'ici absolument inédit de la numismatique romaine.

Deux deniers du même empereur :

1° IMP. C. P. LIC. GALLIENVS. AVG., buste lauré à droite, avec le paludamentum; R: IOVI. CONSERVA., Jupiter nu debout à gauche, un manteau sur l'épaule gauche, tenant un foudre et un sceptre (253-258 ap. J.-C. — Cohen, 208);

2° GALLIENVS. AVG., tête radiée à droite; R: VOT. X. ET. XX., dans une couronne de laurier.

Un denier de *Florien* : VIRTVS FLORIANI. AVG., buste lauré et cuirassé à gauche, sceptre sur l'épaule droite ; R : VICTORIA. PERPET., victoire debout à droite écrivant sur un bouclier supporté par un tronc de palmier :  $\begin{matrix} X \\ XX \end{matrix}$

Le monétaire ne fut pas bon prophète, car la victoire de Florian fut de courte durée. Cet empereur n'a régné que trois mois. Aussi ses monnaies sont-elles très rares, et celle dont il s'agit est fort estimée des amateurs.

L'ensemble de ces médailles et des objets suivants constitue un dépôt des plus précieux pour l'archéologie et attire l'attention de tout le monde savant. Avec ces pièces, qui portent leur date, étaient :

Un petit buste en or repoussé de l'empereur Tacitus (?), barbe courte, nez camard, yeux et oreilles démesurés, du poids de 12 grammes et demi. Le bord inférieur est percé de trous pour passer les clous qui devaient assujettir cette image sur un bâton de commandement ou une hampe d'enseigne militaire (1).

Trois armilles d'or creux de 10 centimètres

(1) Un savant archéologue pense que ce buste pourrait être celui de Maximin Daza. D'après les types des monnaies, nous ne pouvons nous incliner devant son autorité.

de diamètre extérieur et 77 millimètres de diamètre intérieur.

Trois lames en or repoussé au trait, paraissant avoir formé des bracelets : l'un, du poids de 52 grammes, a 4 centimètres et demi de haut, et porte des losanges ; un autre, du poids de 44 grammes et de 5 centimètres et demi de haut, porte à la partie médiane sept têtes de face ( du Soleil ? ), séparées par des ornements dans lesquels figurent des raisins dans le sens vertical et des marguerites dans le sens horizontal.

Le troisième, du poids de 51 grammes et de 5 centimètres de haut, porte une sorte de ruban en diagonale séparé par un grênetis.

Une autre lame d'or légèrement déformée, du poids de 152 grammes, qui a pu être soit un diadème, soit un bracelet, plus large au milieu qu'aux extrémités, porte en ligne médiane des têtes de face accompagnées, en haut et en bas, d'amours assis sur une corbeille.

L'usage des diadèmes et des bracelets remonte à la plus haute antiquité, et il était commun aux Romains et aux Gaulois. Bien avant d'être consacrés à la parure des femmes ( au moins sous leur forme métallique ), ces ornements constituaient des signes d'honneur, de dignité pour

les guerriers. Les colliers et les bracelets de coquillages se trouvent déjà dans les foyers des Troglodytes. Ceux en métal sont communs dans les sépultures celtiques et gallo-romaines. Le diadème, en forme de bandelette ou de cercle de métal, fut toujours en usage dans les armées romaines et devint, sous le bas-empire, le signe distinctif de la majesté impériale.

Un ornement, en forme de bracelet ovale, en jais noir, avec charnière et fermoir opposé, en or, d'une épaisseur variable, dont la dimension ne pourrait s'adapter qu'à un poignet de femme.

Un bracelet en jais, formant torsade, avec fermoirs en or. Diamètre : intérieur, 58 millimètres ; extérieur, 79 millimètres.

Plusieurs plaques de jais striées et percées intérieurement de deux trous dans le sens des stries, de manière à se relier en collier à l'aide d'un fil.

Ce sont probablement les dépouilles d'un *tribun militaire*, sinon d'un *chef de légion*, comme sembleraient l'indiquer la richesse des ornements et le buste de l'empereur. Cet empereur était sans doute celui qui avait commissionné ce chef, qui servait, comme Romain, contre les Gaulois soulevés. En effet, tous ces objets sont

de fabrication romaine. La courte durée du règne de Florian n'avait peut-être pas permis de remplacer par son image celle de son frère Tacitus. Il est donc à croire que c'est au plus tard sous le règne de Probus et à l'occasion de ses luttes contre les légions gauloises, commandées par Bonose et Proculus, que le détenteur des ornements et des monnaies énumérées plus haut eut l'idée de les cacher en terre, près du cimetière du Port d'Hercule. Nous disons près du cimetière, car si des sépultures confinaient à la cachette, celle-ci en était distincte, et on n'a trouvé alentour aucune trace d'ossements ou de cendres. L'hypothèse d'un dépôt mystérieux paraît donc la plus probable, d'après les circonstances que nous venons d'énumérer; mais aucun indice ne nous révèle s'il doit être attribué au possesseur légitime des monnaies et des ossements ou à quelque larron qui l'en aurait dépouillé.

Nous ne saurions mieux résumer les impressions que laisse dans l'esprit l'étude des antiquités monégasques qu'en empruntant au plus récent historien de la Provence (1) ces éloquents réflexions :

(1) Ch. Lenthéric, *la Provence maritime ancienne et moderne*.

« La côte a tour à tour nourri, enrichi et charmé tous les peuples connus de la région méditerranéenne : Ligures, Phéniciens, Grecs, Latins, Francs, Goths, Bourguignons, Lombards, Sarrasins ; et, de même qu'aux grandes époques géologiques, les eaux d'inondation ont déposé sur le sol des couches régulièrement stratifiées, où l'on retrouve les débris des espèces éteintes et disparues, chaque race a laissé sur notre littoral, dans sa couche contemporaine, les ruines de ses édifices et de ses monuments lapidaires, ses armes et ses dieux, ses ossements et ses souvenirs.

« L'histoire, qui n'est après tout que l'exhumation du passé, peut donc employer ici les mêmes méthodes de classement et de recherches que la science géologique ; et, pour celui qui sait le fouiller et l'interroger, ce sol variable, si souvent bouleversé par les hommes et les éléments, est à la fois un chronomètre et un musée, où tous les éléments et tous les débris des âges antérieurs se sont ajoutés les uns aux autres, comme des générations se superposent dans un cimetière permanent.

« Seule, la grande mer qui vient mourir sur la plage est restée immuable depuis les premiers siècles du monde. L'immense coupe, remplie

d'un nombre infini de gouttes plus amères que les larmes des hommes, semble quelquefois être en harmonie avec toutes les douleurs dont elle a été l'impassible témoin. Toujours triste et toujours belle, elle fait entendre le même gémississement. Les peuples s'agitent et se succèdent sur ses rives; mais les monuments qu'ils élèvent à la gloire de leurs armes ou de leur nom tombent partout en ruine. Les civilisations les plus récentes se mêlent bientôt aux plus anciennes dans une commune poussière; et tout ce sable entraîné par les fleuves, balayé par les vents, incessamment déplacé par les vagues et les courants, finit par disparaître dans les abîmes de la mer profonde, toujours jeune et souriante dans sa majestueuse indifférence et son implacable sérénité. »

C. JOLIVOT.



## RENSEIGNEMENTS DIVERS

---

### ARRÊTÉS DE POLICE

---

#### *Arrêté sur les Objets trouvés.*

---

Nous, Gouverneur Général de la Principauté de Monaco,

#### ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Tout objet trouvé dont le propriétaire n'est pas connu, quelle que soit la valeur de l'objet, doit être déposé entre les mains de l'autorité, qui le garde pendant un certain temps à la disposition de la personne qui l'a perdu ; après quoi, si l'objet n'a pas été réclamé par son légitime propriétaire, il est rendu à celui qui l'a trouvé.

ART. 2. — Le laps de temps pendant lequel l'objet trouvé est gardé est fixé ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Les objets susceptibles d'être détériorés par les in-

sectes, tels que les fourrures et lainages, sont conservés pendant six mois ;

2<sup>o</sup> Les autres objets sont conservés pendant un an ;

3<sup>o</sup> Quant aux animaux qui pourraient être trouvés égarés, ils seront, par les soins de l'autorité, mis en fourrière et gardés pendant huit jours au plus ; après quoi, ils seront vendus à la diligence de M. le Receveur des Domaines, et le produit net de la vente restera déposé, pendant un an, à la disposition du propriétaire. Après ce laps de temps, si celui-ci ne s'est pas présenté, la somme en question sera remise à celui qui a trouvé l'animal.

ART. 3. — Le dépôt des objets trouvés a lieu soit au Commissariat de la circonscription sur laquelle demeure l'inventeur de l'objet, soit au Commissariat de la circonscription sur laquelle l'objet a été trouvé. Le Commissaire de Police donne un reçu au déposant et envoie l'objet, avec un procès-verbal ou un rapport, au Directeur de la Police.

ART. 4. — Tout individu ayant trouvé un objet et ne l'ayant pas déposé, pourra être poursuivi comme s'étant approprié un objet ne lui appartenant pas.

ART. 5. — Le Directeur de la Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 7 mai 1875.

*Arrêté sur les Permis de Séjour.*

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,

Vu le Chapitre II du Titre 1<sup>er</sup> de l'Ordonnance en date du 6 juin 1867, sur la Police Générale ;

Vu les Arrêtés en date du 23 août 1870 et du 30 juin 1873,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Tout étranger, sans exception, qui voudra séjourner dans la Principauté sera tenu de se présenter, dans la quinzaine de son arrivée, au Commissariat de la circonscription sur laquelle il demeure, pour y demander un permis de séjour.

ART. 2. — Sa demande sera transmise au Directeur de la Police, qui, d'après les renseignements fournis par le Commissaire de Police, délivrera le permis.

ART. 3. — La durée du permis de séjour sera de six mois ; mais il pourra être retiré plus tôt, si l'Autorité le juge nécessaire.

ART. 4. — Toute personne à qui le permis de séjour est refusé ou retiré est tenue de quitter la Principauté dans le délai qui lui est fixé.

ART. 5. — Les contrevenants sont passibles de l'amende édictée par l'article 191 de l'Ordonnance sur la Police générale, en date du 6 juin 1867, sans préjudice de leur expulsion, et, le cas échéant, des peines prévues par l'article 195 de la même Ordonnance.

ART. 6. — L'amende édictée par l'article 191 de l'Or-

donnance précitée, sera appliquée à tout hôtelier, aubergiste ou logeur en garni, loueur de villas ou d'appartements meublés qui logera, au delà de quinze jours, des étrangers non munis d'un permis de séjour.

Elle sera également appliquée à tout entrepreneur ou maître qui occupera soit des employés, soit des ouvriers, soit des domestiques non munis d'un permis de séjour en règle.

ART. 7. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 16 novembre 1875.

---

*Arrêté sur les Hôtels et Maisons garnies.*

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,

Vu les articles 89 et suivants de l'Ordonnance, en date du 6 juin 1867, sur la Police Générale ;

Vu également les articles 68, 122, 476 et 479 du Code Pénal,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Toute personne voulant exercer la profession d'hôtelier, d'aubergiste ou de logeur en garni, de même que toute personne qui veut louer soit des appar-

tements, soit des chambres meublées, est tenue de se pourvoir au préalable d'une autorisation délivrée par Nous.

ART. 2. — Elle devra se munir d'un registre, qui sera coté et paraphé par le Commissaire de Police de sa circonscription, et sur lequel seront inscrits immédiatement, sans aucun blanc ni interligne, les noms, les prénoms, l'âge, la profession, le lieu de naissance, la nationalité et la date d'entrée et de sortie de toutes les personnes ayant couché, même une seule nuit, chez elle, en mentionnant, dans la colonne à ce destinée, le nombre de personnes qui accompagnent chaque voyageur. Ce registre devra être présenté à toute réquisition des fonctionnaires ou agents de l'autorité.

ART. 3. — Elle devra, en outre, chaque matin, faire au Commissariat de sa circonscription la déclaration de toutes les personnes arrivées la veille chez elle, en fournissant, pour chaque voyageur, un bulletin imprimé, contenant toutes les indications mentionnées ci-dessus; et, chaque samedi matin, avant 10 heures, elle fournira un état contenant les noms et prénoms, la date d'entrée et celle de sortie, de toutes les personnes parties depuis le vendredi de la semaine précédente.

ART. 4. — Il est défendu d'écrire sciemment qui que ce soit sous des noms faux ou supposés, et de loger sciemment des malfaiteurs ou des femmes de débauche.

ART. 5. — Le propriétaire ou le principal locataire qui loue toute une maison ou une villa en meublé à la même famille n'est pas tenu à se pourvoir d'une autorisation préalable, ni à tenir le registre prescrit par l'article 2 du présent arrêté; mais il devra envoyer au Commissaire de Police de son quartier un bulletin contenant toutes

les indications prescrites par ledit article, chaque fois qu'il louera sa maison ou sa villa.

ART. 6. — Les contrevenants au présent arrêté sont passibles des peines édictées par les articles 122, 476 et 479 du Code Pénal, et par l'article 192 sur la Police Générale, en date du 6 juin 1867.

ART. 7. — L'autorisation de louer en garni n'est valable que pour une année. Elle pourra être retirée en cas d'infractions graves ou réitérées.

ART. 8. — Toutes les autorisations accordées jusqu'à ce jour sont annulées, et les personnes qui en jouissent devront, dans un délai d'un mois, nous adresser une demande à l'effet d'être autorisées à nouveau.

ART. 9. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 18 novembre 1875.

---

*Arrêté*

*sur les Voitures de place et les Omnibus.*

---

Nous, Gouverneur Général de la Principauté de Monaco,

Vu le règlement en date du 1<sup>er</sup> novembre 1872, concernant les voitures de place et les omnibus ;

Attendu qu'il est nécessaire d'apporter des modifications au règlement en question,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Toute personne qui voudra exercer l'industrie de loueur de voitures de place, ou celle d'entrepreneur d'omnibus, sera tenue d'adresser préalablement au Directeur de la Police une demande à l'effet de faire circuler lesdites voitures.

ART. 2. — Le Directeur de la Police, après avoir fait examiner les voitures par un expert, et s'être assuré par lui-même qu'elles remplissent les conditions de solidité, de commodité et de propreté voulues, donnera, pour chacune d'elles, un permis de circulation, indiquant le numéro qu'elle devra porter et le nombre de personnes qu'on pourra y recevoir.

ART. 3. — Le numéro attribué à chaque voiture devra être peint en blanc, derrière la voiture, à un endroit apparent.

Il sera reproduit en rouge sur les deux lanternes. Ces inscriptions auront au moins cinq centimètres de hauteur.

ART. 4. — Lorsqu'une voiture sera hors de service, celle qui la remplacera devra prendre le même numéro. Il en sera de même pour les voitures en réparation ; celles qui les remplaceront provisoirement prendront aussi les mêmes numéros, et toutes devront être visitées avant d'être mises en circulation.

ART. 5. — Tous les ans, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier, les entrepreneurs seront tenus de présenter leurs voitures à la visite de l'expert désigné par l'Administration et du Directeur de la Police.

ART. 6. — En cas de vente d'une ou de plusieurs voitures, le vendeur en fera la déclaration à la Direction de la Police, et l'acheteur devra immédiatement adresser uné demande, pour être autorisé à faire circuler, en son nom, les voitures en question.

En cas de cessation de roulage d'une ou de plusieurs voitures, le propriétaire devra immédiatement en faire la déclaration, et rapporter à la Direction de la Police le permis de circulation de ces voitures.

ART. 7. — Les voitures devront toujours être en bon état de propreté et de solidité et pourvues d'une machine à enrayer.

ART. 8. — Lorsqu'une voiture sera reconnue être en mauvais état, ou qu'elle ne réunira pas toutes les conditions voulues, la mise en circulation en sera interdite jusqu'à ce que les réparations convenables y aient été faites.

Dans certains cas graves, le permis de circulation pourra même être retiré soit temporairement, soit définitivement.

ART. 9. — Il est défendu aux entrepreneurs d'employer des chevaux entiers, vicieux ou malades.

ART. 10. — Les entrepreneurs ne pourront occuper que des cochers munis d'un permis de conduire, délivré par le Directeur de la Police, et qui devra être renouvelé deux fois par an, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier et du 1<sup>er</sup> au 15 juillet.

ART. 11. — Le permis de conduire ne sera délivré qu'après une enquête sur la moralité du demandeur, qui devra produire un certificat d'aptitude délivré par deux loueurs et son extrait du casier judiciaire.

ART. 12. — Ce permis peut être retiré, soit temporei-

rement, soit définitivement, en cas d'infractions graves ou réitérées. Il est expressément défendu aux entrepreneurs d'occuper un cocher pendant tout le temps que durera la peine disciplinaire qui lui aura été infligée.

ART. 13. — Les entrepreneurs ne doivent confier la conduite de leurs voitures qu'à des cochers d'une tenue convenable et proprement vêtus.

ART. 14. — Toutes les fois qu'un cocher quittera le service d'un entrepreneur pour entrer au service d'un autre, il devra faire renouveler son permis de conduire.

ART. 15. — L'entrepreneur est tenu de remettre tous les matins à ses cochers le nombre suffisant de cartes imprimées, conformes au modèle adopté par l'Administration. Ces bulletins indiqueront le numéro et le tarif de la voiture.

ART. 16. — Il est enjoint aux cochers de donner, avant de se mettre en marche, un de ces bulletins aux personnes faisant usage de leur voiture.

ART. 17. — Il leur est également enjoint :

1° D'être polis et prévenants pour le public, et de faciliter l'entrée des voyageurs dans leur voiture ;

2° De visiter leur voiture avant l'éloignement des voyageurs, et de leur remettre les objets oubliés par eux, ou de déposer ces objets, dans les vingt-quatre heures, à la Direction de la Police ;

3° De demander aux personnes qui montent dans leur voiture si elles entendent être conduites à l'heure ou à la course ;

4° D'allumer les deux lanternes de leur voiture dès la chute du jour ;

5° De prendre toujours leur droite, à moins d'obstacle ;

6° De se détourner ou se ranger devant les autres voitures et à leur approche ;

7° De conduire leur voiture au pas dans les rues étroites et sur les points de la voie publique où il existe des pentes rapides ou des obstacles à la circulation.

ART. 18. — Il leur est défendu :

1° De conduire en état d'ivresse ;

2° De fumer lorsque leur voiture est occupée ;

3° De dormir sur leur siège et d'abandonner leur voiture sur quelque point de la voie publique que ce soit ;

4° De faire claquer inutilement leur fouet et de l'agiter de manière à atteindre les passants ou les personnes qui se trouvent dans leur voiture. En outre, ils ne pourront se servir que de fouets montés en cravache ;

5° De lutter de vitesse ou de faire galoper leurs chevaux ;

6° De maltraiter leurs chevaux en les frappant abusivement ou avec le manche de leur fouet ;

7° D'ôter leurs habits, même pendant les chaleurs, et de conduire en blouse ;

8° De se réunir en groupe sur les stations ;

9° De faire stationner leur voiture sur des points non affectés au stationnement ;

10° De laver leur voiture soit sur les places de stationnement, soit sur tout autre point de la voie publique ;

11° De racoler les passants et de faire le va-et-vient sur la voie publique, tous actes constituant la maraude.

ART. 19. — Les voitures devront habituellement aller au trot, de manière à faire huit kilomètres à l'heure, excepté aux endroits où il existe des côtes à monter, auquel cas elles ne seront tenues de marcher qu'à raison de cinq kilomètres à l'heure.

ART. 20. — Il y aura journallement une voiture au moins sur la place du Gouvernement, à Monaco. Ce service est obligatoire pour tous les loueurs. Il commencera à 9 heures du matin et finira à 8 heures du soir. Il sera fait à tour de rôle par toutes les voitures de place. A cet effet, un tableau de roulement sera établi tous les mois. Si une voiture est en réparation, ou si, pour un motif quelconque, elle ne peut faire ce service, l'entrepreneur devra fournir une autre voiture.

ART. 21. — Les cochers des voitures stationnant sur la place du Gouvernement, toutes les fois qu'ils partiront en course, devront faire connaître l'endroit où ils vont au Commissaire de Police de Monaco, de manière qu'on puisse contrôler l'emploi de leur temps.

ART. 22. — Il est établi quatre stations pour les voitures de place et les omnibus, savoir :

1<sup>o</sup> Station de la gare de Monaco :

Les omnibus se rangeront en bataille dans la cour de la gare, la tête des chevaux faisant face à l'avenue. Les voitures de place se rangeront en file le long de l'avenue de la Gare, du côté droit en montant.

2<sup>o</sup> Station de la gare de Monte Carlo :

Les omnibus se rangeront en bataille dans la cour de la gare.

Les voitures de place se rangeront en file au bas de l'avenue des Spelugues, du côté gauche, en descendant.

3<sup>o</sup> Station du Casino :

Les omnibus stationneront en file sur l'avenue de Monte Carlo, à l'entrée de la place du Casino, côté de l'hôtel de Paris.

Les voitures de place stationneront en file sur l'allée latérale située à gauche de l'avenue du Casino.

4° Station de la Condamine :

Les omnibus stationneront sur le boulevard de la Condamine, devant le café de la Méditerranée.

Les voitures de place stationneront sur le boulevard de la Condamine, du côté de la mer, vis-à-vis de l'annexe de l'hôtel des Bains, à partir de la première descente qui conduit à la mer.

ART. 23. — Les voitures prendront rang sur les stations au fur et à mesure de leur arrivée.

ART. 24. — Aucune voiture de place, même gardée, ne pourra stationner ni sur la place du Casino, ni devant le restaurant de l'hôtel des Bains.

Les voitures qui seront gardées par des personnes allant au Casino se placeront sur la même allée que les voitures non gardées, mais du côté opposé. Les voitures gardées par des personnes se trouvant à l'hôtel des Bains se placeront sur le boulevard de la Condamine, devant les maisons Ange Médecin et de Migieu.

ART. 25. — Les prix à payer par les voyageurs sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Pour les omnibus :

La place : 30 centimes ;

2° Pour les voitures de place :

De 7 heures du matin à minuit et demi :

La course : 1 franc 50 centimes ;

L'heure : 3 francs.

De minuit et demi à 7 heures du matin, les prix seront doublés.

ART. 26. — Les cochers transporteront sans augmentation de prix les menus bagages, tels que valises, porte-

manteaux, étuis à chapeau, sacs de nuit, cartons, paquets et autres objets peu volumineux.

Les autres bagages seront transportés au prix de 25 centimes par colis, mais les cochers ne seront tenus à les recevoir que tout autant que leur dimension et leur nature permettront de les placer dans l'intérieur ou sur le siège des voitures.

ART. 27. — Le tarif n'est applicable que pour l'intérieur de la Principauté; pour aller en dehors de la Principauté, les voyageurs devront traiter de gré à gré avec les cochers (\*).

Le cocher qui sera pris avant minuit et demi et qui arrivera à destination après cette heure, ne pourra exiger un prix plus élevé que celui du tarif du jour, mais seulement pour la première heure ou la première course.

ART. 28. — Les cochers ne sont pas tenus d'aller chercher des voyageurs ou d'aller en conduire dans les propriétés qui se trouvent sur l'avenue Saint-Michel, tant que les travaux projetés pour l'amélioration de ladite avenue n'auront pas été exécutés (\*\*).

ART. 29. — Les cochers sont tenus de se rendre à domicile pour charger, et ils doivent conduire jusqu'au domicile indiqué la personne qui sera venue les chercher, sans pouvoir prétendre à aucune indemnité pour ce déplacement; mais s'ils attendent plus d'un quart d'heure à la porte du voyageur, le tarif à l'heure est appliqué à partir du moment où la voiture aura été prise.

ART. 30. — Lorsqu'un cocher s'est rendu à domicile

(\*) Ce paragraphe se trouve modifié par l'arrêté du 3 février 1879. (Voir page 210.)

(\*\*) Même observation.

et n'est pas employé, il lui est payé la moitié du prix d'une course ordinaire, si la perte de temps pour le déplacement ne dépasse pas un quart d'heure; mais si le temps excède un quart d'heure, il lui sera payé le prix entier de la course.

ART. 31. — Le voyageur qui aura pris une voiture pour une course pourra, avant d'arriver à destination, demander à être conduit à l'heure. Dans ce cas, le cocher n'aura droit qu'au tarif à l'heure, laquelle courra à partir de l'instant où sa voiture a été prise.

ART. 32. — Lorsqu'un cocher est pris à l'heure, le prix total de la première heure lui est acquis, quand même il n'aurait pas été employé pendant l'heure entière. Les heures suivantes se fractionnent par quarts d'heures.

Le quart d'heure commencé est dû en entier. Les cochers loués à l'heure doivent suivre l'itinéraire indiqué par le voyageur.

ART. 33. — Les cochers loués à la course peuvent choisir la voie la plus courte ou la plus facile, et ils n'ont droit qu'au prix de la course, lorsque, sans être détournés de leur chemin, ils sont requis de déposer, pendant le trajet, un ou plusieurs voyageurs; mais ils ont droit au prix de l'heure lorsqu'ils sont détournés de leur chemin par les voyageurs.

ART. 34. — Tout cocher est tenu de se conformer au tarif, et de marcher à toute réquisition, qu'il soit pris sur une station, ou qu'il soit rencontré à vide, et n'étant pas retenu, sur la voie publique.

ART. 35. — Tout cocher est tenu de représenter à la première réquisition des agents de l'autorité ou des personnes qui l'emploient :

1° Son permis de conduire;

2° Le permis de circulation de la voiture qu'il conduit, auquel sera joint un exemplaire du présent arrêté.

ART. 36. — Il y aura constamment dans l'intérieur des voitures de place un tableau indiquant le prix du tarif, et portant le timbre de la Direction de la Police; ce tableau sera conforme au modèle adopté par l'Administration.

Il devra être placé contre le siège du cocher, dans un endroit très apparent.

ART. 37. — Les contraventions au présent arrêté seront punies des peines édictées par les articles 472, 475, 476, 477 et 479 du Code Pénal, sans préjudice des peines disciplinaires qui peuvent être infligées aux cochers et du retrait du permis de circulation qui peut être prononcé par voie administrative.

ART. 38. — Toutes les dispositions antérieures concernant le service des voitures de place et des omnibus sont rapportées.

ART. 39. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires, agents et militaires sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 6 mars 1876.

*Le Gouverneur Général,*

B<sup>on</sup> DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

*Arrêté sur le tarif extérieur.*

Nous, Gouverneur Général de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 6 mars 1876;

Considérant qu'il est devenu nécessaire de compléter les dispositions antérieures relatives au tarif des voitures de place, en adoptant les mesures réclamées par l'intérêt des voyageurs,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Sont considérées comme courses faites dans l'intérieur de la Principauté, et payées, comme ces dernières, à raison de 3 francs l'heure et de 1 franc 50 centimes la course simple, celles faites sur le parcours de la nouvelle route de Nice, jusqu'au premier tunnel situé après l'endroit connu sous le nom de Mala.

ART. 2. — Sont tarifées de la manière suivante les courses ci-après désignées :

1 <sup>o</sup> Course à la chapelle de Bon-Voyage, aller et retour, sans station.....	4 francs
2 <sup>o</sup> Course à la Gare de Roquebrune, aller et retour, sans station .....	6
3 <sup>o</sup> Course à l'embranchement de la route de la Corniche, aller et retour, sans station....	8
4 <sup>o</sup> Course à l'entrée de Roquebrune, aller et retour, avec station d'une heure.....	10
5 <sup>o</sup> Course à la Turbie, aller et retour, avec station d'une heure et demie.....	16

- 6<sup>o</sup> *Course à Laghet*, aller et retour, avec station de deux heures ..... 20 francs
- 7<sup>o</sup> *Course à la pointe du cap Martin*, aller et retour, avec station d'une heure..... 12
- 8<sup>o</sup> *Course à Menton* (de Carnolès à Garavan), aller et retour, avec station d'une heure et demie..... 12
- 9<sup>o</sup> *Course au pont Saint-Louis*, aller et retour, avec station d'une heure..... 15
- 10<sup>o</sup> *Course ne dépassant pas 4 kilomètres sur les routes de la campagne de Menton*, aller et retour, avec station d'une heure. 18

ART. 3. — Le voyageur qui prend une voiture pour l'une des courses ci-dessus peut s'arrêter soit au lieu de destination, soit en route; mais si le temps pendant lequel la voiture stationne dépasse celui qui est accordé, comme séjour, pour la course qu'elle fait, le voyageur devra payer le surplus à raison de 3 francs l'heure.

ART. 4. — Pour les autres courses hors du territoire de la Principauté, les voyageurs devront continuer à traiter de gré à gré avec les cochers. Ils devront aussi traiter de gré à gré, même pour les courses tarifées, lorsqu'ils voudront les faire après 6 heures du soir, du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> avril, et après 8 heures du soir, du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre.

ART. 5. — L'article 28 de l'arrêté du 6 mars 1876 est modifié ainsi qu'il suit :

Les cochers ne sont pas tenus à aller chercher des voyageurs ou à aller en conduire, au prix du tarif, dans les propriétés qui se trouvent en dehors des voies publiques reconnues.

ART. 6. — Est abrogé le premier alinéa de l'article 27 de l'arrêté du 6 mars 1876.

ART. 7. — Le Directeur de la Police et le Commandant du Corps des Carabiniers, ainsi que les fonctionnaires de police et les agents de la force publique placés sous leurs ordres, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel du Gouvernement, le 5 février 1879.

*Le Gouverneur Général,*

B<sup>on</sup> DE BOYER DE SAINTE-SUZANNE.

CONSULATS ÉTRANGERS

---

CONSULAT D'ALLEMAGNE

Rue Gioffredo, 36, Nice.

CONSULAT D'AUTRICHE-HONGRIE

Avenue de la Gare, 3, Nice.

CONSULAT DE BELGIQUE

Rue de Lorraine, 18, Monaco.

CONSULAT DU CHILI

Rue des Briques, 21, Monaco.

CONSULAT GÉNÉRAL DE L'ÉQUATEUR

Rue des Briques, 21, Monaco.

CONSULAT D'ESPAGNE

Rue de Lorraine, 18, Monaco.

AGENCE CONSULAIRE DES ÉTATS-UNIS

Rue des Briques, 31, Monaco.

VICE-CONSULAT DE FRANCE

Villa Eldorado, aux Moulins, Monte Carlo.

CONSULAT GÉNÉRAL D'ITALIE

Rue Gubernatis, 14, Nice.

AGENCE CONSULAIRE D'ITALIE

Rue des Orangers, à la Condamine.

CONSULAT DES PAYS-BAS

Villa Saint-Pierre, boulevard des Moulins,  
Monte Carlo.

CONSULAT DU PÉROU

Villa Saint-Pierre, boulevard des Moulins,  
Monte Carlo.

CONSULAT DU PORTUGAL

Villa de la Tour, avenue de la Costa, Monte  
Carlo.

CONSULAT DE SUÈDE ET NORWÈGE

Avenue de la Gare, 3, Nice.

CONSULAT DE TUNIS

Rue des Briques, 31, Monaco.

POLICE

---

DIRECTION DE LA POLICE

Hôtel du Gouvernement, Monaco.

COMMISSARIAT DE POLICE DE MONACO

Hôtel du Gouvernement, Monaco.

COMMISSARIAT DE POLICE

DE LA CONDAMINE

Place d'Armes, Condamine.

COMMISSARIAT DE POLICE

DE MONTE CARLO

Avenue des Spelugues, Monte Carlo.

---

CASERNES DES CARABINIERS

Rue du Milieu, 41, Monaco.

Rue Grimaldi, Condamine.

---

SERVICE DES POSTES

*Bureau : Rue des Vieilles-Casernes*

Ouvert au public tous les jours, de 8 heures du matin à midi et de 2 à 7 heures du soir. Les dimanches et jours de fêtes, le public est admis de 8 à 10 heures du matin et, le soir, de 4 à 6 heures.

Des boîtes supplémentaires sont établies : rue Caroline (à la Condamine), place du Casino, boulevard de Monte Carlo (à l'hôtel Beau-Rivage), boulevard des Moulins, aux gares de Monaco et de Monte Carlo. Les boîtes établies aux gares sont levées au passage de chaque train faisant le service de la poste. Il y a chaque jour six levées à la boîte du bureau de Monaco.

MARCHE DES COURRIERS

BUREAU DE MONACO, RUE DES VIEILLES-CASERNES

INDICATION DES SERVICES	LEVÉES de la boîte heure de Monaco	ARRIVÉES
Italie et Menton.....	8 h. 30 mat.	2 h. 30 soir
Etranger.....	11 h. » mat.	9 h. 35 mat
Etranger.....	Midi	3 h. 50 soir
Italie et Menton....	2 h. 30 soir	5 h. » soir
Nice ..	4 h. » soir	
Italie et Menton....	5 h. » soir	11 h. 30 soir
Etranger.....	7 h. 30 soir	6 h. 05 soir
Turbie.....	11 h. 30 soir	7 h. » soir

LEVÉES AUX BOITES DES GARES

(Heure de Paris.)

*Direction de Marseille et Paris.*

Monte Carlo, 9 h. 48 matin.	Monaco, 9 h. 54 matin.
id. 1 h. 41 soir.	id. 1 h. 47 soir.
id. 11 h. 12 soir.	id. 11 h. 18 soir.

*Direction de Menton et Gènes.*

Monaco, 9 h. 05 matin.	Monte Carlo, 9 h. 10 matin.
id. 3 h. 01 soir.	id. 3 h. 07 soir.
id. 5 h. 42 soir.	id. 5 h. 48 soir.

Les distributions ont lieu : la 1<sup>re</sup> à 8 heures du matin, la 2<sup>e</sup> à 1 heure, la 3<sup>e</sup> à 4 heures 20 du soir.

Voici quelques notices générales sur le service des postes que le public a intérêt à connaître et que nous empruntons aux avis officiels publiés par l'administration. Les taxes françaises sont applicables à la Principauté de Monaco.

MANDATS INTERNATIONAUX

Il n'est reçu de mandats étrangers que pour l'Allemagne (y compris Hélioland), l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark (y compris l'Islande et les îles Feroë), l'Egypte, l'Italie, le grand-duché de Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, la Suède et la Suisse.

Le droit à percevoir sur les mandats internationaux est de 25 cent. par 25 fr. ou fraction de 25 fr.

Pour la Grande-Bretagne et les Indes Néerlandaises, le droit reste fixé à 20 cent. par 10 fr. ou fraction de 10 fr.

Le montant d'un mandat de poste international ne peut excéder 500 fr.

*Taxe des lettres ordinaires, nées et distribuables dans la Principauté, en France et en Algérie.*

INDICATION DU POIDS	LETTRES	
	affranchies	non affranchies
Jusqu'à 15 grammes . . . . .	Fr. 0 15	Fr. 0 30
De 15 à 30 — . . . . .	» 30	» 60
30 à 45 — . . . . .	» 45	» 90
45 à 60 — . . . . .	» 60	1 20
60 à 75 — . . . . .	» 75	1 50
75 à 90 — . . . . .	» 90	1 80
90 à 105 — . . . . .	1 05	2 10
105 à 120 — . . . . .	1 20	2 40
120 à 135 — . . . . .	1 35	2 70
135 à 150 — . . . . .	1 50	3 »
150 à 165 — . . . . .	1 65	3 30
165 à 180 — . . . . .	1 80	3 60
180 à 195 — . . . . .	1 95	3 90
195 à 210 — . . . . .	2 10	4 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par 15 gr. ou fraction de 15 gr., 15 centimes pour les lettres affranchies et 30 centimes pour les lettres non affranchies.

*Taxe des lettres recommandées.*

Jusqu'à 15 grammes . . . . .	Fr. 0 40
De 15 à 30 — . . . . .	0 55
30 à 45 — . . . . .	0 70
45 à 60 — . . . . .	0 85
60 à 75 — . . . . .	1 »
75 à 90 — . . . . .	1 15
90 à 105 — . . . . .	1 30
105 à 120 — . . . . .	1 45
120 à 135 — . . . . .	1 60

Et ainsi de suite, en ajoutant à la taxe d'une lettre ordinaire du même poids un droit fixe de 25 cent.

*Taxe des valeurs déclarées.*

La taxe des lettres contenant des valeurs déclarées est la même que celle des lettres recommandées, plus un droit proportionnel de 10 cent. par 100 fr. ou fraction de 100 fr. déclarés.

Le maximum de la déclaration est de 10,000 francs par lettre.

La taxe des bijoux et objets précieux est de 1 0/10 de leur valeur jusqu'à 100 fr.; au-dessus de cette somme, de 50 cent. par 100 fr. jusqu'à 10,000 fr., plus un droit fixe de 25 cent.

Le minimum de la déclaration est de 50 fr. pour les valeurs cotées.

*Avis de réception.*

L'expéditeur d'une lettre chargée peut, au moment du dépôt, demander un avis de réception de sa lettre, moyennant un droit fixe de 10 cent.

*Mandats français.*

Le droit à percevoir sur les mandats français est de 1 0/10.

Il n'est pas délivré de mandat au-dessous de 50 cent.

*Mandats télégraphiques.*

Ces mandats sont délivrés par les bureaux télégraphiques.

*Taxe des journaux et ouvrages périodiques, traitant ou non de matières politiques et paraissant au moins une fois par trimestre.*

INDICATION DU POIDS	PRIX PAR EXEMPLAIRE		
	EXPÉDIÉ hors du département où est le lieu de publication ou des départements limitrophes	PUBLIÉ dans les départements de la Seine ou de Seine-et-Oise et expédié dans le département où il est publié	PUBLIÉ dans les départements autres que ceux de la Seine ou de Seine-et-Oise et expédié soit dans le département où est le lieu de publication, soit dans les départements limitrophes
Jusqu'à 25 grammes.....	2 c.	1 c.	1 c.
Au-dessus de 25 g. jusqu'à 50 g.	3	1 1/2	1
— 50 — 75	4	2	1 1/2
— 75 — 100	5	2 1/2	2
— 100 — 125	6	3	2 1/2
— 125 — 150	7	3 1/2	3
Et ainsi de suite, en ajoutant par 25 gr. ou fraction de 25 gr.	1	0 1/2	0 1/2

L'envoi d'un seul exemplaire donne toujours lieu à la perception d'un centime entier chaque fois qu'il est dû un demi-centime.

Si des journaux sont envoyés en nombre par un même expéditeur, les fractions de centimes, s'il y a lieu, sont cumulées de manière à ne percevoir le centime entier, au lieu d'un demi-centime, que sur le prix total d'affranchissement de tous les exemplaires.

*Taxe des papiers d'affaires, des avis de naissance, de mariage et de décès, des cartes de visite, et en général de tous les imprimés expédiés sous forme de lettre, ou sous enveloppe ouverte d'un côté.*

Jusqu'à 50 grammes.....	Fr. 0 05
De 50 à 100 — .....	> 10
100 à 150 — .....	> 15
150 à 200 — .....	> 20
200 à 250 — .....	> 25
250 à 300 — .....	> 30

Et ainsi de suite, en ajoutant 5 cent. par 50 grammes ou fraction de 50 grammes, jusqu'à 3 kil.

*Taxe des objets recommandés.*

Tous les objets circulant à prix réduit peuvent être recommandés moyennant un droit fixe de 25 cent. en sus de la taxe qui leur est applicable, selon la classe à laquelle ils appartiennent.

*Taxe des circulaires, prospectus, catalogues, avis divers et prix-courants, livres, gravures, lithographies en feuilles, brochées ou reliées; avis imprimés ou lithographiés, de naissance, mariage ou décès, cartes de visite, circulaires électorales ou bulletins de vote, et généralement de tous les Imprimés expédiés sous bandes, autres que les journaux et écrits périodiques.*

Jusqu'à	5 grammes.....	Fr. 0 01
De 5 à	10 — .....	» 02
10 à	15 — .....	» 03
15 à	20 — .....	» 04
20 à	50 — .....	» 05
50 à	100 — .....	» 10
100 à	150 — .....	» 15
150 à	200 — .....	» 20
200 à	250 — .....	» 25
250 à	300 — .....	» 30

Et ainsi de suite, en ajoutant 5 cent. par 50 gr., jusqu'à 3 kilogr.

*1<sup>re</sup> zone de l'union générale des Postes.*

L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce et les Iles Ioniennes, l'Italie, le Luxembourg, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie (Moldavie et Valachie), la Russie d'Europe et la Russie d'Asie, la Serbie, la Suède, la Suisse, la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie, l'Egypte (y compris la Nubie et le Soudan), Madère et Açores, le Maroc, la Perse (voie de Russie ou de Turquie), Colonies et Etablissements espagnols de la côte septentrio-

nale d'Afrique ; enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie), Colonies françaises, Etats-Unis de l'Amérique du Nord, Colonies anglaises, Dominion du Canada, de Terre-Neuve.

AFFRANCHISSEMENT

NATURE DES CORRESPONDANCES	Condi- tions d'Affran- chissem.	PRIX DE L'AFFRANCHISSEMENT
Lettres ordinaires . . . . .	Aff. fac.	} 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes. Droit fixe de 25 centimes en sus de la taxe applicable à une lettre ordinaire affran- chie, du même poids.
Lettres recommandées . . .	Aff. obl.	
Valeurs déclarées (*) . . .	"	} Droit fixe de 40, 20, 25, 35 ou 45 centimes, selon le pays de destination.
Objets recommandés . . .	"	
Avis de réception . . . . .	"	} 40 centimes.
Cartes postales . . . . .	"	
Echantillons, Papiers d'af- faires, Journaux et Im- primés de toute nature. )	"	} 03 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes.

(\*) Il n'est reçu de *Valeurs déclarées* que pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suisse, l'Italie, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française, le Sénégal, la Réunion, la Cochinchine française, Pondichéry, les Antilles danoises, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Serbie, la Suède, l'Egypte, le Groënland et les colonies portugaises.

*2<sup>e</sup> zone de l'union générale des Postes.*

Colonies ou établissements anglais de l'Inde Britannique, de Ceylan, de Laboan, de Hong-Kong, de Maurice, des Iles Bermudes, de la Guyane anglaise, de la Jamaïque, de la Trinité. d'Antigoa, de la Dominique, Colonies ou établissements espagnols.

Le Brésil, la République Argentine, Colonies Danoises, Néerlandaises, Portugaises, le Japon, la Perse (par le golfe Persique), la Chine (voie de Marseille ou de Brindisi), les Bermudes, le Canada, le Pérou et la Colombie Britannique, Mexique, Honduras, Salvador, Liberia et Venezuela.

NATURE DES CORRESPONDANCES	Condi- tions d'Affran- chissem.	PRIX DE L'AFFRANCHISSEMENT
Lettres ordinaires .....	Aff. fac.	33 centimes par 15 grammes.
Cartes postales .....	Aff. obl.	15 centimes par 15 grammes.
Journaux et Imprimés..	"	8 centimes par 50 grammes.
		Jusqu'à 50 gr..... 0,28
		de 50 à 100..... 0,31
		de 100 à 150..... 0,34
		de 150 à 200..... 0,37
		de 200 à 250..... 0,40
		de 250 à 300..... 0,48
		au delà de 300 gr.. 0,08
		par 50 gr.
		Jusqu'à 50 gr..... 0,13
		de 50 à 100..... 0,16
		de 100 à 150..... 0,24
		de 150 à 200..... 0,32
		de 200 à 250..... 0,40
Papiers d'affaires.....	"	Droit fixe de 25 centimes en
		sus de la taxe applicable à
		un objet affranchi de même
		nature et du même poids.
Echant. de marchandises	"	
		Droit fixe de 25 centimes en
		sus de la taxe applicable à
		un objet affranchi de même
		nature et du même poids.
Objets de toute nature recommandés .....	"	
		Droit fixe de 25 centimes en
		sus de la taxe applicable à
		un objet affranchi de même
		nature et du même poids.
Avis de réception des objets recommandés. }	"	Droit fixe de 40 centimes.

## SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

---

### BUREAUX :

*A Monaco, rue des Briques, 29 ;*

*A Monte Carlo, ancien hôtel d'Angleterre,  
boulevard de Monte Carlo.*

---

Ouverts à la correspondance privée pour tous pays :  
Tous les jours de l'année, de 7 heures du matin en été  
(1<sup>er</sup> avril au 30 septembre) ;

De 8 heures du matin en hiver (1<sup>er</sup> octobre au 31 mars),  
Jusqu'à 9 heures du soir au bureau de Monaco,  
Et jusqu'à minuit au bureau de Monte Carlo.

---

### *Mode de dépôt et rédaction des dépêches.*

Les dépêches télégraphiques doivent être déposées au guichet du bureau, qui les inscrit sur un registre à souche, après en avoir perçu la taxe, et en délivre un reçu. La délivrance de ce reçu ne peut, dans la Principauté, donner lieu à aucune perception.

Elles doivent être écrites lisiblement, en caractères de l'alphabet romain, en chiffres romains ou arabes.

Les indications éventuelles doivent être inscrites avant l'adresse.

L'adresse doit être aussi complète que possible et

contenir le nom du destinataire, l'indication précise du bureau d'arrivée, ainsi que de la rue et du numéro, du moins pour les villes importantes.

Par exception, des adresses abrégées ou convenues sont admises dans le service international.

Les dépêches peuvent être rédigées en langage ordinaire ou en langage secret.

Les dépêches en langage ordinaire doivent offrir un sens compréhensible, être écrites en une des langues suivantes: français, latin, allemand, anglais, arménien, espagnol, flamand, grec, hébraïque, hollandais, italien, portugais, russe, langues scandinaves, slave, hongrois, bohême, polonais, ruthène, serbe, croate, illyrien, roumain et turc.

La traduction des dépêches non rédigées en français peut être exigée.

Sont considérées comme dépêches secrètes celles qui contiennent un texte chiffré, ou en lettres secrètes, qui renferment des séries ou des groupes de chiffres ou de lettres, ou des passages en langage convenu, incompréhensibles pour le bureau de départ.

L'expéditeur est tenu de signer sa dépêche, même d'un prénom, si son nom de famille figure dans son adresse, qu'il est tenu de mentionner.

Par exception, dans le service international, la signature peut être abrégée, convenue ou même omise.

Tout interligne, renvoi, rature ou surcharge doit être approuvé.

La loi permet d'exiger que l'expéditeur justifie de son identité.

L'expéditeur d'une dépêche a toujours le droit de l'annuler; la demande en est faite par écrit, si la dépêche n'est pas transmise, sinon par service taxé.

### *Règles relatives à la taxation.*

Dans le service dit intérieur (correspondance avec la France, la Corse, l'Algérie et la Tunisie) et dans le service international, correspondance avec les pays soumis au régime européen (toute l'Europe (\*), la Russie d'Asie, la Turquie d'Asie et la Perse), la dépêche simple à laquelle s'applique l'unité de taxe est de 20 mots; la taxe s'accroît de moitié par chaque série ou fraction de série supplémentaire de 10 mots.

Avec les pays soumis au régime extra-européen (Egypte, Aden, Golfe Persique, Bélouchistan, Indes Anglaises et Néerlandaises, Indo-Chine, Cochinchine, Chine, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande), la taxe s'établit par mot avec ou sans minimum de 10 mots (voir les tarifs ci-après).

Tout ce que l'expéditeur écrit sur la minute pour être transmis entre dans le compte des mots soumis à la taxe. Mais le lieu de départ, la date et l'heure du dépôt sont transmis d'office.

### *Compte des mots.*

#### SERVICE INTÉRIEUR

Les mots composés compris à ce titre dans le dictionnaire, les noms géographiques, ceux des rues, les numéros de maisons ne sont comptés que pour un seul mot.

#### SERVICE INTERNATIONAL

Tous les mots comptent, et les expressions réunies par un trait d'union ou par une virgule sont comptées pour le nombre de mots employés à les former.

(\*) La correspondance avec l'Empire d'Allemagne est soumise à des règles particulières. (Voir page 235.)

Les réunions de mots contraires à l'usage de la langue employée ne sont pas admises,

La longueur du mot simple est fixée :

Dans la correspondance européenne à 15 caractères, et dans la correspondance extra-européenne à 10 caractères de l'alphabet Morse.

Les nombres écrits en chiffres et les groupes de lettres exprimant des marques de commerce ou de fabrique comptent pour autant de mots qu'ils contiennent de fois 5 caractères.

Les signes de ponctuation ne sont comptés pour un caractère que lorsqu'ils entrent dans la formation des nombres ou des groupes.

Les mentions relatives aux dépêches spéciales exprimées en formules abrégées ne comptent que pour un mot.

### *Dépêches spéciales.*

#### RÉPONSE PAYÉE

L'expéditeur d'une dépêche peut en affranchir la réponse en inscrivant, avant l'adresse, la formule R. P. ou les mots : *Réponse payée*.

Si le nombre des mots reste indéterminé, la taxe est perçue pour vingt mots.

Lorsque l'expéditeur demande une réponse plus étendue, il doit indiquer le nombre de mots dont la réponse est payée. Mais, dans le service international, l'affranchissement de la réponse payée ne peut pas dépasser le triple de la taxe primitive.

### *Avis Télégraphiques.*

Dans la correspondance avec la Belgique, l'Espagne,

les Pays-Bas, le Portugal et la Russie, on admet, sous le nom d'*Avis télégraphique*, des dépêches réduites, comme longueur, à dix mots, et comme taxe, aux trois cinquièmes. Ces dépêches doivent être rédigées en clair, ne pas contenir de chiffres; on ne peut en affranchir la réponse, ni la faire suivre, ni la recommander, ni lui donner le caractère urgent, ni en obtenir le collationnement ou l'accusé de réception, ni l'adresser à plusieurs destinataires.

### *Dépêches privées urgentes.*

Dans la correspondance avec l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie et la Russie, l'expéditeur d'un télégramme privé peut obtenir, pour sa dépêche, la priorité de transmission, en inscrivant, avant l'adresse, la formule D. ou le mot *Urgent* et en payant triple taxe.

### *Dépêche collationnée.*

Dans la correspondance internationale avec tous les pays soumis au régime européen, l'expéditeur de toute dépêche peut en demander le collationnement, dont la taxe est égale à la moitié de celle de la dépêche. Mention doit en être faite, avant l'adresse, par les mots *Télégramme collationné* ou la formule T. C. Dans ce cas, les divers bureaux qui concourent à la transmission de la dépêche en donnent le collationnement intégral.

Le collationnement est obligatoire pour les dépêches secrètes en chiffres ou en lettres.

### *Dépêche recommandée.*

#### SERVICE INTÉRIEUR

L'expéditeur de toute dépêche a la faculté de la recom-

mander en inscrivant, avant l'adresse, le mot *recommandé* ou la formule T. R. et en payant double taxe. Dans ce cas, le bureau destinataire transmet, par télégraphie, à l'expéditeur lui-même, la reproduction intégrale de la copie envoyée au destinataire, suivie de la double indication de l'heure précise de la remise et de la personne qui a reçu, et si cette remise n'a pu être effectuée, l'indication des motifs qui s'y sont opposés.

La recommandation est obligatoire pour les dépêches secrètes dans le service intérieur.

#### SERVICE INTERNATIONAL

Dans les relations avec l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, le Portugal, la Roumanie, la Suisse, tout expéditeur peut recommander son télégramme en payant triple taxe et en inscrivant, avant l'adresse, la mention *Télégramme recommandé* ou la formule T. R.

La dépêche recommandée est collationnée intégralement de bureau à bureau, et l'accusé de réception en est transmis à l'office expéditeur. En cas de perte, altération ou retard notable, il est alloué à l'expéditeur, en sus de la taxe remboursée, une somme fixe de 50 francs.

#### *Accusé de réception.*

L'expéditeur de toute dépêche peut demander que l'indication de l'heure de remise au destinataire lui soit transmise par télégraphe. Mention en est faite, avant l'adresse, par la formule C. R. ou accusé de réception. La taxe est celle d'une dépêche simple.

#### *Dépêches à faire suivre.*

Lorsqu'une dépêche porte la mention *faire suivre*,

soit seule, soit accompagnée d'adresses successives, la dépêche est transmise à ces adresses ou à celles indiquées à l'arrivée au domicile du destinataire. Les frais de suite sont perçus sur le destinataire, lors de la remise de la dépêche.

#### *Dépêches multiples.*

Les dépêches peuvent être adressées soit à plusieurs destinataires dans une même localité, soit à un seul destinataire à plusieurs domiciles de la même résidence. Une taxe supplémentaire de 50 centimes par chaque destinataire ou par chaque domicile est ajoutée à la taxe de la dépêche.

#### *Répétition de dépêche.*

La répétition de tout ou partie d'une dépêche peut être demandée par l'expéditeur ou le destinataire moyennant versement de la taxe de la demande et de la réponse par service taxé, dont le remboursement est effectué, en cas d'erreur commise, par le service télégraphique.

#### *Copies.*

L'expéditeur et le destinataire ont le droit de se faire délivrer, moyennant le paiement d'un droit fixe de 50 centimes, une copie certifiée conforme de leur dépêche.

#### *Remise de dépêches.*

Les dépêches peuvent être adressées bureau télégraphique restant, poste restante ou à domicile par poste ou par exprès.

Si l'expéditeur demande l'envoi par poste ou par

expès, mention doit en être faite dans l'adresse. Il n'a rien à verser pour l'affranchissement de l'envoi par poste, mais il doit acquitter les frais d'expès ou déposer des arrhes si la distance n'est pas connue.

Si aucune mention n'existe dans l'adresse indiquant que les frais d'expès ont été acquittés au départ, ils sont perçus sur le destinataire.

### *Mandats télégraphiques.*

Le public est admis à employer la voie télégraphique pour les envois d'argent jusqu'à concurrence de 5,000 fr. entre Monaco, la France, la Corse et l'Algérie.

La taxe est celle d'une dépêche ordinaire, augmentée d'un droit fixe de 50 centimes.

*Nota.* — La correspondance avec l'Amérique Nord centrale et Sud et avec l'Afrique (colonie du Cap) sont soumises à des règles spéciales à chaque pays.

TARIFS

Dépêche minimum de 20 mots, adresse et signature comprises.

Taxes augmentées de moitié par chaque dizaine de mots ou fraction de dizaine de mots en plus.

SERVICE DIT INTÉRIEUR

20 mots  
Entre MONACO et MONTE CARLO et *vice versa*..... > 60

*Correspondance avec la France, la Corse,  
l'Algérie et la Tunisie.*

Entre MONACO et : 20 mots  
Le département des Alpes-Maritimes..... 1 50  
Les autres départements de la France continentale 2 >  
La Corse (voie directe sous-marine)..... 2 >  
L'Algérie et la Tunisie — ..... 5 >

SERVICE DIT INTERNATIONAL

RÉGIME EUROPÉEN

*Correspondance avec autres pays étrangers.*

ALLEMAGNE (voir page 235). 20 mots  
AUTRICHE-HONGRIE..... 6 50  
BELGIQUE..... 3 >  
DANEMARK..... 6 50  
ESPAGNE..... 4 >  
GIBRALTAR ..... 6 50  
GRÈCE : Voie Suisse ou Italie-Otrante..... 10 >  
GRÈCE continentale..... 10 >

ILES : Céphalonie, Saint-Ithaque, Sainte-Maure,		
Zante, Spezzia, Hidra.....	11	50
Syras.....	13	»
Andros, Kytnos, Tinos.....	12	»
Corfou (voie d'Otrante).....	9	»

ILES-BRITANNIQUES :

Londres, voies directes.....	4	»
Autres bureaux d'Angleterre, d'Ecosse et d'Ir-		
lande (voie directe).....	6	»
Iles Orcades, Shetland et Scilly (voie directe)....	6	»
Iles de la Manche (voie Coutances, câble).....	4	»
Ile d'Héligoland..... (voie directe)	8	50
ITALIE.....	—	4 »
LUXEMBOURG.....	—	2 50
MALTE.....	—	9 »
MONTÉNÉGRO.....	—	7 »
NORWÈGE.....	—	8 50
PAYS-BAS.....	—	4 »
PERSE.....	—	23 »
PORTUGAL.....	—	5 »
ROUMANIE.....	—	7 »
RUSSIE : 1 <sup>o</sup> Russie d'Europe.....	—	11 »
2 <sup>o</sup> Russie du Caucase.....	—	15 »
3 <sup>o</sup> Russie d'Asie (1 <sup>re</sup> rég.).....	—	26 »
4 <sup>o</sup> Russie d'Asie (2 <sup>e</sup> rég.).....	—	41 »
SERBIE.....	—	7 »
SUÈDE.....	—	8 »
SUISSE.....	—	3 »
TURQUIE : 1 <sup>o</sup> continent (1 <sup>re</sup> région).....	—	10 »
— (2 <sup>e</sup> région).....	—	14 »
— (3 <sup>e</sup> région).....	—	18 »

voie directe, 20 mots

2 <sup>o</sup> Iles : Rhodes, Mételin,		
Samos.....	—	16 »
Chio.....	—	13 »
Candie.....	—	18 »
Chypre.....	—	17 »

*Correspondance avec l'Empire d'Allemagne,*

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878.

La correspondance télégraphique privée entre Monaco et l'Allemagne est soumise aux règles suivantes :

Base de la taxe : le tarif par mot sans minimum est substitué au tarif de 20 mots.

La taxe du mot est fixée à..... 0 20

La mention *réponse payée* ou R. P. s'applique à la dépêche de 10 mots. Si l'expéditeur demande une réponse ayant moins ou plus de 10 mots, il doit faire suivre cette mention de l'indication du nombre de mots payés. Mais il n'est pas admis à payer une réponse de plus de 30 mots.

La taxe de l'accusé de réception est celle d'une dépêche de 10 mots.

Avis spéciaux : Si un télégramme ne peut être remis, le bureau d'arrivée en informe le bureau d'origine. S'il y a faute du service, ce bureau rectifie. Dans le cas contraire, l'avis est remis à l'expéditeur contre paiement de 50 centimes.

La taxe des dépêches sémaphoriques est fixée à 10 centimes par mot, qui s'ajoutent au prix du parcours électrique.

Toutes les autres dispositions aux règlements demeurent applicables aux correspondances échangées entre Monaco et l'Allemagne.

RÉGIME EXTRA-EUROPÉEN

*Correspondance avec l'Orient.*

DÉPÊCHES TAXÉES PAR MOT ET SANS MINIMUM

	Voies de			
	Turquie, Malte, Russie			
EGYPTE : Alexandrie.....	1 mot	1 70	1 70	» »
— Autres bureaux...	—	1 70	1 95	» »
ADEN.....	—	7 45	4 30	8 25
GOLFE PERSIQUE et BÉLOU- CHISTAN-BUSHIRE.....	—	2 80	» »	3 30
Autres bureaux.....	—	4 45	» »	4 95
INDES ANGLAISES :				
<i>Indoustan</i> : Kurrachee et bu- reaux à l'ouest de Chitta- gong.....	—	5 »	5 50	5 50
Bureaux à l'est de Chitta- gong et Ceylan.....	—	5 25	5 75	5 75
<i>Indo-Chine</i> : Pénang.....	—	6 50	6 75	6 75
— Singapore.....	—	7 50	7 75	7 75
BIRMANIE.....	—	5 45	5 95	5 95
INDES NÉERLANDAISES.....	—	8 »	8 25	8 25
COCHINCHINE.....	—	8 50	8 75	8 75
CHINE.....	—	9 75	10 »	10 »
JAPON : 1 mot				
NAGASAKI, 10 francs ; autres bureaux, 11 fr. 10.				
HAKODADÉ, taxes de Naga- saki par mot et de Na- gasaki à destination, taxes par 20 mots ci-contre à ajouter, 20 mots, 21 fr...	—	13 75	14 »	14 »
Autres bureaux — 11 fr....	—	13 75	14 »	14 »

Voies de  
Turquie, Malte, Russie

AUSTRALIE :

Port Darwin: Australie méridionale, Victoria et Tasmanie..... 1 mot 12 75 13 » 13 »

Nouvelle-Galle du Sud et Queensland..... — 13 » 13 25 13 25

NOUVELLE-ZÉLANDE : taxes par mot jusqu'à Victoria-Australie, augmentées de 10,50 par dépêche simple de 10 mots, et de 1,05 par mot additionnel..... 10 mots 135 50 128 » 138 »

—

*Correspondances avec l'Amérique du Nord.*

Voies du Nord, Brest, Londres, Valencia (câbles).

—

DÉPÊCHES TAXÉES PAR MOT ET SANS MINIMUM

	Taxe par mot
ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON .....	2 50
AMÉRIQUE ANGLAISE :	
Cap Breton.....	3 75
Colombie Anglaise. ....	5 65
Nouveau-Brunswick.....	3 75
Nouvelle-Ecosse.....	3 75
Ile du Prince-Edouard.....	3 75
Ontario (Haut Canada).....	3 75
Québec (Bas Canada).....	3 75
Terre-Neuve .....	2 50
Ile de Vancouver .....	5 65

ETATS-UNIS :

	Taxe par mot
Alabama .....	4 60
Arizona .....	4 80
Arkansas .....	4 60
Californie .....	4 80
Caroline du Nord .....	4 60
Caroline du Sud .....	4 60
Colorado (territoire de) .....	4 80
Colombie (district de) .....	3 95
Connecticut .....	3 75
Dakotah .....	4 80
Delaware .....	3 95
Géorgie .....	4 60
Idaho (territoire d') .....	4 80
Illinois .....	4 10
Indian (territoire d') .....	4 60
Floride : Lake City .....	4 60
— Pensacola .....	4 60
— Saint-Mark's .....	4 60
— Tallahassee .....	4 60
— Autres bureaux .....	5 65
Indiana (territoire d') .....	4 10
Iowa .....	4 60
Kansas (territoire de) .....	4 60
Kentucky .....	4 10
Louisiane : New-Orléans .....	4 60
— Autres bureaux .....	4 60
Maine .....	3 75
Manitoba .....	4 80
Maryland .....	3 95
Massachussetts .....	3 75
Michigan .....	4 10

Minnesota.....	4 60
Mississippi.....	4 60
Missouri, sauf St-Louis.....	4 60
Montana (territoire de).....	4 80
Nebraska (territoire de) : Omaha.....	4 10
— — Autres bureaux.....	4 60
Nevada (territoire de).....	4 80
New-Hampshire.....	3 75
New-Jersey.....	3 95
New-Mexico.....	4 80
New-York : New-York.....	3 75
— Autres bureaux.....	3 95
Ohio.....	4 10
Orégon.....	4 80
Pensylvanie.....	3 95
Rhode-Island.....	3 75
Tennessee.....	4 60
Texas.....	4 60
Utah (territoire d').....	4 80
Vermont.....	3 75
Virginie.....	4 10
Washington (territoire de).....	4 80
Wisconsin : Milwaukee.....	4 10
— Autres bureaux.....	4 60
Wyoming.....	4 80

MEXIQUE :

Matamoras.....	4 80
Tous les autres bureaux.....	7 10

Voies du Nord (câbles Brest, Valentia).

AMÉRIQUE CENTRALE ET AMÉRIQUE DU SUD

1<sup>o</sup> Antilles (sauf Cuba), Panama, Guyane Anglaise

ANTILLES (sauf CUBA) :

Taxe par mot

Antigua.....	16 25
Barbade.....	18 55
Dominique.....	17 »
Grenade.....	18 45
Guadeloupe.....	16 80
Jamaïque.....	10 75
Martinique.....	17 30
Porto-Rico.....	14 90
Saint-Christophe.....	15 95
Sainte-Croix.....	15 30
Sainte-Lucie.....	17 60
Saint-Thomas.....	15 »
Saint-Vincent.....	17 95
Trinité.....	19 05

PANAMA :

Colon (Aspinwal).....	14 60
Panama.....	15 65

GUYANE ANGLAISE :

Berbice.....	21 35
Demerari.....	21 25

2<sup>o</sup> CUBA :

La taxe totale se compose des taxes suivantes :

Jusqu'à New-York, 3 fr. 75 par mot ; de New-York à Cuba, taxes ci-après de dix mots, avec augmentation par mot additionnel :

	Taxe par mot
Cuba.....	6 35
Cienfugos.....	7 30
Santiago.....	7 80

Pour tous autres bureaux de Cuba, la taxe est de 6 fr. 70 par mot.

*Correspondance avec l'Amérique du Sud.*

Voie du Sud.

Câble Lisbonne, Madère, Saint-Vincent, Pernambuco.

TAXES PAR MOT SANS MINIMUM

BRÉSIL :

Bahia et Para. ... voie directe France, Espagne	14 65
Pernambuco .....	10 65
Rio de Janeiro.....	16 15
Rio-Grande-del-Sol .	18 65
Santa-Catarina.....	18 65
Santos.....	18 65
Autres bureaux....	19 15

URUGAY :

Montevideo .....	18 65
Autres bureaux ....	19 15

RÉPUBLIQUE ARGENTINE :

Buenos-Ayres.....	19 50
Autres bureaux....	20 >

CHILI :

Tous les bureaux ..	25 75
---------------------	-------

Pour la Bolivie, ajouter 3 fr. 75 à la taxe du Chili.

PÉROU :

Iquique.....	voie directe	France, Espagne	23 35
Arica et Tacna.....	—	—	25 25
Arequipa.....	—	—	27 10
Islay.....	—	—	27 10
Mollendo.....	—	—	27 10
Puno.....	—	—	27 10
Lima.....	—	—	30 85
Callao.....	—	—	30 85

—

*Correspondance avec l'Afrique.*

ILES DE MADÈRE ET SAINT-VINCENT

Voie de Lisbonne (câble)

—

TAXE PAR MOT SANS MINIMUM

Madère.....	voie directe	France, Espagne,	1 mot	1 70
Saint-Vincent	—	—	—	4 60

COLONIE DU CAP

Voies mixtes de Plymouth et de Madère, d'où les dépêches sont expédiées par paquebots jusqu'à la Colonie du Cap, où elles reprennent la voie télégraphique.

Taxe de Plymouth augmentée de 1 fr. 25 p. frais de poste ou de Madère — 1 fr. —

et en outre de la taxe coloniale, variant selon la situation des bureaux.

—————

CHEMIN DE FER

---

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (section de Marseille à Ventimiglia) a deux gares dans la Principauté : l'une à Monaco, l'autre à Monte Carlo.

Deux fois par an, la marche des trains est modifiée : au mois de mai commence le service d'été, au mois d'octobre le service d'hiver ; mais ces modifications sont généralement peu importantes. Voici l'horaire du service d'hiver.

*(Voir l'Horaire au verso.)*

## HORAIRES DE LA MARCHÉ DES TRAINS DU 27 OCTOBRE — SERVICE D'HIVER 1879-80

STATIONS	499 mixt	471 mixt	1389 mixt	475 expr	477 mixt	481 direc	479 mixt	5 expr	503 mixt	505 omn	487 omn
PARIS..... dép.	.....	.....	.....	.....	.....	mat. 11 15	mat. 6 30	soir 7 15	.....	.....	soir 10 55
MARSEILLE } arr.....	.....	.....	.....	.....	.....	6 30	5 33	10 40	.....	.....	12 41
MARSEILLE } dép.....	.....	.....	.....	.....	mat. 7 50	6 35	11 15	.....	.....	.....	1 20
TOULON.....	.....	mat. 7 06	mat. 8 15	mat. 9 46	6 40	9 49	10 »	12 36	.....	.....	3 41
CANNES.....	.....	7 27	8 41	10 04	11 10	1 14	2 50	3 45	.....	.....	7 59
ANTIBES.....	.....	8 04	9 25	10 37	12 08	2 05	3 54	4 03	.....	.....	8 21
NICE } arr.....	.....	8 04	9 25	10 37	12 08	2 05	3 54	4 34	soir 5 07	soir 6 50	8 57
NICE } dép.....	.....	8 19	mat. 10 45	12 30	2 24	soir 2 24	4 44	5 07	6 50	7 01	9 44
VILLEFRANCHE-S-MER.....	.....	8 30	.....	.....	12 42	2 35	.....	4 53	5 19	7 01	9 56
BEAULIEU.....	.....	8 37	.....	.....	12 49	.....	.....	5 26	.....	.....	10 03
EZA.....	.....	8 45	.....	.....	12 57	.....	.....	5 01	5 34	.....	10 11
MONACO.....	.....	9 03	.....	11 23	1 12	3 01	.....	5 11	5 48	7 26	10 29
MONTE CARLO.....	mat. 9 10	.....	.....	11 28	1 18	3 07	.....	5 16	5 53	7 32	10 35
MENTON.....	4 55	9 43	.....	11 50	1 55	3 40	.....	5 41	6 12	8 05	10 53
VENTIMIGLIA :				mat. 11 50	1 55	3 40	.....	5 41	6 12	8 05	10 53
Arr. h. de Paris.....	5 15	10 03	.....	.....	2 15	4 »	.....	5 56	.....	8 25	.....
Dép. h. de Rome (1).....	6 32	11 47	.....	.....	3 45	7 10	.....	7 10	.....	10 20	.....
GÈNES, ar. h. de Rome	12 55	6 05	.....	.....	10 20	10 50	.....	10 50	.....	Sanr.	.....
	soir	soir	.....	.....	soir	soir	.....	soir	.....	soir	.....

(1) L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

## HORAIRE DE LA MARCHÉ DES TRAINS DU 27 OCTOBRE — SERVICE D'HIVER 1879-80

STATIONS	478 mixt	500 mixt	482 mixt	502 mixt	10 expr	486 mixt	488 direc	492 mixt	494 mixt	496 expr	498 mixt
GENES, d. h. de Rome	.....	Sanr.	.....	mat. 4 17	mat. 7 40	.....	mat. 7 40	mat. 8 35	soir 12 55	.....	soir 4 15
VENTIMIGLIA :		mat.									
Arr. h. de Rome (1) ..	.....	6 50	.....	10 28	11 10	.....	11 10	3 14	7 28	.....	10 42
Dép. h. de Paris .....	.....	6 35	mat.	10 20	11 02	.....	12 45	3 18	7 25	soir	10 20
MENTON .....	.....	7 10	8 30	10 53	11 30	.....	1 20	3 54	7 59	10 »	10 54
MONTE CARLO .....	.....	7 29	8 50	11 12	11 45	.....	1 41	4 14	8 20	10 22	11 16
MONACO .....	.....	7 36	8 59	11 19	11 50	.....	1 47	4 24	8 28	10 28	11 22
EZA .....	.....	7 49	9 13	11 31	.....	.....	.....	4 37	8 41	.....	.....
BEAULIEU .....	.....	7 57	9 21	11 39	.....	.....	.....	4 45	8 49	.....	.....
VILLEFRANCHE-S-MER	.....	8 04	9 28	11 45	.....	.....	2 11	4 54	8 58	.....	11 46
NICE { arr .....	mat.	8 16	9 39	11 56	12 16	soir	2 22	5 06	9 10	11 03	11 58
{ dép .....	6 08	mat.	9 55	mat.	12 26	1 43	2 45	5 40	9 29	11 08	12 10
ANTIBES .....	6 44	.....	10 34	.....	12 56	2 22	3 16	6 21	10 13	11 41	12 45
CANNES .....	7 14	.....	11 05	.....	1 19	2 55	3 46	7 01	10 52	11 58	1 05
TOULON .....	12 »	.....	3 23	.....	4 27	8 10	7 38	soir	5 20	soir	mat.
MARSEILLE { arr ...	2 20	.....	5 »	.....	5 45	10 15	9 15	.....	7 40	.....	.....
{ dép ...	soir	.....	soir	.....	6 20	10 55	10 »	.....	8 »	.....	.....
PARIS .....	arr.	.....	.....	.....	9 55	10 36	5 40	.....	11 »	.....	.....
					mat.	soir	soir		soir		

(1) L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.

Voici également le prix des places de la station de Monaco aux stations voisines et aux principales villes d'Europe :

STATIONS	PRIX DES PLACES DE MONACO		
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>me</sup> cl.	3 <sup>me</sup> cl.
<i>Vers Marseille et Paris</i>			
Eza.....	» 85	» 65	» 45
Beaulieu.....	1 10	» 80	» 60
Villefranche-sur-Mer.....	1 35	» 95	» 75
Nice.....	1 95	1 45	1 10
Cannes.....	5 75	4 30	3 15
Toulon.....	21 30	16 »	11 70
Marseille.....	29 55	22 15	16 25
Avignon.....	44 45	33 30	24 45
Valence.....	59 70	44 80	32 85
Vienne.....	68 95	51 75	37 95
Lyon.....	72 80	54 60	40 »
Mâcon.....	81 55	61 15	44 85
Dijon.....	97 05	72 80	53 40
Paris.....	135 70	101 80	74 65
<i>Ligne du Midi</i>			
Cette.....	49 25	36 95	27 10
Toulouse.....	76 »	57 »	42 »
Bayonne.....	116 »	87 »	64 »
Perpignan.....	66 »	49 »	36 »
Bordeaux.....	107 85	80 95	59 30
<i>France, région ouest et nord</i>			
Nantes.....	151 »	113 »	84 »
Brest.....	213 »	160 »	117 »
Cherbourg.....	182 »	136 »	100 »
Le Havre.....	164 »	123 »	91 »
Calais.....	173 »	129 »	95 »

STATIONS	PRIX DES PLACES DE MONACO		
	TRAINS OMNIBUS		
<i>Vers la frontière d'Italie</i>	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>me</sup> cl.	3 <sup>me</sup> cl.
Gabbé-Roquebrune .....	» 70	» 55	» 35
Menton.....	1 20	» 90	» 65
Ventimiglia (trains omnibus).....	2 50	1 85	1 35
Ventimiglia (trains directs).....	2 60	1 95	» »
<i>Haute et basse Italie</i>			
Savone.....	14 70	10 40	7 45
Gênes.....	19 65	13 90	9 90
Turin.....	31 45	22 10	15 95
Milan.....	34 50	24 15	17 30
Florence.....	46 40	33 40	24 »
Venise.....	82 35	58 25	41 80
Rome.....	76 50	54 20	38 65
Naples.....	105 25	74 10	52 65
	TRAINS DIRECTS		
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>me</sup> cl.	
Savone.....	16 10	11 45	
Gênes.....	21 60	15 30	
<i>Principales villes d'Europe</i>	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>me</sup> cl.	3 <sup>me</sup> cl.
Berlin, par Vérone et Munich	170	» 120	» 85
Cologne.....	169	» 119	» 82
Leipzig.....	154	» 108	» 76
Munich.....	106	» 76	» 54
Londres.....	212	» 158	» 124
Vienne.....	164	» 120	» 83
Bruxelles, par Paris.....	176	» 132	» 96
Amsterdam.....	198	» 150	» 108
St-Pétersbourg.....	370	» 275	» 177
Varsovie.....	244	» 180	» 124
Genève.....	93	» 70	» 51

La gare de Monaco ne délivrant pas des billets, au delà de Cette, pour la France, et au delà de Gênes, pour l'Italie, les prix portés au présent tableau pour les gares de Toulouse et Bordeaux sont ceux de Cette à ces deux gares additionnés avec ceux de Monaco à Cette. Il en est de même pour Turin, Milan, Florence, Venise, Rome, Naples et les autres villes de l'Europe. Nous croyons devoir faire ici cette observation, car il se peut que les prix subissent, quant à ces gares, quelques légères variations.

---

*Renseignements utiles pour les voyageurs  
en Italie.*

Les voyageurs n'ont droit d'emporter avec eux aucun bagage dans l'intérieur; on tolère cependant les petits objets, tels que couvertures, sacoches, etc.

Le prix des billets sur les lignes italiennes peut être payé en papier italien, qui perd 10 0/0 environ sur la même valeur nominale en monnaies et billets de banque français et monégasques.

L'administration des chemins de fer de la Haute-Italie offre, au voyageur qui change souvent de résidence, un mode réellement agréable et économique par l'abonnement de voyage sur ses lignes. Cet abonnement mensuel, trimes-

triel, semestriel ou annuel est tarifé selon la longueur kilométrique à parcourir. Dans le prix du tarif est compris l'impôt du 13 0/0 prélevé par le gouvernement italien sur le revenu. L'abonnement donne droit de monter dans tous les trains et à toutes les gares du parcours indiqué, de descendre à tous les arrêts et dans les gares en voyageant dans les classes de convoi respectives :

STATIONS	PRIX DES PLACES De Ventimiglia à Genova		
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>me</sup> cl.	3 <sup>me</sup> cl.
Bordighera .....	» 55	» 40	» 30
Ospedaletti .....	1 25	» 85	» 65
San Remo .....	1 80	1 25	» 90
Taggia .....	2 65	1 85	1 35
Riva Ligure .....	3 »	2 10	1 50
San Lorenzo .....	3 75	2 65	1 90
Porto Maurizio .....	4 30	3 05	2 15
Oneglia .....	4 55	3 20	2 30
Albenga .....	7 50	5 25	3 75
Geriale .....	8 05	5 65	4 05
Loano .....	8 40	5 90	4 20
Pietra Ligure .....	8 80	6 20	4 40
Finalmarina .....	9 35	6 55	4 70
Noli .....	10 35	7 25	5 20
Savona .....	11 90	8 35	5 95
Albissola .....	12 45	8 75	6 25
Arenzano .....	14 30	10 05	7 15
Voltri .....	15 10	10 55	7 55
Sanpierdarena .....	16 30	11 40	8 15
Genova .....	16 75	11 75	8 40

OMNIBUS

---

Un service d'omnibus est établi entre Monaco et Monte Carlo et les gares de Monaco et de Monte Carlo.

Voici les heures de départ de chaque station :

*Départs de Monaco.*

1 heure	du soir	7 heures 1/2	du soir.
1 heure 1/2	id.	8 heures 1/2	id.
2 heures 1/2	id.	9 heures 1/2	id.
4 heures 1/2	id.		

*Départs de Monte Carlo*

Midi		7 heures	du soir.
2 heures	du soir	8 heures 1/2	id.
2 heures	id.	10 heures	id.
5 heures	id.	11 heures	id.
5 heures 1/2	id.		

La durée du trajet est de 20 minutes. A Monaco, la station est établie place de la Visitation pour se rendre à Monte Carlo, et c'est sur cette place qu'ils déposent les voyageurs partis de Monte Carlo.

## ÉTABLISSEMENT DES BAINS

---

L'Établissement des Bains de Monaco est, sans contredit, le plus vaste et le mieux aménagé de tout le littoral. Il reste ouvert toute l'année et distribue des bains chauds à l'eau douce et à l'eau de mer. On y prend aussi des bains de mer sur une partie de la plage où le fond, dégagé de galets, est formé par un sable fin très doux à fouler. Des maîtres de natation sont constamment à la disposition des baigneurs.

On trouve aussi dans ce bel établissement des appareils hydrothérapiques les plus nouveaux et les mieux disposés pour douches de toute nature.

### Prix des bains :

Entrée et prix du bain de mer.....	Fr. » 25
Costume.....	» 25
Serviette.....	» 05
Peignoir.....	» 15
Bain d'eau douce chauffée ou non chauffée (linge compris).....	1 »
Bain de mer chaud (linge compris).....	1 »

*Nota.* — Les bains chauds sont ouverts de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

**Prix des douches :**

Fumigation suivie de douche.....	Fr. 3 »
Fumigation simple.....	2 »
Douche en colonne.....	} 1 50
— en cercle.....	
— de flots.....	
— ascendante.....	
— alternative, etc., etc....	

**Service des douches :**

Friction ordinaire.....	Fr. » 50
Grande friction au savon.....	1 50
Prix du linge : même tarif que pour les bains chauds.	

## COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS

---

### Agences de Locations.

Fissore Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.

Gindre Félix, avenue de la Gare, maison Gindre, Condamine.

### Antiquités.

Gioan Christophe, chemin de Larvotto, maison Gioan, Monte Carlo.

### Appartements et chambres meublés.

Admant Malvina, appartements et chambres meublés, *villa Marcel*, rue Antoinette, Condamine.

Alleysson François, chambres meublées, rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.

Allio David, appartements et chambres meublés, *villas Albert et du Réservoir*, boulevard des Moulins, et *villa Ulysse*, route de Menton, aux Moulins.

Asé André, chambres meublées, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.

Audric Joséphine, appartement meublé, rue des Moneghetti, *villa Lodi*, Condamine.

- Aureglia Louis, chambre meublée, rue Sainte-Suzanne, *villa Aureglia*, Condamine.
- Ballet Antoine, chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Barriera J.-B., chambre meublée, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Bassi Amélie, appartements et chambres meublés, rue Louis, *villa Canis*, Condamine.
- Bielli Joseph, chambres meublées, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Blanchet Auguste, chambres meublées, passage Grana, maison Jaur, aux Moulins.
- Blavetta Marie, chambres meublées, rue des Spelugues, 3, Monaco.
- Blondelet Marie, chambres meublées, rue Albert, maison Magnan, Condamine.
- Blot Eugène, appartements et chambres meublés, passage Grana, maison Blot, aux Moulins.
- Bonnier Joséphine (veuve), chambres meublées, rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.
- Bouraine d'Ecquevilly (de) Armand-Auguste, appartements et chambres meublés, rue Antoinette, *villa de Joyeuse*, Condamine.
- Bressy Joseph, appartement meublé, passage Grana, maison Masson, aux Moulins.
- Bristeau Alphonse, appartement meublé, rue des Briques, 29, Monaco.
- Bruno Eugène, appartements et chambres meublés, rue Antoinette, *villa Cérés*, Condamine.
- Budry Marc-Louis, chambres meublées, rue Florestine, maison J. Médecin, Condamine.
- Calenco Frédéric, appartements meublés, jardin de Millo, Condamine.

- Camous Séraphin, chambres meublées, boulevard de la  
Condamine, *Châlet Lefranc*, Condamine.
- Canetto Louis-Marius, chambres meublées, rue des  
Princes, maison Antoine Médecin, Condamine.
- Canis Nicolas, chambres meublées, rue Basse, 5, Monaco.
- Casanova Laurencine, chambre meublée, rue de l'Eglise,  
3, Monaco.
- Cassini Catherine (veuve), chambres meublées, rue Im-  
berty, maison de la Taverne Alsacienne, Conda-  
mine.
- Cattani Claude-Séraphin, chambre meublée, rue Gri-  
maldi, maison Joseph Brun, Condamine.
- Cauşsin Françoise-Claudine (veuve), chambres meublées,  
rue Albert, *villa Rosa*, Condamine.
- Cavallero Louis, chambre meublée, chemin de Larvotto,  
maison Colombara, aux Moulins.
- Charpentier Ernest, chambres meublées, boulevard des  
Moulins, maison Rapaire Jean.
- Chavanis Etienne, chambres meublées, rue Grimaldi,  
maison Chavanis, Condamine.
- Chenivresse Delphine, chambres meublées, rue Grimaldi,  
maison Joseph Brun, Condamine.
- Choisit Isidore, chambres meublées, rue des Orangers,  
maison Nave, Condamine.
- Clerjco Paul, chambre meublée, rue Caroline, maison  
Henri Crovetto, Condamine.
- Colombery Periga, rue Albert, *villa Boisset*, Condamine.
- Colonna Benjamin, chambres meublées, rue Florestine,  
maison Barral, Condamine.
- Crépet Marie, chambres meublées, rue Grimaldi, maison  
J.-B. Lorenzi, Condamine.
- Decugis Jules, chambres meublées, maison Roch Méde-  
cin, Condamine.

- Diss Charles-Auguste, chambres meublées, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, et appartements meublés, rue des Moneghetti, *villa des Marguerites*, Condamine.
- Duparque François, chambres meublées, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Eck Louis, chambres meublées, rue Antoinette, *villa Hyacinthe*, Condamine.
- Eve Augusté, appartements meublés, rue Albert, *villa Jeanne*, Condamine.
- Fano Henriette (veuve), chambres meublées, rue Florestine, maison Klæger, Condamine.
- Fillhard Georges, appartements meublés, rue Antoinette, *villa Fillhard*, Condamine.
- Fioupe Pierre, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Médecin Roch, Condamine.
- Fissore Antoine, chambres meublées, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.
- Fouilleroux Charles-Emile, appartements meublés, rue Grimaldi, *villa Fouilleroux*, Condamine.
- Franco Marie (veuve), chambres meublées, rue du Commerce, maison Franco, Condamine.
- Frassinetti Sébastien, chambres meublées, rue Florestine, *villa Aureglia*, Condamine.
- Frjgiolini François, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Fritsch Auguste, maison meublée, rue de la Gare, maison Oreste Bardi, Condamine.
- Froment Philippe, chambres meublées, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Gallet (veuve), appartement meublé, rue Imberty, maison Nave, Condamine.
- Gamba Joséphine, chambre meublée, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

- Gastaud François, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Gay Jeanne, appartements meublés, chemin de Larvotto, maison Gioan, Bas-Moulins.
- Georges Antoine, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Médecin Roch, Condamine.
- Giachetti Théodore, chambres meublées, chemin de Larvotto, maison Giachetti, aux Moulins.
- Girardot François, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.
- Gottlieb Charles, appartements meublés, rue Florestine, *villa Flora*, Condamine.
- Grana Alexandrine (veuve), appartements meublés, passage Grana, maison Grana, aux Moulins.
- Grimeur André, chambres meublées, rue Florestine, maison Klæger, Condamine.
- Guizol Jean, appartements meublés, rue Antoinette, *villa Guizol*, Condamine.
- Henri Adelina (veuve), chambres meublées, rue Grimaldi, *villa Adelina*, Condamine.
- Jaquet Constance, chambres meublées, rue Imberty, maison Nave, Condamine.
- Jean Marius, chambre meublée, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Keller Charles, chambre meublée, 14, rue du Milieu, Monaco.
- Klæger Charles, appartements meublés, rue Florestine, *villa Klæger*, Condamine.
- Kohl Jeanne, chambres meublées, rue Louis, maison du *café Lefranc*, Condamine.
- Kohl Jean-Pierre, chambres meublées, rue Florestine, *villa Flora*, Condamine.
- Kroenlein Jean, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.

- Künz Alexandre, appartements et chambres meublés,  
rue Louis, *villa Canis*, Condamine.
- Lambert Joseph, chambres meublées, rue Antoinette,  
*villa Hyacinthe*, Condamine.
- Lauck Joseph, chambre meublée, rue Grimaldi, maison  
Rochetin, Condamine.
- Lauckens Frédéric-Edouard, rue Grimaldi, *villa*  
*Trianon*, Condamine.
- Lauri Adam, chambres meublées, rue Imberty, maison  
de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Lefèvre Henri, appartement meublé, descente des Mou-  
lins, maison Blanchy, aux Moulins.
- Lefranc Victor, chambres meublées, rue Louis, mai-  
son Lefranc, Condamine.
- Lesage Clément, chambres meublées, boulevard de la  
Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.
- Lorenzo Louis, chambres meublées, rue des Princes,  
maison Médecin père, Condamine.
- Marchand Isidore, chambres meublées, rue des Oran-  
gers, maison Nave, Condamine.
- Maron François, chambres meublées, rue des Vieilles-  
Casernes, maison Notari, Monaco.
- Martin Augustine (veuve), chambre meublée, rue Gri-  
maldi, maison J.-B. Lorenzi, Condamine.
- Masino Maurice, chambres meublées, rue Grimaldi,  
maison Nicolas Marquet, Condamine.
- Mathis Joseph, chambres meublées, rue de Lorraine, 23,  
Monaco.
- Mauro Antoine-Alexandre, chambre meublée, rue Gri-  
maldi, maison J. Brun, Condamine.
- Mayard Marius, chambres meublées, rue de Lorraine, 5,  
Monaco.
- Muller Emile, chambres meublées, rue Grimaldi, *villa*  
*Anna*, Condamine.

- Muratore Pierre-Ange, chambres meublées, rue Louis, *villa Muratore*, Condamine.
- Natta Alexandre, appartement meublé, rue Ste-Barbe, 1, Monaco.
- Neri Pierre, appartements meublés, boulevard de la Condamine, maison Neri, Condamine.
- Neri Pierre, appartements meublés, rue Caroline, maison Neri, Condamine.
- Noghès Antoine, appartements et chambres meublés, *villa Noghès*, chemin de Fontvielle, Condamine.
- Noviello Gaëtan, chambre meublée, rue Basse, 12, Monaco.
- Odiardo Joséphine (veuve), chambre meublée, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Pariot Charles-Adolphe, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Paron Hippolyte, appartement meublé, rue Louis, *Café Lefranc*, Condamine.
- Paron Hippolyte, appartement meublé, boulevard de la Condamine, *Châlet Lefranc*, Condamine.
- Pasqualini Jean, chambres meublées, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.
- Pauleau Véran, chambre meublée, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Perich Paul, chambres meublées, rue Albert, maison Magnan, Condamine.
- Philippe Fernand, appartement meublé, *villa Aureglia*, quartier de la Rousse.
- Piatti Marie-Louise, appartements et chambres meublés, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Pignat Ernest, chambres meublées, rue des Princes, maison Magnan, Condamine.

- Pitet Catherine (veuve), appartement meublé, rue Antoinette, *villa Marcel*, Condamine.
- Poppleton Françoise, chambres meublées, chemin de Larvotto, maison de Plunkett, Monte Carlo.
- Poulle Gustave, chambre meublée, rue des Princes, maison A. Médecin, Condamine.
- Printz Laure-Caroline (veuve), chambres meublées, boulevard des Moulins, maison Joseph Rapaire, aux Moulins.
- Progetti Angelo, chambre meublée, rue de Lorraine, 7, Monaco.
- Prouven Marius-Antoine, chambres meublées, boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.
- Raimbert Jean, chambre meublée, rue du Milieu, 34, Monaco.
- Rey Dionyse, appartements et chambres meublés, boulevard de la Condamine, *Café de la Méditerranée*, Condamine.
- Rey Louis, chambre meublée, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Reymond Pauline, chambres meublées, rue de Vedel, 6, Monaco.
- Romain Marie (veuve), appartement et chambres meublés, rue Florestine, maison Barral, Condamine.
- Roques Victorien, chambres meublées, rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.
- Roux Appollonie, chambres meublées, anse du Portier, *Restaurant de la Réserve*, aux Moulins.
- Ruck Jacob, chambres meublées, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.
- Rumpelhardt Joseph, chambres meublées, rue Caroline, *villa Bellando*, Condamine.

- Rymberk Victorine (veuve), chambre meublée, rue du Commerce, maison A. Médecin fils, Condamine.
- Sainson Caroline, chambres meublées, rue Grimaldi, maison J.-B. Lorenzi, Condamine.
- Sangeorge Etienne, appartements et chambres meublés, *villa Sangeorge*, aux Moulins.
- Sauvaigo Claude, appartements et chambres meublés, avenue de la Costa, maison Sauvaigo, Monte Carlo.
- Sinet Jules, appartement meublé, rue Antoinette, *villa Edouard*, Condamine.
- Soulard Eugénie, chambres meublées, rue des Princes, maison Magnan, Condamine.
- Schultz François, chambres meublées, rue Albert, maison Magnan, Condamine.
- Tardieu Félix, chambre meublée, chemin de Larvotto, maison Sangeorge, aux Bas-Moulins.
- Teissère Jean-Antoine-Joseph, chambre meublée, rue Grimaldi, maison Joseph Marquet, Condamine.
- Tournaud Françoise, appartements et chambres meublés, rue Antoinette, *villa Sauvaigo*, Condamine.
- Tricotti Jean-Baptiste, chambre meublée, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.
- Tuckermann Henriette (veuve), appartement meublé, rue Louis, *villa Muratore*, Condamine.
- Vacchino Urbanina (veuve) chambres meublées, rue de Lorraine, 17, Monaco.
- Vatrican Antoine, appartements et chambres meublés, rue Louis, *villa des Orangers*, Condamine.
- Vattan Clovis, chambre meublée, chemin de Larvotto, *Restaurant du Chalet*, aux Moulins.
- Verleysen Léopold, appartements meublés, rue Grimaldi, *villa Léopold*, Condamine.
- Viguiér Adélaïde (veuve), chambres meublées, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

- Vilaret Emile, chambres meublées, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.  
Vock Otto, chambres meublées, rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.  
Walter Sophie, chambres meublées, boulevard de la Condamine, maison Neri, Condamine.  
Wanner Jacques, appartements et chambres meublés, passage Grana, maison Grana, aux Moulins.  
Zwerner Paul-Frédéric, chambres meublées, rue Florestine, *villa des Lauriers-Roses*, Condamine.

#### Architectes.

- Amayon Eugène, rue Grimaldi, maison Chavanis, Condamine.  
Contard Marius, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Fomberteaux, *villa Cornélie*, Monte Carlo.  
Gastaud François, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.  
Gaubert Bienvenu, rue Florestine, *villa Flora*, Condamine.  
Marquet Jean, rue Albert, *villa Jeanne*, Condamine.

#### Articles de Voyage.

- Fissore Antoine, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.  
Manna Giovenale, rue Albert, maison Dodda, Condamine.

#### Assurances.

- La Paternelle* (contre l'incendie, l'explosion du gaz et des machines à vapeur et la foudre), agent parti-

- culier, Dalbera Antoine, 13, rue de Lorraine, Monaco.
- La Confiance, la Centrale, l'Union, la Nation*, agent, Fissore Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.
- La New-York* (sur la vie), agent particulier, Fissore, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.
- La Nationale* (contre l'incendie), agent particulier, Fillhard, rue Antoinette, *villa Fillhard*, Condamine.
- Le Soleil* (contre l'incendie), agent particulier, Gindre, expéditionnaire, maison Gindre, avenue de la Gare, Condamine.
- Le Soleil* (sur la vie), agent particulier, Fissore, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.
- La Caisse paternelle* (sur la vie), agent particulier, Dalbera Antoine, 13, rue de Lorraine, Monaco.
- Le Monde* (sur la vie et contre l'incendie), agent particulier, A. Ciocco, rue de l'Eglise, 1, Monaco.
- L'Urbaine* (contre l'incendie), agent particulier, A. Vatrican, rue Louis, *villa des Orangers*, Condamine.
- L'Abeille, la France, le Phénix* (contre l'incendie), agent particulier, Amayon, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

#### Aubergistes.

- Biancheri Bernard, maison Antoine Sangeorge, au Canton, Condamine.
- Bonsignore Auguste, rue de la Turbie, maison Bonsignore, Condamine.
- Cogno Jean-Baptiste, *Café de la Gare*, place d'Armes, Condamine.

Coscioli Antoine, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

Crovetto Jean, rue Basse, 21, Monaco.

Crovetto Sébastien, rue de l'Eglise, 4, Monaco.

Delpiano Joseph, au Port, Condamine.

Duprat Jean, rue de Lorraine, *Restaurant de la Poste*, Monaco.

Lazerme (veuve), rue de la Colle, maison Lazerme, Condamine.

Médecin Ange, boulevard de la Condamine, maison Médecin, Condamine.

Médecin Charles, avenue de la Costa, maison Médecin, Monte Carlo.

Médecin Lucien, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

Médecin Roch, ruelle des Gazomètres, maison Vial, Condamine.

Pecchio Mathieu, *Restaurant Piémontais*, rue Basse, 18, Monaco.

Ravera Juvénal, rue Basse, 38, Monaco.

Sismondi Antoine, rue des Briques, 12, Monaco.

### **Bains.**

Bains ordinaires, bains de mer, bains de vapeur, hydrothérapie, boulevard de la Condamine, *Hôtel des Bains*, Condamine.

### **Bazar d'Utilité.**

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

### **Blanchisseuses et Repasseuses.**

Bagnol Eugénie, rue Caroline, maison Delpiano, Condamine.

- Bailon Victorine, rue Florestine, maison Barral, Condamine.
- Bassi Catherine (veuve), rue Louis, *villa Canis*, Condamine.
- Bauer Christine, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.
- Beck Augustine, jardin de Millo, Condamine.
- Blanchi Catherine, rue Basse, 13, Monaco.
- Blanchi Louise, rue de Lorette, maison Sangeorge, Monaco.
- Boeri Angélique, rue du Milieu, 26, Monaco.
- Bonaventura Marianne, rue Basse, 16, Monaco.
- Cassini Françoise (veuve), rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Crépet Marie, rue Grimaldi, maison J.-B. Lorenzi, Condamine.
- Dagnino Caroline, rue des Briques, 9, Monaco.
- Delaye Léontine, descente des Moulins, maison Gastaldi, aux Moulins.
- Duc Marie, rue du Commerce, maison A. Médecin fils, Condamine.
- Fossat Marie, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.
- Giachètti Joséphine, chemin de Larvotto, maison Giachetti, Monte Carlo.
- Isouard Elisabeth, rue Basse, 10, Monaco.
- Lambert Françoise, rue Imberty, maison Nave, Condamine.
- Marcel Césarine, jardin de Millo, Condamine.
- Marquet Françoise, rue des Carmes, maison Marquet, Monaco.
- Médecin Dévote, place de la Visitation, Monaco.
- Otto Rosine, rue Basse, 15, Monaco.

- Tobon Julie, rue de Lorraine, 23, Monaco.  
Tortora Antoinette (veuve), rue Caroline, maison Ange  
Médecin, Condamine.

### **Bois et Charbons.**

- Crovetto frères, rue du Commerce, Condamine.  
Crovetto frères, rue Basse, 20, Monaco.  
Dagnino Joseph, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Con-  
damine.  
Ginocchio Ange, rue Ste-Suzanne, maison Ginocchio,  
Condamine.  
Médecin Antoine fils, rue Caroline et rue des Princes,  
Condamine.  
Saccone Antoine, rue Grimaldi, maison J.-B. Lorenzi,  
Condamine.  
Saccone Jules, rue du Milieu, 32, Monaco.

### **Bois de sciage et de charpente.**

- Neri Pierre, rue Albert, maison Neri, Condamine.

### **Bouchers.**

- Balestra Antoine, rue Grimaldi, maison Chavanis, Con-  
damine.  
Médecin Jean, boulevard des Moulins, maison Monca-  
lieri, aux Moulins.  
Médecin Jean, rue Caroline, maison Barral, Conda-  
mine.  
Médecin Louis, rue Caroline, maison A. Médecin, Con-  
damine.  
Médecin Louis, rue du Milieu, 10, Monaco.

Minasso Jean-Baptiste, rue Basse, 17, Monaco.

Minasso Jean-Baptiste, rue des Orangers, maison Nave,  
Condamine.

### **Boulangers.**

Aureglia Michel, rue de l'Eglise, maison Lefranc, Monaco.

Aureglia Louis, rue Ste-Suzanne, *villa Aureglia*, Condamine.

Canis Alexandre, rue Basse, 7, Monaco.

Caraveo Albert, rue du Milieu, 15, Monaco.

Comotto Emmanuel, place des Moulins, maison Leydet,  
aux Moulins.

Olivier Elisabeth (veuve), rue du Milieu, 5, Monaco.

Olivier Laurent, rue Caroline, maison Olivier, Condamine

Palmaro François, ruelle des Gazomètres, maison Devissi, Condamine.

Rousseau Ange, rue des Princes, maison de la Taverne  
Alsacienne, Condamine.

### **Bourelliers.**

Bertoncini Libéro, rue Grimaldi, maison Delmas, Condamine.

Pegliasco Jean et Jacques, rue du Commerce, maison  
A. Médecin fils, Condamine.

### **Bureau de Placement.**

Fissore Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto,  
Condamine.

**Cabaretiers.**

- Ainesi Félix, rue des Remparts, Monaco.  
Bœuf Stanislas, rue Basse, 13, Monaco.  
Campora Jacques, rue Basse, 24, Monaco.  
Crovetto Henri, boulevard Charles III, maison Crovetto, Condamine.  
Crovetto Louis, rue Ste-Suzanne, maison Crovetto, Condamine.  
Dogliani Pierre, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.  
Guarini Pierre, maison Lazare Crovetto, quartier de la Rousse.  
Leotardi Philippe, maison Leotardi, quartier de la Rousse.  
Mantero Baptiste, quartier des Moulins, maison Médecin Jean, Monte Carlo.  
Marenco Catherine, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.  
Médecin Honoré boulevard des Moulins, maison Ch. Médecin, aux Moulins.  
Médecin Charles, rue du Commerce, maison Médecin fils, Condamine.  
Olivier Donatien, place St-Nicolas, Monaco.  
Palmaro François, ruelle des Gazomètres, maison Devissi, Condamine.  
Rapaire Jean-Baptiste, boulevard des Moulins, aux Moulins.  
Rapaire Joseph, boulevard des Moulins, maison Marsan, aux Moulins.  
Ravello Joseph, quartier St-Michel, maison Ravello, Monte Carlo.  
Vidal Joseph, passage Grana prolongé, maison Vidal, aux Moulins.

**Cabinet Littéraire.**

Berck Anaïs (veuve), rue des Princes, maison de la  
Taverne Alsacienne, Condamine.

**Cafés et Brasseries.**

*Café de Paris*, Gennerat Louis, gérant, place du Casino,  
Monte Carlo.

*Café de la Méditerranée*, Rey Dionyse, boulevard de la  
Condamine, Condamine.

*Taverne Alsacienne*, Jambois Auguste, rue des Oran-  
gers, maison Pöns-Peyruc, Condamine.

*Café Lefranc*, Lefranc Victor, rue Albert, maison Le-  
franc, Condamine.

*Café Parisien*, Progetti Angelo, rue de Lorraine, 7,  
Monaco.

*Café de l'Univers*, Blanchy Antoine, rue de l'Eglise, 6,  
Monaco.

*Café Deloy*, veuve Deloy Virginie, avenue de la Gare,  
Condamine.

*Café des Moulins*, Boulas Louis, boulevard des Moulins,  
maison Jaur, Monte Carlo.

*Café de la Réserve*, Roux Appollonie, anse du Portier,  
Monte Carlo.

*Café du Soleil*, veuve Vacchino Urbanina, rue de Lor-  
raine, 17, Monaco.

*Café de la Gare*, Cogno Jean-Baptiste, place d'Armes,  
Condamine.

**Calligraphe.**

De Angelis Augustin, boulevard Charles III, maison Par-  
paillon, Condamine.

**Céramique et Poterie Artistique.**

Magasin de céramique (Courbe Abel, gérant), place du Casino, Monte Carlo.

**Chaises (Rempailleur de).**

Caisson Honoré, rue Basse, 12, Monaco.

**Chapeliers.**

Caïs Honoré-Joseph, rue Louis, maison Médecin, Condamine.

Colonna Benjamin, rue Florestine, maison Barral, Condamine.

Couarraze Louis, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

**Charcutiers.**

Bonnaffoux Jean, rue de l'Eglise, 5, Monaco.

Pons Joseph, rue des Princes, maison Magnan, Condamine.

Poulle Gustave, rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.

**Charrons.**

Amelio Pierre, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

Giacheri Sébastien, maison Giacheri, rue de la Colle, Condamine.

**Chaussures pour dames et enfants.**

- Couarraze Louis, rue de l'Eglise, 1, Monaco.  
Couarraze Louis, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Cresp Pierre-Jean, rue Grimaldi, maison Delpiano, Condamine.  
Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Grandjean Amand, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.  
Jaur Gabriel, passage Grana, maison Jaur, aux Moulins.  
Vial Dévote, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

**Coiffeurs.**

- Abel Joseph, rue du Milieu, 17, Monaco.  
Aliprendi Désiré, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.  
Barral Gaëtan, passage des Ecuries, Monte Carlo.  
Comberti Constantin, rue Grimaldi, maison Delpiano, Condamine.  
Fiori Dominique et Resia Jean, rue du Milieu, 22, Monaco.  
Jean Marius, rue Ste-Suzanne, maison François Crovetto, Condamine.  
Magasin de coiffure, place du Casino, Monte Carlo.  
Passeron Laurent, rue Caroline, maison Notari, Condamine.  
Pellegrino Laurent, boulevard de la Condamine, maison Ange Médecin, Condamine.

Pétolon Jean, rue Louis, maison Antoine Médecin, Condamine.

Surdi Charles, avenue de la Costa, maison Sauvaigo, Monte Carlo.

—

Coiffeuse pour dames, Battajni Mathilde, rue Basse, 28, Monaco.

### Cordonniers.

Bonino Jacques, rue Caroline, maison Notari, Condamine.

Clerissi François, rue Grimaldi, maison Delmas, Condamine.

Cupellini François, rue Basse, 38, Monaco.

Fenoglio Jean-Baptiste, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.

Gardetto Defendente, descente des Moulins, *villa Albert*, aux Moulins.

Giraudi Jean-Baptiste, rue de l'Eglise, 8, Monaco.

Grandjean Amand, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.

Hardy Joseph, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

Marenco Charles, rue Ste-Suzanne, maison A. Médecin. Condamine.

Oggero Laurent, rue de Lorraine, 23, Monaco.

Olivier Paul, rue du Milieu, 20, Monaco.

Zoccali Jean, rue du Milieu, 1, Monaco.

### Courtier de commerce.

Gindre Félix, avenue de la Gare, maison Gindre, Condamine.

**Couturières.**

- Baud Louise, rue du Commerce, maison Antoine Médecin fils, Condamine.
- Blanchy Adèle, rue des Carmes, 11, Monaco.
- Bonnier Joséphine (veuve), rue des Princes, maison A. Médecin, Condamine.
- Buffa Catherine, rue du Milieu, 19, Monaco.
- Casanova Dévote, rue des Carmes, 3, Monaco.
- Costa Catherine, rue Ste-Barbe, 1, Monaco.
- Dagnino Marie, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Dagnino Catherine, rue Basse, 9, Monaco.
- Gamba Joséphine, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.
- Ludwig Henriette, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Nicolet Eugénie, rue du Commerce, maison A. Médecin, Condamine.
- Nicolini Louise (de), rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.
- Nielloux Marie, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.
- Olivier Honorine, rue de Lorette, 2, Monaco.
- Poppe Marie, rue des Princes, maison Antoine Médecin, Condamine.
- Porro Dévote, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.
- Vigliano Marie (veuve), rue du Milieu, 7, Monaco.

**Crêmerie.**

- Cantel Louis, rue Grimaldi, maison Delmas, Condamine.

### Débits de liqueurs.

Durbec Louis, *Buvette Marseillaise*, rue Imberty, maison Nave, Condamine.

Perrier Jean, rue Caroline, maison Neri, Condamine.

Ravello Laurent, chemin du Carnier, maison Otto, Monte Carlo.

Sacclusa Marie, rue Grimaldi, maison Henri Crovetto, Condamine.

Sangiorgio Charles, *Buvette Parisienne*, rue du Milieu, 20, Monaco.

### Débits de tabacs.

Olivier Paul, rue du Miliéu, 19, Monaco.

Perrier Jean, rue Caroline, maison Neri, Condamine.

Privat Ameline, gérante, place du Casino, Monte Carlo.

### Dentistes.

Ash Robert Slade, rue Grimaldi, *villa de la Riva*, Condamine.

Lemaire Jean-François, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

### Distillerie.

Fabrique de liqueurs et de parfums, boulevard de la Condamine, Condamine.

### Dorure et étamage.

Principale Candido, rue des Briques, 23, Monaco.

**Eaux gazeuses.**

Parpaillon Jean, au Canton, maison Parpaillon, Condamine.

Streicher Emile, rue Louis, Condamine.

**Ebénistes.**

Fissore Antoine, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.

Florio Jean, rue Ste-Suzanne, maison Roch Médecin, Condamine.

Gioan Christophe, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

Manna Giovenale, rue Albert, maison Dodda, Condamine.

Petit Lucien, rue Basse, 19, Monaco.

**Ecrivain public.**

Fissore Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.

**Entrepreneurs de Travaux.**

Ajani François et Notari Jean, rue Basse, 21, Monaco.

Amic Victorien, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

Isouard Emmanuel, rue du Milieu, 11, Monaco.

Lorenzi Jean-Baptiste, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.

Marchisio Joseph, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.

Marquet Joseph, rue Caroline, maison Marquet, Condamine.

**Epiceries et Comestibles.**

Abele Pierre, propriété de Millo, quartier Saint-Michel.  
Aiglin Raymond, rue Grimaldi, maison Delmas, Condamine.

Aperlo Jean, rue Basse, 26, Monaco.

Aureglia Mélanie, rue du Milieu, 29, Monaco.

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Barbera Joseph, place St-Nicolas, 2, Monaco.

Biancheri Etienne, boulevard Charles III, maison Vatrican, Condamine.

Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.

Brun Jacques, place des Moulins, maison Leydet, aux Moulins.

Camous Antoine, rue Grimaldi, maison Louis Crovetto, Condamine.

Coscioli Antoine, propriété de Vedel, quartier St-Michel.

Cot Jean, rue Louis, maison A. Médecin, Condamine.

Croesi Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Crovetto Emmanuel, rue du Milieu, 11, Monaco.

Devissi Alexandre, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.

Dodda Alexandre, avenue de la Costa, maison Sauvaigo, Monte Carlo.

Fouques Michel, rue Imberty, maison Nave, Condamine.

Genty Madeleine (veuve), rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Giordano Santo, rue Basse, 19, Monaco.

Jaur Gabriel, boulevard des Moulins, maison Jaur, aux Moulins.

- Leotardi Philippe, maison Leotardi, quartier de la Rouse.
- Lorenzi André, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.
- Lorenzi Antoine, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.
- Lupi Dominique, rue de l'Eglise, 2, Monaco.
- Médecin Rose (veuve), rue Basse, 5, Monaco.
- Molinario Joseph, boulevard de la Condamine, maison de Migieu, Condamine.
- Olivier Nicolas, rue du Milieu, 11, Monaco.
- Olivier Laurent, rue Caroline, maison Olivier, Condamine.
- Orsi François, rue de Vedel, 4, Monaco.
- Palmaro François, ruelle des Gazomètres, maison Devissi, Condamine.
- Perrier Louis, rue Grimaldi, pavillon Louis Crovetto, Condamine.
- Poppleton Françoise, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.
- Raibaud Louis, rue du Commerce, maison Antoine Médecin, Condamine.
- Rapaire Jean, boulevard des Moulins, propriété Straforelli, aux Moulins.
- Ravello Laurent, chemin du Carnier, maison Otto, Monte Carlo.
- Rocco Marie, rue du Milieu, 39, Monaco.
- Saccone Marie, rue du Milieu, 35, Monaco.
- Sainson Caroline (veuve), rue Ste-Suzanne, maison Crovetto, Condamine.
- Scotto César, rue Caroline, maison Notari, Condamine.
- Sellier Anne, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.

Venturino Félix, rue de Lorraine, 10, Monaco.  
Viguiier Adélaïde (veuve), rue des Orangers, maison  
Nave, Condamine.

### **Expéditionnaire.**

Gindre Félix, avenue de la Gare, Condamine.

### **Faïences et Verreries.**

Aureglia Mélanie, rue du Milieu, 29, Monaco.  
Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.  
Capponi François, rue du Milieu, 4, Monaco.  
Crovetto Emmanuel, rue du Milieu, 11, Monaco.  
Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Con-  
damine.  
Froment Elise, rue Ste-Suzanne, maison François Cro-  
vetto, Condamine.  
Genty Madeleine, rue des Orangers, maison Nave, Con-  
damine.  
Scotto César, rue Caroline, maison Notari, Condamine.  
Viguiier Adélaïde (veuve), rue des Orangers, maison  
Nave, Condamine.

### **Farines.**

Canis Laurent, rue Basse, 30, Monaco.

### **Ferblantiers-Lampistes.**

Colombara Jean, rue du Milieu, 1, Monaco.  
Colombara Jean, rue Grimaldi, maison Colombara, Con-  
damine.

Colombara Jean, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.

Torelli Lazare, rue Grimaldi, maison Nicolas Marquet, Condamine.

#### **Filigrane.**

Vicini Pierre, rue des Princes, maison Neri, Condamine.

#### **Fleurs naturelles.**

Gelly Maurice, kiosque, place du Casino, Monte Carlo.

Maiffret Caroline, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.

#### **Fruits et Légumes.**

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Barbera Joseph, place St-Nicolas, 2, Monaco.

Benassi Louis, boulevard des Moulins, maison Rapaire, aux Moulins.

Dagnino Joseph, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.

Dodda Alexandre, avenue de la Costa, maison Sauvaigo, Monte Carlo.

Filippi Joseph, ruelle des Gazomètres, maison Vial, Condamine.

Gastaud Louise, passage Grana, aux Moulins.

Giordano Santo, rue Basse, 19, Monaco.

Lupi Dominique, rue de l'Eglise, 2, Monaco.

Médecin Rose, rue Basse, 5, Monaco.

Molinario Georges, boulevard de la Condamine, maison de Migieu, Condamine.

Poncino Paul, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Renaldo Guillaume, rue du Commerce, maison Médecin, Condamine.

Venturino Félix, rue de Lorraine, 10, Monaco.

Vigna François, rue du Milieu, 26, Monaco.

### **Gants, Parfumerie.**

Aliprendi Désiré, rue Imberty, maison Nave, Condamine.

Comte Eugénie, boulevard de la Condamine, maison Neri, Condamine.

Joffredi sœurs, rue du Milieu, 14, Monaco.

Joffredi sœurs, rue Grimaldi, maison Delmas, Condamine.

Joffredi sœurs, boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.

Magasin (Théry Sophie, gérante), place du Casino, Monte Carlo.

Marinelli Marie, boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.

### **Glace.**

Oberto Jacques, entrepôt de glace vive, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.

Streicher Emile (gérant), fabrique de glace, rue Louis, Condamine.

### **Horlogers-Bijoutiers.**

Basso Joseph, rue du Milieu, 10, Monaco.

Garnier Félix, avenue de la Costa, maison Devriès, Monte Carlo.

Molinario Jacques, boulevard de la Condamine, maison de Migieu, Condamine.

Neri Louis, rue Florestine, maison Barral, Condamine.

**(Réparations de montres et pendules.)**

Giubergia Antoine, rue Grimaldi, maison Chavanis, Condamine.

**Hôtels.**

*Hôtel de Paris*, Mesnard, gérant, place du Casino, Monte Carlo.

*Grand Hôtel des Bains et Annexe*, Salerou Michel, boulevard de la Condamine, Condamine.

*Hôtel Beau-Rivage*, Schmitt François, boulevard de Monte Carlo, Monte Carlo.

*Hôtel de Russie et Annexes*, Voiron Guillaume, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Hôtel des Anglais*, Gemmer Charles, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Hôtel de la Condamine*, Blanc Laurence (veuve), rue des Princes, Condamine.

*Hôtel Victoria*, Rey Erasme, boulevard de la Condamine, Condamine.

*Hôtel de Londres*, Gauthier Fortuné, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

*Hôtel des Colonies*, Vallet Marie-Léontine (veuve), avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Hôtel Beau-Séjour*, Budry Auguste, rue Louis, Condamine.

*Hôtel des Alpes*, de Gouaire Julia, rue Grimaldi, Condamine.

*Hôtel du Parc*, Robin Jules, boulevard des Bas-Moulins, aux Moulins.

*Hôtel de la Paix*, Fontaine Constant, rue Basse, 2, Monaco.

*Hôtel des Etrangers*, Disdero Constant, rue Florestine, villa *Blanchy*, Condamine.

*Hôtel Beau-Site*, Dotta François, boulevard de la Condamine, Condamine.

*Hôtel de l'Univers*, Disdero Constant, rue Florestine, Condamine.

*Hôtel de Marseille*, Giorsetti Constant, rue Florestine, maison Marquet, Condamine.

*Hôtel Trianon*, Laucknens Edouard-Frédéric, rue Grimaldi, petite villa *Ladagnous*, Condamine.

*Hôtel et Pension Française*, Matyleviev Catherine, rue Florestine, Condamine.

*Hôtel meublé*, Fritsch Auguste, avenue de la Gare, maison Oreste Bardi, Condamine.

*Hôtel-Restaurant de la Poste*, Duprat Jean, rue de Lorraine, 5, Monaco.

#### Huiles.

Lorenzi Geneviève, rue de Lorraine, 19, Monaco.

Macario Catherine, ruelle Ste-Barbe, Monaco.

#### Huitres.

Croesi Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Deloy Virginie (veuve), plage du Canton, *chalet Deloy*, quartier du Canton.

Decugis Jules, rue Sainte-Suzanne, maison Crovetto, Condamine.

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

#### **Imprimeur.**

Dalbera Antoine, rue de Lorraine, 13, Monaco.

#### **Jardiniers-Fleuristes, Horticulteurs.**

Keller Charles, rue du Milieu, 14, Monaco.

Marceau Jacques, *villa Julia*, Monte Carlo.

#### **Journaux (Marchands de)**

Bernini Auguste, rue de la Turbie, maison Fontaine, Condamine.

Bourbaud Elisabeth, marchande ambulante.

Ferrier Marie-Antoinette, gare de Monaco.

Sinet Alphonse, kiosque, place du Casino, Monte Carlo.

Sinet Alphonse, bibliothèque, gare de Monte Carlo.

Sinet Alphonse, kiosque, boulevard de la Condamine.

#### **Location de chevaux de selle.**

Crovetto Henri, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

#### **Logeurs en garni.**

Abba Joseph, rue de la Turbie, maison S. Crovetto, Condamine.

Acquaronne Léonard, aux Moneghetti, maison Leydet, Condamine.

- Allavena Joseph, boulevard des Moulins, propriété Strafforelli, aux Moulins.
- Almondo Thérèse, rue du Milieu, 7, Monaco.
- Angelis (de) Augustin, boulevard Charles III. maison Parpaillon, Condamine.
- Anselmo Pierre, boulevard des Moulins, maison Rapaire, Monte Carlo.
- Antoniazzi Joseph, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.
- Antoniazzi Laurent, quartier des Moneghetti, maison Fontana, Condamine.
- Ardisson Marie, rue Basse, 17, Monaco.
- Barbera Joseph, place St-Nicolas, 2, Monaco.
- Barricalla Bernard, ruelle des Gazomètres, maison Devissi, Condamine.
- Batajni Antoine, rue Basse, 28, Monaco.
- Beghelli Antoine, rue Grimaldi, maison Torrelli, Condamine.
- Bellochio Laurent, rue du Milieu, 11, Monaco.
- Benassi Louis, boulevard des Moulins, maison Jean Rapaire, Monte Carlo.
- Bernardi Ugone, jardin de Millo, Condamine.
- Biancheri Bernard, boulevard Charles III, maison Sangeorge, Condamine.
- Biancheri Etienne, rue du Milieu, 39, Monaco.
- Bianchi Antoine, rue du Tribunal, maison Marsan, Monaco.
- Biorgio Joseph, chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.
- Bogliolo Jacques, rue de l'Eglise, 3, Monaco.
- Bonino Louis, rue Caroline, maison Notari, Condamine.
- Bracco Catherine (veuve), rue Basse, 15, Monaco.
- Brice Louis, rue du Milieu, 8, Monaco.

- Brocard Paul, rue Ste-Suzanne, maison Dagnigno, Condamine.
- Caisson Honoré, rue Basse, 12, Monaco.
- Cambi Joseph, rue de Lorraine, 13, Monaco.
- Camia Charles, rue Basse, 24, Monaco.
- Camozzi Pierre, rue du Milieu, 32, Monaco.
- Campora Jacques, rue des Remparts, maison Garbarini, Monaco.
- Capello Victor, rue du Milieu, 22, Monaco.
- Capponi François, rue du Milieu, 4, Monaco.
- Carenzi Etienne, passage Grana prolongé, maison Frasinini, aux Moulins.
- Cassini Antoine, chemin de la Rousse, maison Marsan, aux Moulins.
- Cassini Félix, maison de Millo, quartier St-Michel.
- Cavarero Lucie (veuve), rue Caroline, maison Notari, Condamine.
- Casanova Dévote, rue des Carmes, 3, Monaco.
- Ceiladi César, rue Basse, 10, Monaco.
- Cogno Jean-Baptiste, place d'Armes, Condamine.
- Colombo Louis, rue du Milieu, 37, Monaco.
- Contes Victor, boulevard des Moulins, maison Joseph Rapaire, aux Moulins.
- Cornaglia Etienne, rue du Milieu, 22, Monaco.
- Cornaglia Paul, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.
- Coscioli Antoine, maison de Vedel, quartier St-Michel.
- Crovetto Sébastien, rue de l'Eglise, 4, Monaco.
- Dalmassone Jean, boulevard Charles III, châlet Gindre, Condamine.
- Debernardi Evasio, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.
- Defranchi Etienne, boulevard des Moulins, maison Rapaire, aux Moulins.

- Delva Nicolas, boulevard Charles III, maison Parpaillon, Condamine.
- Demichelio François, boulevard Charles III, maison Fusco, Condamine.
- Dorado César, *villa Noghès*, Condamine.
- Duprat Jean, rue de Lorraine, 6, Monaco.
- Fenoglio Baptiste, rue Caroline, maison Devissi, Condamine.
- Ferro Charles, rue de Lorette, 1, Monaco.
- Fissore Paul, boulevard Charles III, maison Fontana, Condamine.
- Fontana (veuve), quartier des Salines, maison Aureglia, Condamine.
- Franco Charles, ruelle des Gazomètres, maison Vial, Condamine.
- Frascoli André, rue du Milieu, 2, Monaco.
- Galetto Jean-Baptiste, rue Caroline, maison Notari, Condamine.
- Gallante Jacques, rue Basse, 7, Monaco.
- Galvagno Charles, quartier des Salines, maison Olivier, Condamine.
- Gariazzo Charles-Antoine, aux Salines, maison Gariazzo, Condamine.
- Garnero Catherine, rue des Moneghetti, maison Lanteri, Condamine.
- Ghisolfo Laurent, quartier des Salines, maison du capitaine Olivier, Condamine.
- Garoscio Joseph, quartier de la Rousse, propriété Leonardardi, Monte Carlo.
- Giacheri Sébastien, rue de la Colle, maison Giacheri, Condamine.
- Ginocchio Cyprien, jardin de Millo, Condamine.
- Giordano Joseph, quartier de la Rousse, maison Casanova, Monte Carlo.

- Giordano Toussaint, rue Basse, 19, Monaco.  
Graglia Joseph, rue Basse, 6, Monaco.  
Grec Marie (veuve), rue des Briques, 20, Monaco.  
Guarini Pierre, maison Lazare Crovetto, quartier du Tenao.  
Hardy Joseph, quartier Saint-Michel, propriété de Millo, Monte Carlo.  
Icardi François, rue des Moneghetti, maison de la Laiterie, Condamine.  
Imperiale Roch, maison Sébastien Crovetto, aux Moneghetti, Condamine.  
Innocente Jean, rue des Carmes, maison Sangeorge, Monaco.  
Ipert Joseph, rue du Milieu, 15, Monaco.  
Kroenlein Jean, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.  
Lazerme (veuve), rue de la Colle, maison Lazerme, Condamine.  
Lorenzi Geneviève, rue de Lorraine, 19, Monaco.  
Lupi Thomas, rue Basse, 17, Monaco.  
Maccari Catherine, rue Grimaldi, maison Torelli, Condamine.  
Manescotto Joseph, rue Albert, maison Valentin, Condamine.  
Manna Juvénal, ruelle des Gazomètres, maison Devissi, Condamine.  
Martini François, rue Basse, 1, Monaco.  
Martinotti Noël, rue des Moneghetti, maison de la Laiterie, Condamine.  
Massiotta (veuve), passage Grana prolongé, maison Massiotta, Bas-Moulins.  
Meazza François, maison de Millo, quartier St-Michel.  
Médecin Ange-Michel, boulevard de la Condamine, maison Médecin, Condamine.

- Médecin Honoré, boulevard des Moulins, maison Charles Médecin, aux Moulins.
- Médecin Charles, avenue de la Costa, maison Médecin Charles, Monte Carlo.
- Médecin Charles, rue du Commerce, maison Antoine Médecin, Condamine.
- Médecin Lucien, rue de l'Eglise, 6, Monaco.
- Mezzano Joseph, rue des Briques, 20, Monaco.
- Mignone Thérèse, rue Caroline, maison veuve Olivier, Condamine.
- Minazzoli Gaudenzio, rue du Milieu, 21, Monaco.
- Mô Jean, rue Caroline, maison veuve Olivier, Condamine.
- Moro Jean-Baptiste, maison Rapaire Jean, aux Moulins.
- Moïna Pierre, rue Caroline, maison Lafon, Condamine.
- Ovidio Jacqueline, quartier des Salines, maison Ovidio, Condamine.
- Pagliassoti Joseph, boulevard Charles III, maison Palmaro, Condamine.
- Pastorelli Louis, maison du Domaine, aux Moulins.
- Pecchio Mathieu, rue du Milieu, 21, Monaco.
- Peretti François, aux Moneghetti, maison Lanteri, Condamine.
- Perini Jean-Baptiste, quartier de la Rousse, propriété Leotardi.
- Petit Lucien, rue de Lorette, 2, Monaco.
- Picco Marc, rue du Milieu, 2, Monaco.
- Poggio Jean, chemin de Larvotto, maison veuve Crovetto, aux Moulins.
- Poppe Marie, rue des Princes, maison A. Médecin fils, Condamine.
- Porasso Michel, boulevard Charles III, maison Savi, Condamine.

- Poretti Anne, rue de Vedel, 5, Monaco.  
Prono Philippe, chemin de la Rousse, maison Marsan, aux Moulins.  
Raimondi Jacques, rue Basse, 40, Monaco.  
Ravarino Michel, rue Basse, 12, Monaco.  
Ravello Joseph, maison Ravello, quartier St-Michel, Monte Carlo.  
Ravera Juvénal, rue de Lorraine, 8, Monaco.  
Ravera Pierre, rue du Milieu, 25, Monaco.  
Raybaud Charles, descente des Moulins, propriété du Domaine, aux Moulins.  
Rebaudengo Jean, maison de Millo, quartier St-Michel, Monte Carlo.  
Rigoni Jules, maison Rigoni, quartier St-Michel, Monte Cerlo.  
Sanmori Laurent, maison Ovidio, quartier des Salines, Condamine.  
Scotto Antoine, rue de Lorette, maison Blanchi, Monaco.  
Scotto Mathieu, rue du Milieu, 20, Monaco.  
Silva Marianne, rue des Briques, 2, Monaco.  
Siri François, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.  
Sismondi Antoine, rue des Briques, 12, Monaco.  
Sivrasco Joseph, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.  
Sottis Ange, rue de la Turbie, maison Sottis, Condamine.  
Spinetti Sébastien, chemin du Castelleretto, maison Gastaldi, Condamine.  
Tortora Antoinette, rue Caroline, maison Ange Médecin, Condamine.  
Trisconi Antoine, rue des Princes, petite maison Nave, Condamine.

- Uglaton Laurent, rue de Vedel, 6, Monaco.  
Vidal Joseph, passage Grana prolongé, maison Vidal,  
aux Moulins.  
Vigliani Valentin, maison Casanova Dévote, quartier  
de la Rousse.  
Vigliano Marie, rue du Milieu, 7, Monaco.  
Zoccali Jean, rue Basse, 24, Monaco.

### Loueurs de Voitures.

- Boisson Michel, descente des Moulins, maison Boisson,  
aux Moulins.  
Bosc Henri, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.  
Brunet Augustin, maison Valentin, rue Albert, Con-  
damine.  
Chiron Alexandre, rue Ste-Suzanne, maison Henri Cro-  
vetto, Condamine.  
Colonelli Antoine, rue Ste-Suzanne, maison Henri Cro-  
vetto, Condamine.  
Crovetto Henri, impasse des Ecuries, Monte Carlo.  
Dodda Alexandre, rue Albert, maison Dodda, Conda-  
mine.  
Fioupe Pierre, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.  
Gastaud Emmanuel, boulevard Charles III, maison  
Gastaud, Condamine.  
Giacheri Sébastien, rue de la Colle, maison Giacheri,  
Condamine.  
Giacoletto Jacques, quartier St-Michel, maison Dodda,  
Monte Carlo.  
Manotti François, maison Dodda, quartier St-Michel,  
Monte Carlo.  
Marquet Joseph, rue Ste-Suzanne, maison Marquet,  
Condamine.

- Médecin Antoine fils, rue du Commerce, maison Médecin, Condamine.
- Médecin Charles, avenue de la Costa, maison Médecin, Monte Carlo.
- Nicolet Onesme, rue Albert, maison Valentin, Condamine.
- Olivieri Pierre, maison Dodda, quartier St-Michel, Monte Carlo.
- Parodi Adrien, impasse des Ecuries, Monte Carlo.
- Pastorello François-Antoine, rue de la Colle, maison Vial, Condamine.
- Peitavino Louis, jardin de Millo, Condamine.
- Rapaire Jean, boulevard des Moulins, maison Rapaire Jean, aux Moulins.
- Ravello Joseph, maison Ravello, quartier St-Michel, Monte Carlo.
- Raynaud Antoine, rue Albert, propriété Raynaud, Condamine.
- Sangeorge Joseph, rue de Lorraine, 9, Monaco.
- Salabar Antoine, dit Marquetty, maison Dodda, quartier St-Michel, Monte Carlo.
- Scorsoglio Jean, rue du Commerce, chantier Crovetto frères, Condamine.
- Scorsoglio Augustin, rue Albert, maison Valentin, Condamine.
- Valentin Louis, rue Albert, maison Valentin, Condamine.
- Vesco Joseph, boulevard Charles III, maison Vesco, Condamine.

**Marbrier.**

- Bardi Oreste, avenue de la Gare, maison Bardi, Condamine.

**Maréchaux-Ferrants.**

Baralis Jean-Baptiste, rue de la Colle, propriété Giacheri, Condamine.

Verzura Paul, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

**Menuiserie (Entrepreneurs de).**

Neri Pierre, chemin de Larvotto, maison Neri, aux Moulins, fournisseur breveté du Palais de Son Altesse Sérénissime.

Florio Jean, rue Ste-Suzanne, maison Roch Médecin, Condamine.

Olivier Jean, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

Otto Nicolas, rue du Milieu, 21, Monaco.

Petit Lucien, rue Basse, 19, Monaco.

Rigoni Jules, maison Rigoni, quartier St-Michel, Monte Carlo.

**Merceries.**

Allio David, boulevard des Moulins, *villa du Réservoir*, aux Moulins.

Aureglia Mélanie, rue du Milieu, 29, Monaco.

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.

Crovetto Emmanuel, rue du Milieu, 11, Monaco.

Gamba Joséphine, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Joffredi sœurs, rue du Milieu, 14, Monaco.

Joffredi sœurs, rue Grimaldi, maison Delmas, Condamine.

Joffredi sœurs, boulevard de la Condamine, maison  
Hercule Marquet, Condamine.

Nicolini (de) Louise, rue Imberty, maison Nave, Conda-  
mine.

Perrier Jean, rue Caroline, maison Neri, Condamine.

Treglia Bernard, rue Caroline, maison Médecin, Con-  
damine.

Vial Dévote, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

### Meubles (Marchands de).

Fissore Antoine, avenue de la Gare, maison Savi, Con-  
damine.

Manna Juvéнал, rue Albert, maison Dodda, Condamine.

Montrucchio Charles-Félix, rue Florestine, maison  
Marquet, Condamine.

### Modes et Lingeries.

Bosano Louise, rue du Milieu, 2, Monaco.

Comte Eugénie, boulevard de la Condamine, maison  
Neri, Condamine; succursale, avenue de la Costa,  
Monte Carlo.

Magasin de modes (Bonnet Marie, gérante), place du  
Casino, Monte Carlo.

Marinelli Marie, boulevard de la Condamine, maison  
Hercule Marquet, Condamine.

Poincilit Catherine, rue Florestine, *villa Flora*, Conda-  
mine.

Risch Sophie, avenue de la Gare, maison Savi, Conda-  
mine.

**Objets d'art.**

Magasin d'objets d'art (Courbe Abel, gérant), place du Casino, Monte Carlo.

**Papeterie.**

Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Bernini Auguste, rue de la Turbie, maison Fontaine, Condamine.

Blanchy Nicolas, rue du Milieu, 15, Monaco.

Crovetto Emmanuel, rue du Milieu, 11, Monaco.

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Joffredi sœurs, rue du Milieu, 14, Monaco.

Perrier Jean, rue Caroline, maison Neri, Condamine.

**Papiers peints.**

Guillen Thérèse (veuve), rue Ste-Suzanne, maison Roch Médecin, Condamine.

Lefranc Louis, rue du Milieu, 15, Monaco.

**Parapluies, Cannes et Ombrelles.**

Couarraze Louis, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Sacclusa Louis, rue Grimaldi, maison Crovetto, Condamine.

**Pâtes alimentaires (Fabrique de).**

Lorenzi Antoine, rue Grimaldi, maison Lorenzi, Condamine.

**Pâtisseries-Confiseurs.**

Aureglia Michel, rue de l'Eglise, maison Lefranc, Monaco.

Canis Nicolas, rue du Milieu, 1, Monaco.

Layet Hippolyte, boulevard de la Condamine, *au Friand*, maison Neri, Condamine.

Teissère Antoine-Joseph, rue Grimaldi, maison Nicolas Marquet, Condamine.

**Peintre-Décorateur.**

Cardani Auguste, rue Grimaldi, *villa Cardani*, Condamine.

**Peintres en bâtiments.**

Amiel Louis, rue des Fours, maison Blanchi, Monaco.

Guillen Thérèse (veuve), rue Ste-Suzanne, maison Roch Médecin, Condamine.

Lefranc Louis, rue du Milieu, 15, Monaco.

Musarella Louis, rue Ste-Suzanne, maison Henri Crovetto, Condamine.

Vermeulen François, rue du Milieu, 14, Monaco.

**Pension bourgeoise.**

Printz Laure-Caroline (veuve), boulevard des Moulins, maison Joseph Rapaire, aux Moulins.

**Pianos (Location de).**

Berck Anaïs (veuve), rue des Princes, maison de la  
Taverne Alsacienne, Condamine.

Sianesi François, rue de Lorraine, 9, Monaco.

**Pharmacien.**

Muratore Pierre, rue du Milieu, 16, Monaco.

Muratore Pierre, rue Louis, *villa Muratore*, Conda-  
mine.

**Photographes et Marchands  
de Photographies.**

Blanc de Labarthe (Numa), *villa Chompret*, avenue de  
Monte Carlo, Monte Carlo.

Bonnemoy Eugénie (veuve), marchande de photogra-  
phies, avenue des Spelugues, Monte Carlo.

Ferrier Marie-Antoinette, bibliothèque, gare de Monacó.

Sinet Alphonse, kiosque, boulevard de la Condamine,  
Condamine.

Sinet Alphonse, bibliothèque, gare de Monte Carlo.

Sinet Alphonse, kiosque, place du Casino, Monte Carlo.

**Plombiers-Zingueurs.**

Colombara Jean, chemin de Larvotto, maison Colom-  
bara, aux Moulins.

Colombara Jean, rue Grimaldi, maison Colombara, Con-  
damine.

Torelli Lazare, rue Grimaldi, maison Torelli, Conda-  
mine.

**Professeurs de Langues.**

- Asé (M<sup>me</sup>) (français et italien), chemin de Larvotto, maison Colombara, aux Moulins.  
Klotz Charles-Michel (français, anglais, allemand), rue des Moneghetti, *villa des Marguerites*, Condamine.  
Poivret Joséphine (M<sup>lle</sup>) (français), rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.

**Professeurs de musique.**

- Borghini Gaëtan, piano, violoncelle, accompagnement, rue des Princes, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.  
Bossolasco Antoinette (M<sup>me</sup>), piano, ruelle Ste-Barbe, 1, Monaco.  
Chavanis Etienne-Marie, flûte, rue Grimaldi, maison Chavanis, Condamine.  
Ciocco Pauline (M<sup>me</sup>), piano, rue de l'Eglise, 2, Monaco.  
Clerico Paul, violon, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.  
Frassinetti Sébastien, violon, rue Florestine, *villa Aureglia*, Condamine.  
Fuhrmeister Hermann, flûte et piano, rue du Milieu, 16, Monaco.  
Godeck Hermann, violon, rue du Tribunal, 1, Monaco.  
Lanfredi François, contrebasse, *villa Sangeorge*, au Carnier.  
Lanzerini François, cornet à pistons, rue Imberty, maison de la Taverne Alsacienne, Condamine.  
Pendola Edouard, piano et violoncelle, rue Basse, 12, Monaco.

Rey Louis, violon, rue Ste-Suzanne, maison Marquet, Condamine.

Sianesi François, chant, piano, hautbois, accompagnement, rue de Lorraine, 9, Monaco.

Tassara Louis, violon, passage Grana, maison Masson, aux Bas-Moulins.

### Quincaillerie.

Colombara Jean, rue du Milieu, 1, Monaco.

Colombara Jean, rue Grimaldi, maison Colombara, Condamine.

Faraldo Victor, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Manna Juvénel, rue Albert, maison Dodda, Condamine.

### Relieurs.

Angelis (de) Augustin, boulevard Charles III, maison Parpaillon, Condamine.

Bernini François, rue du Milieu, 30, Monaco.

Bernini Auguste, rue de la Turbie, maison Fontaine, Condamine.

### Restaurateurs.

*Hôtel de Paris*, A. Folleté, directeur, place du Casino, Monte Carlo.

*Hôtel Beau-Rivage*, Schmitt François, avenue de Monte Carlo, Monte Carlo.

*Hôtel des Bains*, Salerou Michel, boulevard de la Condamine, Condamine.

*Hôtel des Anglais*, Gemmer Charles, square de Monte Carlo, Monte Carlo.

- Hôtel de Russie, Restaurant des Frères-Provençaux*,  
Voiron Guillaume, avenue de la Costa, Monte Carlo.
- Hôtel de la Condamine*, Blanc Laurence (veuve), rue des  
Princes, Condamine.
- Hôtel de Londres*, Gauthier Fortuné, boulevard des  
Moulins, Monte Carlo.
- Hôtel des Colonies*, Vallet (veuve), avenue de la Costa,  
Monte Carlo.
- Hôtel Beau-Séjour*, Budry Auguste, rue Louis, Conda-  
mine.
- Hôtel de la Paix*, Fontaine Constant, rue Basse, 2, Mo-  
naco.
- Hôtel du Parc*, Robin Jules, boulevard des Bas-Moulins,  
aux Moulins.
- Hôtel des Etrangers*, Disdero Constant, rue Florestine,  
Condamine.
- Hôtel des Alpes*, Gouaire Julia, rue Grimaldi, Conda-  
mine.
- Hôtel Beau-Site*, Dotta François, boulevard de la Conda-  
mine, Condamine.
- Hôtel Belle-Vue*, Giraudy de Grey, rue Grimaldi, Con-  
damine.
- Hôtel de Marseille*, Giorsetti Constant, rue Florestine,  
Condamine.
- Hôtel Trianon*, Lanknens Frédéric, rue Grimaldi, *petite  
villa Ladagnous*, Condamine.
- Hôtel et Pension Française*, Matylevitz Catherine, rue  
Florestine, Condamine.
- Café-Restaurant de la Réserve*, Roux Appollonie, anse  
du Portier, Monte Carlo.
- Café-Restaurant de Strasbourg*, Boulas Louis, boulevard  
des Moulins, Monte Carlo.
- Café-Restaurant du Soleil*, Vacchino Urbanina (veuve),  
rue de Lorraine, 17, Monaco.

*Café-Restaurant de la Gare*, Cogno Jean-Baptiste, place d'Armes, Condamine.

*Maison Dorée*, Méréaux Henri, rue des Princes, maison Magnan, Condamine.

*Restaurant du Châlet*, Vattan Clovis, chemin de Larvotto, aux Moulins.

*Restaurant de la Poste*, Duprat Jean, rue de Lorraine, 5, Monaco.

*Restaurant Piémontais*, Pecchio Mathieu, rue du Milieu, 21, Monaco.

### Rôtisserie.

Layet Hippolyte, rue Albert, maison Neri, Condamine.

### Rouenneries, Nouveautés et Confections.

Allio David, boulevard des Moulins, *villa du Réservoir*, aux Moulins.

Bonnier Joséphine (veuve), rue des Princes, maison Ange Médecin, Condamine.

Brice Louis, rue du Milieu, 6, Monaco.

Couarraze Louis, rue de l'Eglise, 1, Monaco.

Couarraze Louis, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Iperti Joseph, rue du Milieu, 9, Monaco.

Joffredi sœurs, rue du Milieu, 14, Monaco.

Joffredi sœurs, rue Grimaldi, maison Delmas, Condamine.

Joffredi sœurs, boulevard de la Condamine, maison Hercule Marquet, Condamine.

Rodriguez Dorothée, rue du Milieu, 23, Monaco.

Treglia Bernard, rue Caroline, maison Médecin, Condamine.

Vial Dévote, rue de l'Eglise, 6, Monaco.

#### Sages-Femmes.

Lingeri Louise, rue de l'Eglise, 4, Monaco.

Lingeri Adèle, rue de l'Eglise, 4, Monaco.

#### Serruriers.

Ceresa Pierre, impasse des Ecuries, Monte Carlo.

Devissi Joseph, place du Palais, Monaco.

Marquet Joseph, rue Caroline, maison Marquet, Condamine.

Notari Jean, chemin des Moneghetti, Condamine.

#### Sonnettes électriques, Paratonnerres,

#### Appareils électriques.

Rochetin fils, rue Grimaldi, maison Rochetin, Condamine.

#### Tabletterie, Jouets d'enfants.

Faraldo François, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.

Magasin de tabletterie (Thérie Sophie, gérante), place du Casino, Monte Carlo.

#### Taillieurs d'habits.

Alasia Joseph, rue Caroline, maison A. Médecin fils, Condamine.

- Antonioni Joseph, place du Palais, 9, Monaco.  
Franceschini Boniforte, rue Caroline, maison Neri, Condamine.  
Migno J.-Pierre, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Martino Michel, boulevard Charles III, maison Aiglin, Condamine.  
Riva Virginio, rue Grimaldi, maison Delmas, Condamine.  
Ruck Jacob, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.

#### **Tapissiers.**

- Dublino Pierre, rue du Milieu, 9, Monaco.  
Fissore Antoine, avenue de la Gare, maison Savi, Condamine.  
Manna Juvéнал, rue Albert, maison Dodda, Condamine.  
Montrucchio Charles-Félix, rue Grimaldi, maison Marquet, Condamine.

#### **Teinturiers-Dégraisseurs.**

- Bossolasco Françoise, rue Basse, 7, Monaco.  
Demicheli Anna, maison Leotardi, quartier de la Rousse.  
Ruck Jacob, rue Grimaldi, maison Henri Crovetto, Condamine.  
Semeria Jacques, rue Caroline, maison Notari, Condamine.

#### **Tir au pistolet et à la carabine.**

- Chevron François, gérant, avenue des Spelugues, Monte Carlo.

**Tonnelier.**

Grana Damien, rue des Spelugues, 3, Monaco.

**Vacheries-Laiteries.**

Campana Euphrosine, route de Menton, propriété de Migieu, quartier St-Roman.

Crovetto Jean, propriété Rouderon, quartier de la Rousse.

Lanteri Jacques, maison Lanteri, aux Moneghetti, Condamine.

Sangeorge Antoine, rue des Moneghetti, maison Sangeorge, Condamine.

Sangeorge Laurent, vallon de la Rousse, maison Sangeorge, quartier de la Rousse.

**Vannier.**

Destefani Charles, boulevard Charles III, maison Vesco, Condamine.

**Vétérinaire.**

Hugon Jules, rue Caroline, maison Henri Crovetto, Condamine.

**Villas meublées en location.**

*Villa Albert*, boulevard des Moulins, aux Moulins.

*Villa Arnold*, boulevard de la Condamine, Condamine.

*Villa du Bananier*, avenue de la Costa, Monte Carlo.

*Villa Bertha*, rue Grimaldi, Condamine.

*Villa Colombe*, avenue de Monte Carlo, Monte Carlo.

*Villa Cornélie*, avenue St-Michel, quartier St-Michel.

- Villa Eden*, route de Menton, quartier de la Rousse.  
*Villa Hortensia*, rue des Moneghetti, Condamine.  
*Villa Jeanne*, rue Albert, Condamine.  
*Villa Joubert*, boulevard des Bas-Moulins, aux Moulins.  
*Villa Lavitonnière*, rue Albert, Condamine.  
*Villa Léonie*, rue Louis, Condamine.  
*Villa Leydet*, place des Moulins, aux Moulins.  
*Villa Maussabré*, avenue St-Michel, quartier St-Michel.  
*Villa Mignon*, rue Albert, Condamine.  
*Villa du Palmier*, descente des Moulins, aux Moulins.  
*Villa des Palmiers*, avenue de la Costa, Monte Carlo.  
*Villa Rouderon*, boulevard des Moulins, aux Moulins.  
*Villa du Réservoir*, boulevard des Moulins, aux Moulins.  
*Villa Ste-Cécile*, avenue St-Michel, quartier St-Michel.  
*Villa Sigaldi*, boulevard des Bas-Moulins, aux Moulins.  
*Villa du Souvenir*, chemin des Révoires, Condamine.  
*Villa Ulysse*, boulevard des Moulins, aux Moulins.

**Villas non meublées en location.**

- Villa Gracieuse*, route de Menton, quartier de la Rousse.  
*Villas de la Riva*, rue Grimaldi, Condamine.  
*Villa Valentine*, route de Menton, quartier de la Rousse.

**Vins en gros et en détail.**

- Aureglia François, rue du Milieu, 7, Monaco.  
Aureglia Joseph, rue Basse, 12, Monaco.  
Barral François, rue Basse, 8, Monaco.  
Barral Louis, au Port, maison Barral, Condamine.  
Biancheri Etienne, rue Basse, 34, Monaco.  
Brun Joseph, rue Grimaldi, maison Brun, Condamine.  
Campora Jacques, rue Basse, 24, Monaco.  
Colonna Benjamin, rue Florestine, maison Barral, Condamine.

- Crovetto Sébastien, rue de l'Eglise, 4, Monaco.  
Decugis Jules, rue Ste-Suzanne, maison Crovetto François, Condamine.  
Delpiano Jean, rue Caroline, maison Delpiano, Condamine.  
Durbec Louis, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Guizol Jean, rue Antoinette, *villa Guizol*, Condamine.  
Médecin Antoine, rue des Briques, 15, Monaco.  
Médecin Antoine, rue Caroline, maison Médecin, Condamine.  
Médecin Antoine fils, rue Caroline, maison Médecin fils, Condamine.  
Oberto Jacques, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.  
Olivier Jean, rue des Briques, 25, Monaco.  
Sainson Caroline (veuve), maison L. Crovetto, rue Ste-Suzanne, Condamine.  
Vatrican Louis, boulevard Charles III, maison Vatrican, Condamine.

#### Volailles et Gibier.

- Ballet Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Croesi Antoine, rue des Orangers, maison Nave, Condamine.  
Ferrero Pauline, rue de l'Eglise, 5, Monaco.  
Fouques Michel, rue Imberty, maison Nave, Condamine.  
Poncino Paul, rue Ste-Suzanne, maison Dagnino, Condamine.

TABLE OF CONTENTS

Introduction ..... 1

Chapter I ..... 10

Chapter II ..... 25

Chapter III ..... 45

Chapter IV ..... 65

Chapter V ..... 85

Chapter VI ..... 105

Chapter VII ..... 125

Chapter VIII ..... 145

Chapter IX ..... 165

Chapter X ..... 185

Chapter XI ..... 205

Chapter XII ..... 225

Chapter XIII ..... 245

Chapter XIV ..... 265

Chapter XV ..... 285

Chapter XVI ..... 305

Chapter XVII ..... 325

Chapter XVIII ..... 345

Chapter XIX ..... 365

Chapter XX ..... 385

Chapter XXI ..... 405

Chapter XXII ..... 425

Chapter XXIII ..... 445

Chapter XXIV ..... 465

Chapter XXV ..... 485

Chapter XXVI ..... 505

Chapter XXVII ..... 525

Chapter XXVIII ..... 545

Chapter XXIX ..... 565

Chapter XXX ..... 585

Chapter XXXI ..... 605

Chapter XXXII ..... 625

Chapter XXXIII ..... 645

Chapter XXXIV ..... 665

Chapter XXXV ..... 685

Chapter XXXVI ..... 705

Chapter XXXVII ..... 725

Chapter XXXVIII ..... 745

Chapter XXXIX ..... 765

Chapter XL ..... 785

Chapter XLI ..... 805

Chapter XLII ..... 825

Chapter XLIII ..... 845

Chapter XLIV ..... 865

Chapter XLV ..... 885

Chapter XLVI ..... 905

Chapter XLVII ..... 925

Chapter XLVIII ..... 945

Chapter XLIX ..... 965

Chapter L ..... 985

## TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
Calendrier.....	5
Famille Princière.....	13
Chronologie des Princes de Monaco.....	15
Liste des Souverains actuellement régnants.....	18
Notices statistiques sur les principaux Etats du monde.....	21
Liste des Grand' Croix de l'Ordre de St-Charles..	38
Maison du Prince.....	42
Garde d'honneur.....	46
Corps consulaire accrédité à Monaco.....	47
Corps diplomatique accrédité près les puissances étrangères.....	51
Corps consulaire accrédité à l'étranger.....	54
Gouvernement.....	65
Clergé.....	68
Maisons religieuses.....	71
Justice.....	72
Administrations.....	75
Instruction publique.....	79
Marine.....	84

	Pages
Sûreté publique.....	85
Finances.....	86
Société des Bains de mer.....	88
Société Philharmonique.....	89
Médecins, dentistes, sages-femmes.....	89
Notice historique sur la maison Grimaldi.....	91

ARTICLES LITTÉRAIRES

La Princesse Caroline.....	101
Les Environs de Monaco.....	105
Antiquités monégasques.....	129

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Arrêté sur les objets trouvés.....	195
Arrêté sur les permis de séjour.....	197
Arrêté sur les hôtels et maisons garnies.....	198
Arrêtés sur les voitures de place et les omnibus.....	200
Consulats étrangers dans la Principauté.....	213
Police.....	215
Service des Postes.....	216
Service télégraphique.....	225
Chemin de fer.....	243
Omnibus.....	250
Etablissement des Bains.....	251
Commerçants et industriels.....	252

---

Portrait de S. A. S. le Prince Charles III.....	5
Portrait de S. A. S. la Princesse Caroline.....	101
Carte de la Principauté.....	309

.....





# MONTE CARLO

## MONACO

Le Grand Hotel de Monte Carlo  
est le plus grand et le plus  
élégant de la Côte d'Azur.  
Il possède une magnifique  
terrace et une vue  
superbe sur la mer et  
les montagnes.

Le Casino de Monte Carlo  
est le plus célèbre et le  
plus riche de la Côte d'Azur.  
Il possède une magnifique  
terrace et une vue  
superbe sur la mer et  
les montagnes.

Le Casino de Monte Carlo  
est le plus célèbre et le  
plus riche de la Côte d'Azur.  
Il possède une magnifique  
terrace et une vue  
superbe sur la mer et  
les montagnes.

Le Casino de Monte Carlo  
est le plus célèbre et le  
plus riche de la Côte d'Azur.  
Il possède une magnifique  
terrace et une vue  
superbe sur la mer et  
les montagnes.

Le Casino de Monte Carlo  
est le plus célèbre et le  
plus riche de la Côte d'Azur.  
Il possède une magnifique  
terrace et une vue  
superbe sur la mer et  
les montagnes.

Le Casino de Monte Carlo  
est le plus célèbre et le  
plus riche de la Côte d'Azur.  
Il possède une magnifique  
terrace et une vue  
superbe sur la mer et  
les montagnes.

Le Casino de Monte Carlo  
est le plus célèbre et le  
plus riche de la Côte d'Azur.  
Il possède une magnifique  
terrace et une vue  
superbe sur la mer et  
les montagnes.

# MONACO

## MONTE CARLO

*30 minutes de Nice, 15 minutes de Menton.*

---

Le trajet de PARIS à MONACO se fait en 24 heures ; de LYON, en 15 heures ; de MARSEILLE, en 7 heures ; de GÈNES, en 5 heures.

---

La PRINCIPAUTÉ DE MONACO, située sur le versant méridional des Alpes maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de MONACO est posée comme une corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

MONACO, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de MONACO, dominant la baie, est placé MONTE CARLO, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élève le CASINO, avec sa magnifique salle de concerts, œuvre de Charles Garnier, et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamaris et de toute la flore d'Afrique.

## SAISON D'HIVER

MONACO occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climaterique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le CASINO de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions qu'autrefois les établissements des bords du Rhin : théâtre-concerts, dans la splendide salle édifiée l'année dernière par M. Charles Garnier ; fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro ! le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or ; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs.

Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

## SAISON D'ÉTÉ

La rade de MONACO, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à TROUVILLE, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

GRAND HÔTEL DES BAINS sur la plage, appartements confortables, pension pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un CASINO qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A MONTE CARLO, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.

# Grand Hôtel de Paris

PLACE DU CASINO  
MONTE CARLO

---

L'Hôtel de Paris, situé à côté du Casino, sur la place Monte Carlo, se recommande par le confortable et la richesse de ses aménagements. Le service y est de premier ordre et peut rivaliser avec celui du Grand-Hôtel à Paris.

Trop restreint pour ses nombreux visiteurs, il a été agrandi dans des proportions considérables, et ses nouveaux appartements dépassent encore en luxe et en confort l'installation première.

---

APPARTEMENTS VASTES ET SOMPTUEUSEMENT MEUBLÉS

---

Riche Salle à manger, Salons particuliers

---

CUISINE FRANÇAISE

---

TABLE D'HOTE

à 4 francs le Déjeuner et 6 francs le Dîner

---

Chambres depuis 5 fr. et au-dessus

# CASINO DE MONTE CARLO

---

UN ORCHESTRE D'ÉLITE

Conduit par M. ROMÉO ACCURSI

Se fait entendre deux fois par jour

GRANDS CONCERTS

PENDANT LA SAISON HIVERNALE

---

## GRANDS MAGASINS DE MONTE CARLO

---

Objets d'Art, de Fantaisie et d'Utilité, Modes, Nouveautés, Parfumerie, Poteries artistiques et particulièrement tous les produits de la Société industrielle de Monaco, qui a obtenu de nombreuses récompenses aux Expositions de Vienne et de Paris.

---

## CAFÉ DE PARIS

Place du Casino, à Monte Carlo

---

Le Café de Paris, à proximité du Casino, est le plus vaste de la Principauté.

---

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

*Bières françaises, anglaises et allemandes*

GLACES ET SORBETS

SALLE DE BILLARDS, ETC.

# GRAND HOTEL DES BAINS

MONACO

M. SALEROU

Cet hôtel, admirablement situé sur la plage et possédant 100 chambres et salons, est exposé au Midi ; il est environné de jardins et a pleine façade sur la mer.

SALLE DE RESTAURANT  
AVEC GRANDE TERRASSE SUR LA MER

TABLE D'HOTE

Déjeuner à 11 heures, Dîner à 6 heures  
Cuisine Française

SALON DE CONVERSATION

où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires

LA PENSION DURANT LA SAISON DES BAINS DE MER  
EST A DES PRIX MODÉRÉS

Bains de mer et d'eau douce, chauds en toute saison

ÉTABLISSEMENT HYDROTHÉRAPIQUE

INSTALLATION RÉCENTE ET DES PLUS COMPLÈTES

*L'omnibus de l'Hôtel se trouve à tous les trains.*

# HOTEL BEAU-RIVAGE

(Boulevard de Monte Carlo)

A ÉGALE DISTANCE DES GARES

DE MONACO & DE MONTE CARLO



Situation exceptionnelle, unique, sur le littoral de la Méditerranée, abrité des vents, en plein Midi, dans un site admirable, ayant pour panorama la mer, la rade et le port, la vue si pittoresque du vieux Monaco et de ses remparts, le Palais de S. A. S. le Prince, et le nouveau quartier de la Condamine, à quelques pas du Casino et de ses splendides jardins ; enfin, pour clientèle, les familles les plus respectables et les plus illustres.

HOTEL & RESTAURANT  
DE  
LA CONDAMINE

MONACO (PRINCIPAUTÉ)

Près la Gare et les Bains de mer

---

**RESTAURANT**

A LA CARTE ET A PRIX FIXE

---

TABLE D'MOTE

Déjeuner : 2 fr. 50. — Dîner : 3 fr. 50

---

**PENSION**

DEPUIS 8 FRANCS PAR JOUR

---

B. BLANC, PROPRIÉTAIRE

---

Englisch spoken. — Man spricht deutsch.

# LABORATOIRE DE MONACO

---

Ce laboratoire, créé sous les auspices de la Société industrielle de Monaco, dont les appareils de distillation, construits sur des données spéciales, sortent de la maison Ergot, de Paris, livre à l'industrie des matières premières d'une pureté absolue et, à la consommation, des produits dont la supériorité a été confirmée par les récompenses obtenues dans les dernières Expositions.

---

## TIR CHEVRON

AVENUE DES SPELUGUES, MONTE CARLO

---

### TIR AU PISTOLET ET A LA CARABINE

Collection complète de Pistolets et de Carabines de Tir.  
Armes de luxe, Révolvers en tous genres.

---

## AGENCE DE LOCATION

---

# F. GINDRE

---

VILLAS. — APPARTEMENTS MEUBLÉS ET NON MEUBLÉS  
Vente et achat d'immeubles et de terrains.

T A V E R N E  
A L S A C I E N N E

A LA CONDAMINE

---

DÉJEUNERS & DINERS

à toute heure

---

Bock-Ale de Gruber et Reeb

---

SPÉCIALITÉ DE CHOUCROUTE

et de Charcuterie fraîche de Strasbourg

---

ÉTABLISSEMENT DE PREMIER ORDRE

---

PRIX MODÉRÉS

# HOTEL DE LONDRES

Boulevard des Moulins, en face le Casino

A MONTE CARLO

---

Exposition unique. --- Vue admirable

DOMINANT LES SPLENDIDES JARDINS DU CASINO

---

## TABLE D'HOTE

DINERS ET DÉJEUNERS A LA CARTE

---

## LE FRIAND

A LA CONDAMINE

---

H. LAYET

---

PÂTISSERIE ET CONFISERIE

---

*Vins fins, Liqueurs, Pâtés chauds et froids*

---

MAISON DE PREMIER ORDRE

# CHAPELLERIE

## J. CAÏS

SUCCURSALE DE LA MAISON DE CANNES

---

CORRESPONDANT DES PREMIÈRES MAISONS

De Paris et de Londres

---

RÉPARATIONS

---

NUMA BLANC FILS

---

**ARTISTE PHOTOGRAPHE**  
A CANNES

VILLA NUMA BLANC, Boulevard de la Croisette  
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient  
de fonder un nouvel

ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

MONTE CARLO, Villa Chompret

F. GINDRE, COURTIER DE COMMERCE

Transport universel. Correspondance des chemins de fer

Expédition petite et grande vitesse. Expéditionnaire en Douane

AGENCE DE LOCATION, VENTE D'IMMEUBLES

Custom House Agent

Reception and Shipment of Merchandises

AGENCE DES MESSAGERIES NATIONALES

RECouvreMENTS

LE SOLEIL

Agence particulière d'assurances contre l'INCENDIE  
et sur la VIE

ENTREPOT GÉNÉRAL DE VERMOUTH DE TURIN

de la Maison F. CINZANO et C<sup>e</sup>

fournisseur des Cours d'Italie et du Portugal

---

MODES & CONFÉCTIONS

M<sup>ME</sup> ADELE BLANCHY

TAILLEUSE

Costumes pour Dames et Enfants

ROBES DE BAL ET DE MARIÉE

RÉPARATIONS

Rue des Carmes, 11, maison Marquet

MONACO



